

2023-00184627	0543696579	2022	EUR	23.0.2	m120-f-p	27/06/2023	185		CONSO 1 1
---------------	------------	------	-----	--------	----------	------------	-----	--	-----------

CONSO 1

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~^{1 2} :

ORES Assets

Forme juridique³ : **Société coopérative**

Adresse: **Avenue Jean Mermoz**

N°: **14**

Code postal: **6041**

Commune: **Gosselies**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Charleroi**

Adresse Internet⁴ :

Adresse e-mail⁴ :

Numéro d'entreprise **0543.696.579**

COMPTES CONSOLIDÉS en **EUROS (2 décimales)**⁵

communiqués à l'assemblée générale du **15/06/2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Exercice précédent du **01/01/2021** au **31/12/2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ne sont pas¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **31** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.2, 5.3, 5.4, 5.6, 5.7, 5.8.2, 5.8.3, 5.8.4, 5.8.5, 5.9.4, 5.9.6, 5.12, 6, 7, 8

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Biffer la mention inutile.

² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

³ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

⁴ Mention facultative.

⁵ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES
COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

GILLIS Alain

Chemin des Hochequeues 26, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

DUTHY André

Chaussée de Renaix 52, 7910 Anvaing, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

VEREECKE Anne

Allée du Hulpia 26, 5020 Champion, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

BURNET Anne-Caroline

Avenue de Samart 65, 5600 Philippeville, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

HARDY Cerise

Rue Charniat 69, 6042 Lodelinsart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/01/2020

FAYT Christian

Rue Cardinal Mercier 38, 1460 Ittre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

BULTOT Claude

Rue Louis Bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

STAQUET Danièle

Rue de l'hospice 34, 7110 Houdeng-Goegnies, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

DONFUT Didier

Rue du Planty 22, 7080 Frameries, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019, fin: 30/04/2022

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

BELLEFLAMME Elodie

Rue Saint Donat 91, 5002 Saint-Servais, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

VAN HOUT Florence

Rue Franklin Roosevelt 98, 7080 Frameries, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

DE BEER DE LAER Hadelin

Rue de la Baraque 124, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

MEURENS Jean-Claude

Kollenhof 117, 4880 Aubel, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

DE VOS Karl

Rue Marchand Père et Fils 2, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 12/06/2019

GAUTHIER Ludivine

Chemin des Tuileries 1, 7800 Ath, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019, fin: 30/04/2022

VITULANO Maria

Rue des Lanneries 10, 6750 Musson, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/09/2022

PITZ Mario

Honienstrasse 2, 4730 Raeren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/10/2022

FRANCEUS Michel

Rue Chêne du Bus 21, 7700 Mouscron, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

MELLOUK Mohammed Amine

Rue Fontenoy 31, 7500 Tournai, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2022

DEMANET Nathalie

Rue des Forges 15, 5370 Havelange, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

LEFEBVRE Philippe

Rue de Lesterny 28, 6953 Forrières, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019, fin: 30/04/2022

FRANSSEN Roger

Mühlenweg 29, 4710 Lontzen, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019, fin: 30/04/2022

PIERMAN Thomas

Rue Basse 11, 7870 Lens, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2022

BINON Yves

Gillemont 32, 6120 Ham-sur-Heure/Nalinnes, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 12/06/2019

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL 0431.088.289

Da Vincilaan 9, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00023

Mandat: Commissaire, début: 16/06/2022, fin: 16/06/2025

Représenté par:

1. COLSON Christophe, Numéro de membre : A02033
Da Vincilaan 9 , 1930 Zaventem, Belgique
Réviseur d'entreprises

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION⁶

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	4.016.385.262,28	3.958.373.109,52
Immobilisations incorporelles	5.8	21	60.151.350,94	68.042.111,32
Ecart de consolidation positifs	5.12	9920		
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	3.942.092.654,83	3.876.418.412,54
Terrains et constructions		22	133.452.061,26	136.261.716,31
Installations, machines et outillage		23	3.772.301.573,39	3.706.480.976,08
Mobiliers et matériels roulants		24	35.199.146,95	33.110.907,07
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	1.139.873,23	564.813,08
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	14.141.256,51	13.912.585,66
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	10.989.617,24	13.745.417,24
Participations		99211	3.100,00	3.100,00
Créances		99212	10.986.517,24	13.742.317,24
Autres entreprises	5.10	284/8	3.151.639,27	167.168,42
Participations		284	17.180,25	17.180,25
Créances		285/8	3.134.459,02	149.988,17

⁶ Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	748.658.582,13	725.947.864,15
Créances à plus d'un an		29	7.295.022,48	7.474.217,51
Créances commerciales		290	3.150.946,16	2.468.403,77
Autres créances		291	4.144.076,32	5.005.813,74
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	71.483.681,33	62.076.484,79
Stocks		30/36	59.941.507,22	53.488.910,55
Approvisionnements		30/31	59.941.507,22	53.488.910,55
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	11.542.174,11	8.587.574,24
Créances à un an au plus		40/41	186.435.834,26	271.378.234,82
Créances commerciales		40	135.207.074,27	255.242.796,34
Autres créances		41	51.228.759,99	16.135.438,48
Placements de trésorerie		50/53	227.880.062,69	153.016.189,10
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	227.880.062,69	153.016.189,10
Valeurs disponibles		54/58	105.001.394,25	65.591.510,41
Comptes de régularisation		490/1	150.562.587,12	166.411.227,52
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.765.043.844,41	4.684.320.973,67

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>1.917.362.495,20</u>	<u>1.910.490.441,60</u>
7				
Apport		10/11	867.463.816,03	867.463.816,03
Capital		10		
Capital souscrit		100		
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Disponible		110	866.931.233,33	866.931.233,33
Indisponible		111	532.582,70	532.582,70
Plus-values de réévaluation		12	450.378.584,95	471.147.736,68
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	599.469.278,93	571.819.414,62
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation		99201		
Ecarts de conversion (+)/(-)		9912		
Subsides en capital		15	50.815,29	59.474,27
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	3.196,60	3.221,24
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES				
		16	<u>78.576.697,18</u>	<u>26.998.935,95</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	78.576.697,18	26.998.935,95
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	3.619.418,01	3.619.418,01
Autres risques et charges		164/5	74.957.279,17	23.379.517,94
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168		

⁷ Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>2.769.101.455,43</u>	<u>2.746.828.374,88</u>
Dettes à plus d'un an	5.13	17	2.080.519.081,72	2.069.975.244,93
Dettes financières		170/4	2.077.782.501,72	2.068.053.244,93
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	380.000.000,00	380.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	1.692.424.751,82	1.682.079.968,26
Autres emprunts		174	5.357.749,90	5.973.276,67
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.736.580,00	1.922.000,00
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	592.946.831,40	655.530.515,81
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	193.270.743,21	218.066.986,63
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	164.121.399,14	181.608.442,38
Fournisseurs		440/4	164.121.399,14	181.608.442,38
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	77.271.443,65	54.624.889,74
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	79.014.218,79	97.397.222,57
Impôts		450/3	26.778.052,10	49.649.575,57
Rémunérations et charges sociales		454/9	52.236.166,69	47.747.647,00
Autres dettes		47/48	79.269.026,61	103.832.974,49
Comptes de régularisation		492/3	95.635.542,31	21.322.614,14
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.765.043.844,41	4.684.320.973,67

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ (ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)⁸

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.308.946.013,63	1.468.744.182,41
Chiffre d'affaires	5.14	70	1.049.631.260,52	1.267.508.125,91
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	2.954.599,87	1.171.900,26
Production immobilisée		72	152.779.568,66	135.695.111,64
Autres produits d'exploitation		74	103.580.584,58	64.354.191,16
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A		14.853,44
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.172.079.939,91	1.178.556.866,80
Approvisionnements et marchandises		60	132.034.795,71	93.156.913,66
Achats		600/8	138.088.265,71	99.186.549,90
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-6.053.470,00	-6.029.636,24
Services et biens divers		61	512.540.890,78	655.687.491,10
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.14	62	238.780.690,71	220.466.144,11
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	168.705.326,83	165.155.100,34
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	-5.227.096,35	-5.935.167,31
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	51.577.761,23	-23.151.900,27
Autres charges d'exploitation		640/8	70.571.807,58	72.442.762,33
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	3.095.763,42	735.522,84
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	136.866.073,72	290.187.315,61

⁸ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	4.897.470,95	2.229.291,73
Produits financiers récurrents		75	4.897.470,95	2.229.291,73
Produits des immobilisations financières		750	384,00	
Produits des actifs circulants		751	635.836,34	166.651,45
Autres produits financiers		752/9	4.261.250,61	2.062.640,28
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
Charges financières		65/66B	25.872.566,08	29.630.981,76
Charges financières récurrentes		65	25.872.566,08	29.630.981,76
Charges des dettes		650	24.248.780,41	28.811.657,10
Amortissements sur écarts de consolidation positifs ..		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	1.623.785,67	819.324,66
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	115.890.978,59	262.785.625,58
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	36.389.840,49	80.336.633,16
Impôts	5.14	670/3	50.607.373,78	80.625.443,33
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	14.217.533,29	288.810,17
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	79.501.138,10	182.448.992,42
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice		99751		
Résultats en perte		99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	79.501.138,10	182.448.992,42
Part des tiers dans le résultat		99761		
Part du groupe dans le résultat		99762	79.501.138,10	182.448.992,42

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{9 10}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²
Opérateur de Réseaux d'Energies Société coopérative Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies Belgique 0897.436.971	G	99,72	0,00
ATRIAS Société coopérative Rue de la Chancellerie 17, boîte A 1000 Bruxelles 1 Belgique 0836.258.873	E1	16,67	0,00
COMNEXIO Société coopérative Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263	G	93,00	0,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Voir règles d'évaluation ci-jointes

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (*en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxx	127.300.910,87
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	8.942.604,33	
Cessions et désaffectations	8031	3.752.762,32	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99811		
Autres variations (+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	132.490.752,88	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxx	59.258.799,55
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	13.740.096,18	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés	8101	659.493,79	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99831		
Autres variations (+)/(-)	99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	72.339.401,94	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	<u>60.151.350,94</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxx	180.592.405,14
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	889.220,08	
Cessions et désaffectations	8171	11.770,57	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	-1.715.757,35	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99851		
Autres variations (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	179.754.097,30	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxx	5.179.201,70
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99871		
Autres variations (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.179.201,70	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxx	49.509.890,53
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	3.087.492,64	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301	480,00	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	-1.115.665,43	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99891		
Autres variations (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	51.481.237,74	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	133.452.061,26	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.435.885.246,44
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	225.871.321,99	
Cessions et désaffectations	8172	56.368.154,66	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Ecarts de conversion	(+)/(-) 99852		
Autres variations	(+)/(-) 99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	5.605.388.413,77	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.033.106.442,95
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Ecarts de conversion	(+)/(-) 99872		
Autres variations	(+)/(-) 99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	1.033.106.442,95	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.762.510.713,31
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	142.721.182,44	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés	8302	39.038.612,42	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Ecarts de conversion	(+)/(-) 99892		
Autres variations	(+)/(-) 99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.866.193.283,33	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	3.772.301.573,39	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	176.100.711,30
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	11.345.471,96	
Cessions et désaffectations	8173	1.407.131,51	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Ecarts de conversion	(+)/(-) 99853		
Autres variations	(+)/(-) 99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	186.039.051,75	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	769.326,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Ecarts de conversion	(+)/(-) 99873		
Autres variations	(+)/(-) 99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	769.326,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	143.759.130,82
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	9.134.018,69	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés	8303	1.283.918,12	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Ecarts de conversion	(+)/(-) 99893		
Autres variations	(+)/(-) 99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	151.609.231,39	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	35.199.146,95	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.452.693,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	1.715.757,35	
Ecart de conversion	(+)/(-) 99855		
Autres variations	(+)/(-) 99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	4.168.451,05	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99875		
Autres variations	(+)/(-) 99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.887.880,62
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	25.031,77	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315	1.115.665,43	
Ecart de conversion	(+)/(-) 99895		
Autres variations	(+)/(-) 99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3.028.577,82	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	1.139.873,23	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	3.100,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Ecart de conversion (+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.100,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Ecart de conversion (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées	8501		
Ecart de conversion (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice (+)/(-)	9994P	xxxxxxxxxxxxxx	
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+)/(-)	99941		
Quote-part dans le résultat de l'exercice	999411		
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	999421		
Autres types de variations des capitaux propres	999431		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99211)	3.100,00	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99212P	xxxxxxxxxxxxxx	13.742.317,24
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591	787.200,00	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Ecart de conversion (+)/(-)	99951		
Autres (+)/(-)	8631	-1.968.600,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99212)	10.986.517,24	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	17.180,25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Ecart de conversion (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	17.180,25	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecart de conversion (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées	8502		
Ecart de conversion (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	17.180,25	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	149.988,17
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	1.914,49	
Remboursements	8592	53.606,93	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Ecart de conversion (+)/(-)	99952		
Autres (+)/(-)	8632	3.036.163,29	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	3.134.459,02	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	571.819.414,62
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+)/(-)	99002	79.501.138,10	
Autres variations (+)/(-)	99003	-51.851.273,79	
Autres variations			
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Distribution de dividendes		-72.620.450,16	
Amortissement de la plus-value de réévaluation		20.769.151,73	
Variation intérêts de tiers		24,64	
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	(9910)	599.469.278,93	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	193.270.743,21
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	192.655.216,44
Autres emprunts	8851	615.526,77
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	193.270.743,21

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	758.621.598,71
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	756.159.491,62
Autres emprunts	8852	2.462.107,09
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.736.580,00
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	761.358.178,71

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	1.319.160.903,01
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	380.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	936.265.260,20
Autres emprunts	8853	2.895.642,81
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	1.319.160.903,01

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES
OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES
DANS LA CONSOLIDATION**

Dettes financières	8922
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts.....	9032
Rémunérations et charges sociales.....	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062

Codes	Exercice

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestionnaire de réseaux de distribution		1.049.631.260,52	1.267.508.125,91
Ventilation par marché géographique			
Belgique		1.049.631.260,52	1.267.508.125,91
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	1.049.631.260,52	1.267.508.125,91
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	2.691	2.569
Ouvriers	90911		
Employés	90921	2.390	2.281
Personnel de direction	90931	301	288
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	238.735.422,77	220.448.489,73
Pensions	99622	45.267,94	17.654,38
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	2.691	2.569
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RECURRENTS	76		14.853,44
Produits d'exploitation non récurrents	76A		14.853,44
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		14.853,44
Dont			
Indemnité perçue suite à une faillite			14.853,44
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
Dont			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RECURRENTES	66	3.095.763,42	735.522,84
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	3.095.763,42	735.522,84
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	2.494,89	
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	3.093.268,53	735.522,84
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Dont.....			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	9963		

RÉSULTATS

IMPOTS SUR LE RESULTAT

Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future

Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
99084		
99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Cautionnement en faveur des Douanes et Accises relatif à la perception de la cotisation énergie	40.818,00
Garantie bancaire pour la location d'immeubles	258.815,00
Garantie en faveur de la Région wallonne dans le cadre du décret impétrants	100.000,00
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit	3.701.000,00
Garantie en notre faveur pour la location d'immeubles	12.000,00
Garanties reçues des fournisseurs en garantie de la bonne exécution des commandes	33.910.285,78

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352	8.955.007,75	8.859.451,77
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	8.955.007,75	8.859.451,77

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

Codes	Exercice
99097	109.349,83
99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	125.000,00
95071	8.890,00
95072	
95073	14.250,00
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/ couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Swaps (volumes exprimés en K€)	Taux d'intérêts	Couverture	124.252	0,00	6.018.647,19	0,00	-3.241.687,00
Collar (volumes exprimés en K€)	Taux d'intérêts	Couverture	34.674	0,00	2.072.621,97	0,00	-337.683,00
CAP (volume exprimé en K€)	Taux d'intérêts	Couverture	274.382	0,00	13.242.969,12	0,00	1.910.943,71
Swap (volume exprimé en K€)	Inflation	Couverture	0	0,00	0,00	0,00	3.688.553,00

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Atrias SC

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

ATRIAS SC : ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES ASSETS : 16,67%). Compte tenu de ce qui précède, ORES ASSETS considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur
3.100,00	3.100,00

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Elément lié à un exercice précédent impactant de manière significative les comptes de l'exercice

Par un arrêt du 22 décembre 2022, dans le cadre de l'appel introduit par la CWaPE contre l'arrêt de la Cour des marchés portant sur les décisions de refus de la CWaPE relatives aux soldes électricité et gaz rapportés par ORES Assets concernant les exercices d'exploitation 2017 et 2018, la Cour de cassation s'est prononcée en faveur du régulateur. Une dette tarifaire supplémentaire a par conséquent dû être comptabilisée dans les comptes de 2022 de 25 M€ avec un impact à due concurrence sur le résultat de l'exercice. ORES Assets peut saisir la Cour des marchés, autrement composée, pour obtenir un nouvel arrêt d'annulation des décisions prises par la CWaPE.

Justification de la modification apportée aux comptes annuels arrêtés au 31/12/2021 :

Afin de rendre comparable l'exercice précédent avec l'exercice en cours, le Groupe a procédé à un redressement des comptes annuels 2021 selon le prescrit de l'article 3:59, alinéa 2 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. En effet, le Groupe a décidé de modifier la présentation de la production immobilisée au niveau consolidé, afin de respecter les prescrits du droit comptable belge. Celle-ci est dorénavant comptabilisée dans la rubrique 72 - Production immobilisée - au lieu d'être soustraite des charges la composante, notamment au niveau des frais de personnel et des achats de marchandises. Il ne s'agit que d'un reclassement entre des rubriques de charges et une rubrique de produit et cela n'a aucun impact ni sur le bilan ni sur le bénéfice net de l'année 2021. Voici les rubriques concernées :

Compte de résultats consolidé (en k€)	31/12/2021 redressée	31/12/2021 publiée précédemment	Différence
Production immobilisée (#72)	135.695	250	135.445
Ventes et prestations	1.468.744	1.333.299	135.445
Approvisionnement et marchandises (#60)	93.157	29.998	63.159
Services et biens divers (#61)	655.687	661.668	-5.981
Rémunérations et charges sociales (#62)	220.466	142.199	78.267
Coûts de ventes et des prestations	1.178.557	1.043.112	135.445
Bénéfice de l'exercice	182.449	182.449	0

Comptes consolidés BGAAP ORES Assets

2022

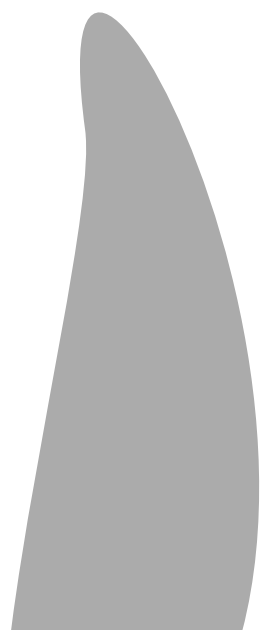


Table des matières

I	INTRODUCTION	5
	1. Message du Président du Comité de direction.....	6
	2. Présentation de l'entreprise.....	8
II	RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
	1. Retour sur 2022 : chiffres et événements marquants	14
	2. Responsabilité sociétale et développement durable	17
	3. Transition énergétique et empreinte environnementale	21
	4. Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience des réseaux	41
	5. Prévention, sécurité et bien-être au travail	52
	6. Service au client, coût de l'énergie et précarité énergétique	59
	7. Gouvernance, transparence et éthique	65
III	INDEX GRI	73
IV	RAPPORT DE GESTION	93
	1. Commentaires sur les comptes annuels.....	94
	2. Comptes annuels.....	112
V	RAPPORT DES COMMISSAIRES	141
VI	RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION	148
	1. Présentation des organes de gestion.....	149
	2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets	151
	3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES	152
	4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets	154
	5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES.....	159
VII	RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATION	174

INTRODUCTION

I

1. Message du Président du Comité de direction.....	6
2. Présentation de l'entreprise	8

1. Message du Président du Comité de direction

RETOUR SUR UNE ANNÉE HORS DU COMMUN

Guerre en Ukraine, pénuries, inflation, explosion des prix de l'énergie : l'année 2022 aura été exceptionnelle par la somme d'épreuves qu'elle a imposées. La crise énergétique mondiale, qui avait débuté en 2021 lors de la forte reprise économique post Covid-19 et s'est amplifiée à partir de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, a marqué notre secteur d'activité. Le choc sur les prix de l'énergie, sans précédent depuis les années 1970, a bouleversé nos vies, particuliers et entreprises confondus, avec des conséquences souvent très douloureuses économiquement.

Au cœur de l'activité et du marché de l'électricité et du gaz en Wallonie, ORES a fait face, en assumant les responsabilités qui sont les siennes. La crise a réaffirmé toute l'importance de notre rôle et la pertinence de notre vision. Nous devons, plus encore qu'hier, agir comme moteur de la transition énergétique, veiller à l'inclusion de tous dans cette dynamique, et travailler avec nos parties prenantes dans une dimension de proximité plus que jamais indispensable.

En 2022, notre ancrage local historique a été consolidé par les décisions du Gouvernement wallon pour le renouvellement des mandats de gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz des 262 villes et communes wallonnes, pour la période 2023-2043. ORES a été confirmée en tant que premier gestionnaire de la Région et nous assurerons à l'avenir la gestion de ces réseaux dans 195 communes pour l'électricité et 117 pour le gaz. Nous en sommes fiers et nous entendons bien être à la hauteur de la confiance que les Collèges et Conseils communaux ont placée en nous en retenant notre candidature. Ce choix nous conforte dans la poursuite de nos ambitions et notamment dans la mise en œuvre des moyens, des infrastructures et des systèmes qui permettront de faciliter la transition énergétique à l'échelon régional et communal.

Car malgré le climat de crise permanente, les défis de la transition, de l'atténuation des changements climatiques et de la décarbonation de la société à l'horizon 2050 n'ont pas disparu. Les trois tempêtes successives qui ont frappé nos réseaux au mois de février 2022 nous l'ont rappelé assez lourdement. La voie choisie pour cette transition est celle d'un développement massif et accéléré du renouvelable pour progresser vers une indépendance énergétique plus

forte en Europe. Afin de se préparer à ces défis qui vont l'impacter rapidement et directement, ORES a fait réaliser durant cette année 2022 une analyse approfondie destinée à déterminer au mieux les évolutions sociétales – en cours et à venir – et surtout, leurs conséquences sur les réseaux de distribution. Plusieurs scénarios d'évolution ont été identifiés et ils nous ont permis de délimiter notre nouveau plan industriel. Des changements fondamentaux sont attendus dans les modes de production, de mobilité et de chauffage. Ils vont nécessiter des réseaux à la fois plus résilients, plus flexibles et plus « smart ». Et nous voulons être au rendez-vous de ces changements majeurs, avec ce plan industriel ambitieux.

C'est avec cet objectif en tête, couplé à notre volonté de continuer à faire des tarifs de distribution un élément de stabilité de la facture énergétique des citoyens et des entreprises de Wallonie, que nos équipes ont aussi travaillé durant l'année à la préparation de nos réactions et propositions par rapport à la nouvelle méthodologie tarifaire du régulateur wallon. La transition va requérir des investissements en hausse sur les réseaux et le mode de financement de ces investissements est au cœur des débats. La prochaine période tarifaire, initialement prévue pour s'étendre de 2024 à 2028, a été reportée à la fin octobre par la CWaPE. Elle a décidé de la postposer d'une année calendrier afin d'octroyer à toutes les parties impliquées le temps nécessaire à un processus de concertation de qualité. La nouvelle période tarifaire s'étendra donc de 2025 à 2029. L'exercice 2024 constituera une année de transition entre les deux périodes tarifaires, dans la continuité de la méthodologie applicable actuellement.

La transition énergétique s'appuiera aussi invariablement sur une numérisation accrue et l'utilisation des données dans de nouveaux processus de marché – comme le partage d'énergie – et dans le ciblage des investissements de réseau. Cela passera notamment par les compteurs et les réseaux communicants, avec des transferts de données plus nombreux et plus rapides entre acteurs du marché. À la fin de 2021, la nouvelle plateforme unifiée d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité est entrée en régime opérationnel. Pour la toute

grande majorité des clients, cette transition s'est faite sans difficulté. Mais le système a aussi montré des difficultés de jeunesse et des milliers de clients ont été confrontés à des problèmes durant toute l'année 2022. Certains en connaissent encore à ce jour. Face à ces difficultés persistantes, nous avons pris des mesures fortes : renforcement des équipes informatiques, des équipes en charge de la gestion des dossiers des clients, du personnel de notre centre d'appels. Là aussi, nous voulons assumer nos responsabilités, a fortiori lorsque tout ne se passe pas comme prévu.

C'est également le cas dans le contexte de nos missions de service public à caractère social, pour venir en aide aux clients les plus touchés par l'explosion des prix de l'énergie. La précarité a gagné du terrain ces derniers mois, c'est indubitable. Dans notre rôle de fournisseur social, nous avons non seulement exécuté les mesures de protection complémentaires décrétées par les autorités, mais nous avons aussi voulu aller plus loin : en accompagnant les clients en difficulté dans une approche résolument individualisée, en collaborant étroitement avec les CPAS et les sociétés de logements sociaux, en autorisant une fourniture minimale dans les cas les plus problématiques ou encore grâce à un bouclier tarifaire hivernal – gel du recouvrement des impayés, gel des acomptes et gel des prix – préfinancé par notre entreprise.

Ce rapport annuel 2022, outre les éléments relatifs à nos bilans financiers pour l'exercice, revient sur ces différents événements, sur les réalisations et les résultats non-financiers de notre entreprise, en traçant également les perspectives des mois à venir dans un contexte extrêmement évolutif. Il réaffirme aussi nos ambitions ainsi que notre volonté d'assumer pleinement et durablement nos responsabilités dans la transition énergétique, en ne laissant personne au bord du chemin et en veillant à la qualité de nos relations de proximité avec toutes nos parties prenantes.

Bonne lecture !

Fernand Grifnée

Président du Comité de direction d'ORES

« Notre énergie et nos expertises au service d'une transition énergétique pour tous et de proximité »

2. Présentation de l'entreprise

La vision d'ORES résume en une phrase les axes sur lesquels se déploient ses ambitions. Notre entreprise veut être un véritable moteur de la transition énergétique. Dans le même temps, elle veille à l'inclusion de toutes et tous dans le système énergétique et dans ses évolutions. Inscrite depuis sa création dans le tissu socio-économique local, elle entretient des relations de proximité avec ses parties prenantes. Et, chaque fois que cela fait sens au plan sociétal, elle est prête à remplir utilement les missions nouvelles qui pourraient lui être confiées.

Face aux dangers du réchauffement climatique et de la dégradation de l'environnement, la Wallonie s'est engagée à suivre la politique européenne du Green Deal – moins 55% d'émissions de CO₂ en 2030 – et à être neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour pouvoir léguer un monde viable aux générations futures, il est essentiel de diminuer drastiquement notre empreinte carbone en consommant moins d'énergie et une énergie plus propre.

Atteindre cet objectif ne sera possible que si nous initions de profonds changements dans la manière dont nous produisons l'énergie, dont nous nous déplaçons et dont nous nous chauffons. Ces changements ont un dénominateur commun : les réseaux de distribution

d'énergie. En tant que premier distributeur d'énergie en Wallonie, ORES est au cœur de ces changements et entend jouer pleinement son rôle d'accélérateur de la transition énergétique.

Le réseau sera en effet un des principaux alliés de la société pour qu'elle puisse progressivement diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et agir en faveur du climat. Concrètement, ORES va transformer ses infrastructures de distribution en renforçant la capacité de ses réseaux à accueillir les productions d'énergie d'origine renouvelable ainsi que le développement de la mobilité électrique et les modes de chauffage décarbonés.

L'enjeu est environnemental mais il est aussi social. ORES veut une transition énergétique pour tous et contribue à améliorer l'inclusion sociale en matière d'accès à la transition énergétique (production décentralisée, communautés d'énergie renouvelable, etc.). Afin que chaque citoyen, mais aussi chaque entreprise et chaque service public, puisse profiter des innovations du marché pour diminuer sa consommation et consommer, au meilleur moment et à un prix accessible, de l'énergie renouvelable produite près de chez lui. Nous sommes convaincus qu'il est possible de construire ensemble une transition énergétique juste et solidaire et c'est l'objet de notre stratégie d'entreprise et de notre plan industriel.

UN ENGAGEMENT DE TOUS LES JOURS

Au quotidien, les quelque 2.500 collaborateurs d'ORES ont pour mission de gérer et exploiter les réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz, ainsi que les réseaux d'éclairage public, dans plus de trois communes sur quatre en Wallonie. Notre entreprise investit de manière continue, ambitieuse et ciblée dans ces réseaux afin de garantir une alimentation et un éclairage de qualité à tous les consommateurs qu'elle dessert. Dans un contexte de transition énergétique accélérée, la tendance est clairement aujourd'hui à une électrification progressive et massive des besoins. La gestion des réseaux et le fonctionnement des marchés de l'énergie se complexifient : plus de renouvelable, plus d'injection d'électricité sur les réseaux basse tension, plus de flexibilité nécessaire, plus d'attentes de la part des consommateurs.

Les crises sanitaire et énergétique des trois dernières années – avec en particulier l'explosion des prix de l'énergie en 2022 – ont réaffirmé le rôle important des entreprises d'utilité publique, et notamment des gestionnaires de réseaux. Ils vont devoir investir de manière pertinente dans les infrastructures et les systèmes qui permettent de garantir l'approvisionnement des clients. Et parallèlement, les populations fragilisées par ces crises requièrent un accompagnement spécifique, qui fait partie de nos missions de services publics et que nous avons renforcé durant la dernière année, dans le prolongement des mesures d'aide décrétées par les autorités.

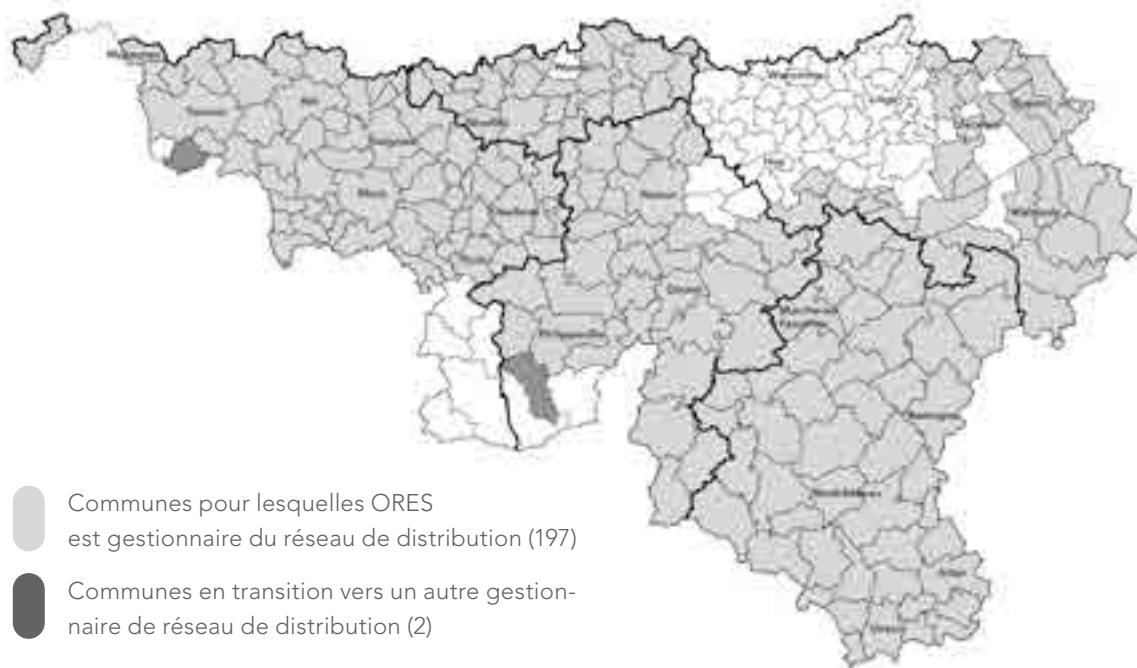
L'impact des changements climatiques sur ORES continue aussi de se ressentir. Si dans son ensemble, l'année a été globalement clémente en termes d'événements météorologiques, elle avait débuté au mois de février par trois tempêtes successives qui ont frappé toute la moitié occidentale de notre territoire et en particulier la Wallonie picarde. Une fois encore, nos équipes techniques ont été au rendez-vous et, grâce à l'implication de tous – avec des renforts venus des régions épargnées par les intempéries – les clients n'ont souffert de coupures que de manière limitée.

TERRITOIRES D'ACTIVITÉ

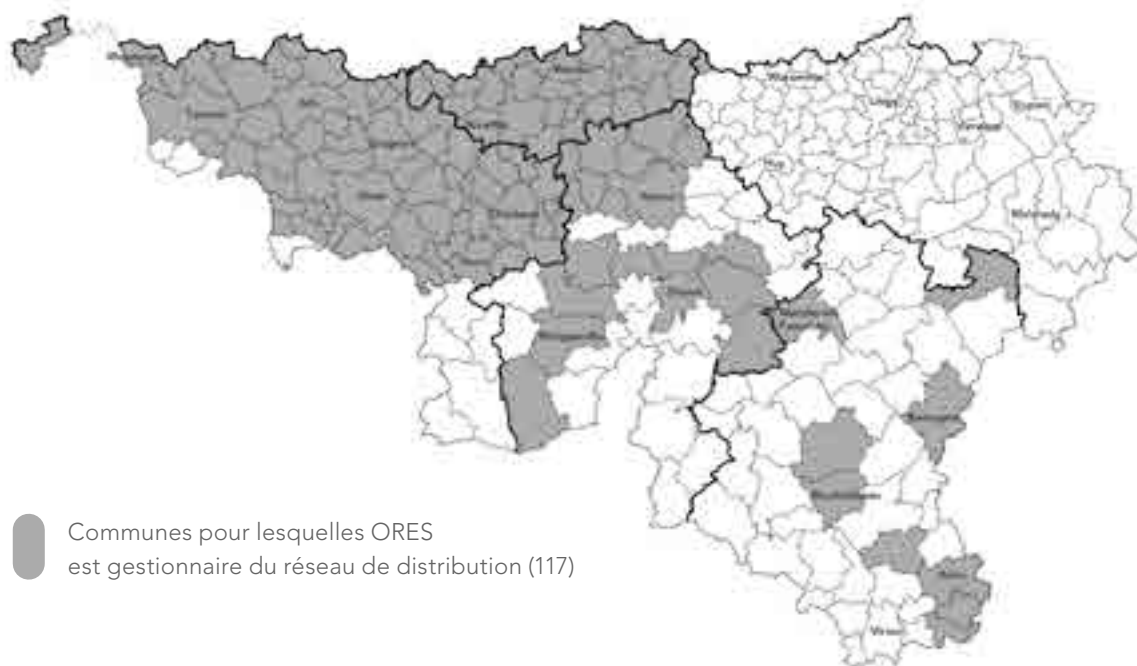
À l'issue de la procédure de renouvellement des mandats de gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz pour la période 2023-2043, clôturée à la fin de 2022, les territoires d'activité d'ORES ont peu évolué par rapport à la situation qui prévalait en 2021. Notre entreprise a été confirmée dans pratiquement la totalité des villes et communes associées. Une fois que les dossiers de transfert des communes changeant de gestionnaire auront été clôturés, nos équipes assureront la gestion des réseaux de distribution électrique de 195 villes et communes. Pour le gaz, notre territoire s'étend un peu suite à la régularisation de situations du passé et à quelques développements à proximité de réseaux existants en périphérie de nouvelles communes. Nous avons été désignés en tant que gestionnaire du réseau de distribution de gaz dans 117 villes et communes.

Les cartes ci-après présentent la situation instituée au terme de la procédure et prévalant à compter de fin février 2023.

ÉLECTRICITÉ



GAZ



La carte suivante identifie l'ensemble des implantations et des sites de notre entreprise sur le territoire wallon à la fin de l'année 2022, avec indication des différentes directions et activités présentes dans chacune de ces implantations.



Pour les villes et communes, les clients et les partenaires d'ORES, cette organisation géographique est garante d'un service de proximité efficace sur l'ensemble du territoire couvert par notre entreprise.

PRÉPARER L'AVENIR

années à venir sur les développements liés à la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Afin de pouvoir les cibler au mieux, sur la base des changements sociétaux en cours et futurs, nous avons fait réaliser en 2022 une étude globale par la société de conseil Climact qui accompagne de nombreux organismes publics et privés. Elle a développé différents scénarios sur la trajectoire de la neutralité carbone visée par la Région wallonne en 2050. Cette étude, et notamment les pistes explorées par un scénario d'évolution médian, serviront de base à la définition de nos politiques d'investissement futures, compte tenu des évolutions projetées dans la production d'électricité renouvelable, de l'arrivée massive de véhicules électriques et des changements attendus en termes de chauffage des bâtiments.

Au cours des cinq dernières années, plus de 1,5 milliard d'euros ont été investis dans les réseaux de distribution. Ces investissements seront plus encore axés dans les

En matière d'électricité renouvelable, ORES a déjà recordé sur ses réseaux électriques plus de 174.000 unités de production décentralisées d'électricité depuis sa création (éolien, photovoltaïque, hydraulique ou biomasse). En 2022, ce sont près de 22.000 nouvelles unités qui sont venues s'ajouter au parc existant sur notre réseau. Durant l'année, un peu moins de 3.220 GWh d'électricité verte ont été injectés dans le réseau à partir des grandes unités de production d'une puissance supérieure à 10 kVa. Cela correspond à 26,5% du total de l'électricité transitant sur le réseau d'ORES, auxquels il convient d'ajouter les injections des petites unités résidentielles. En matière de gaz vert, trois unités de biométhanisation injectent dans notre réseau de distribution et l'équivalent d'environ 10.000 ménages consomment désormais du gaz produit localement à partir de déchets organiques issus notamment de l'agriculture.

Nous travaillons également à la mise au point de solutions innovantes qui doivent contribuer au développement de l'injection d'électricité d'origine renouvelable dans nos réseaux et accélérer la transition énergétique,

notamment via le recours à l'intelligence artificielle pour éviter les congestions de réseau ou encore l'accompagnement de projets de communautés d'énergie renouvelable. Le réseau électrique, sa conduite et sa gestion évoluent et s'adaptent aux nouveaux flux d'énergie, au caractère intermittent des énergies renouvelables, à la bidirectionnalité des flux et surtout à l'accroissement considérable des besoins en électricité qui s'annoncent pour les prochaines années.

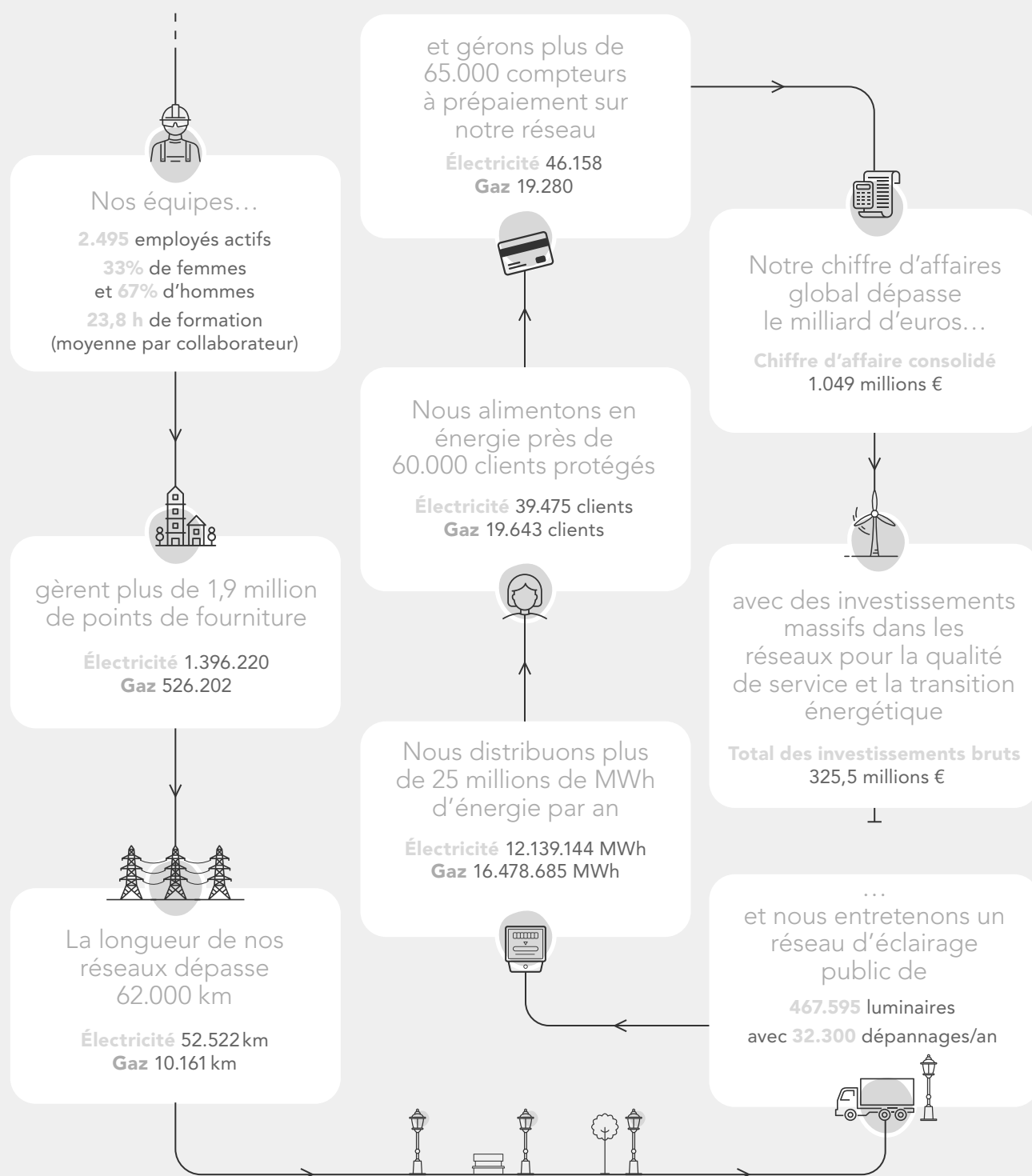
Enfin, ORES est convaincue que la transition énergétique et écologique doit être accessible à tous. Il faut progresser de façon inclusive et positive vers une énergie plus verte en associant l'ensemble des Wallons et des Wallonnes à la démarche, en ce compris les citoyens précarisés ou fragilisés économiquement. Notre entreprise assume ses responsabilités sur ce plan aussi, pour que la transition soit à la fois source de progrès, d'emploi et de prospérité pour toute la collectivité. L'ensemble de ces aspects est évoqué dans les pages qui suivent.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

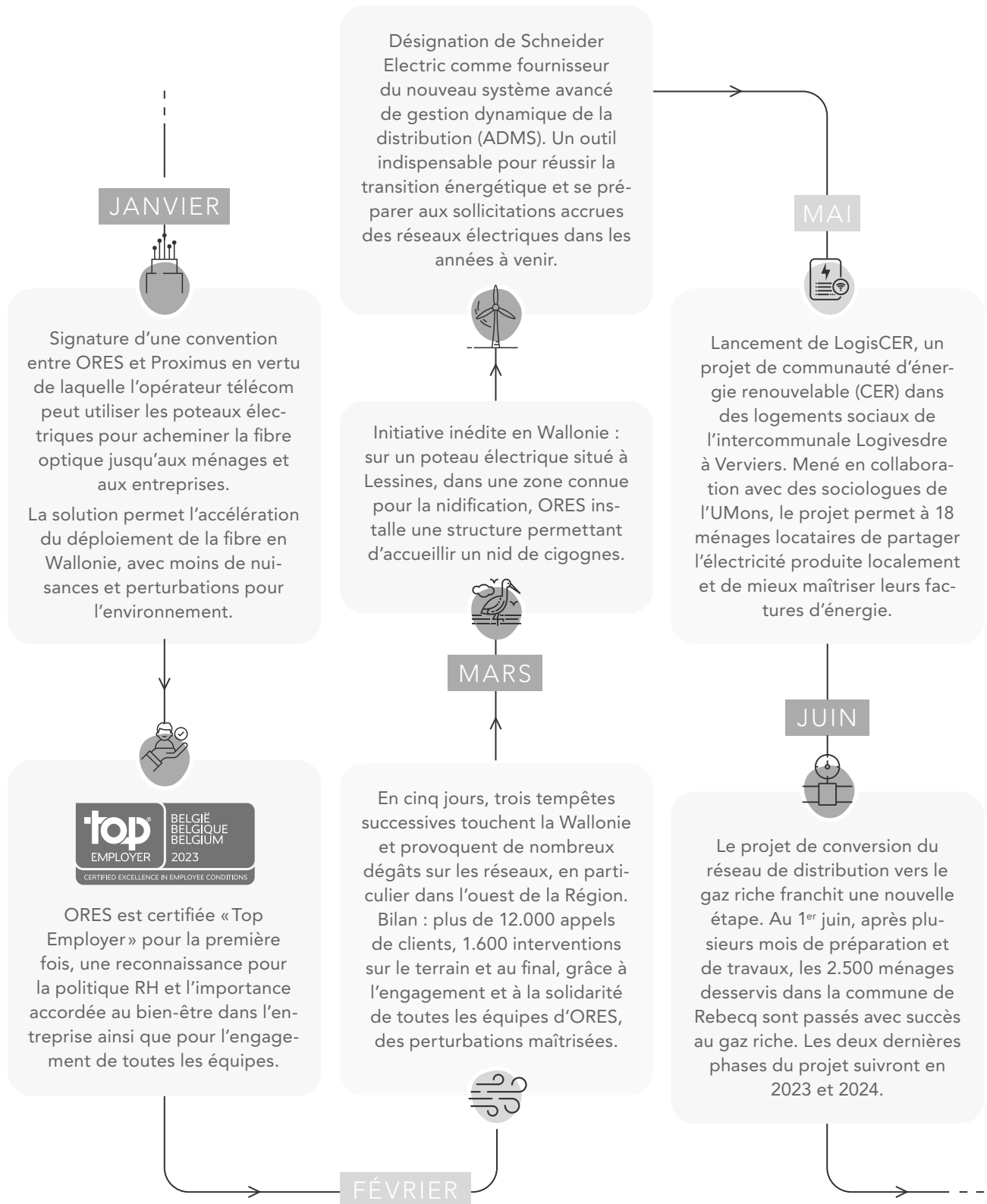


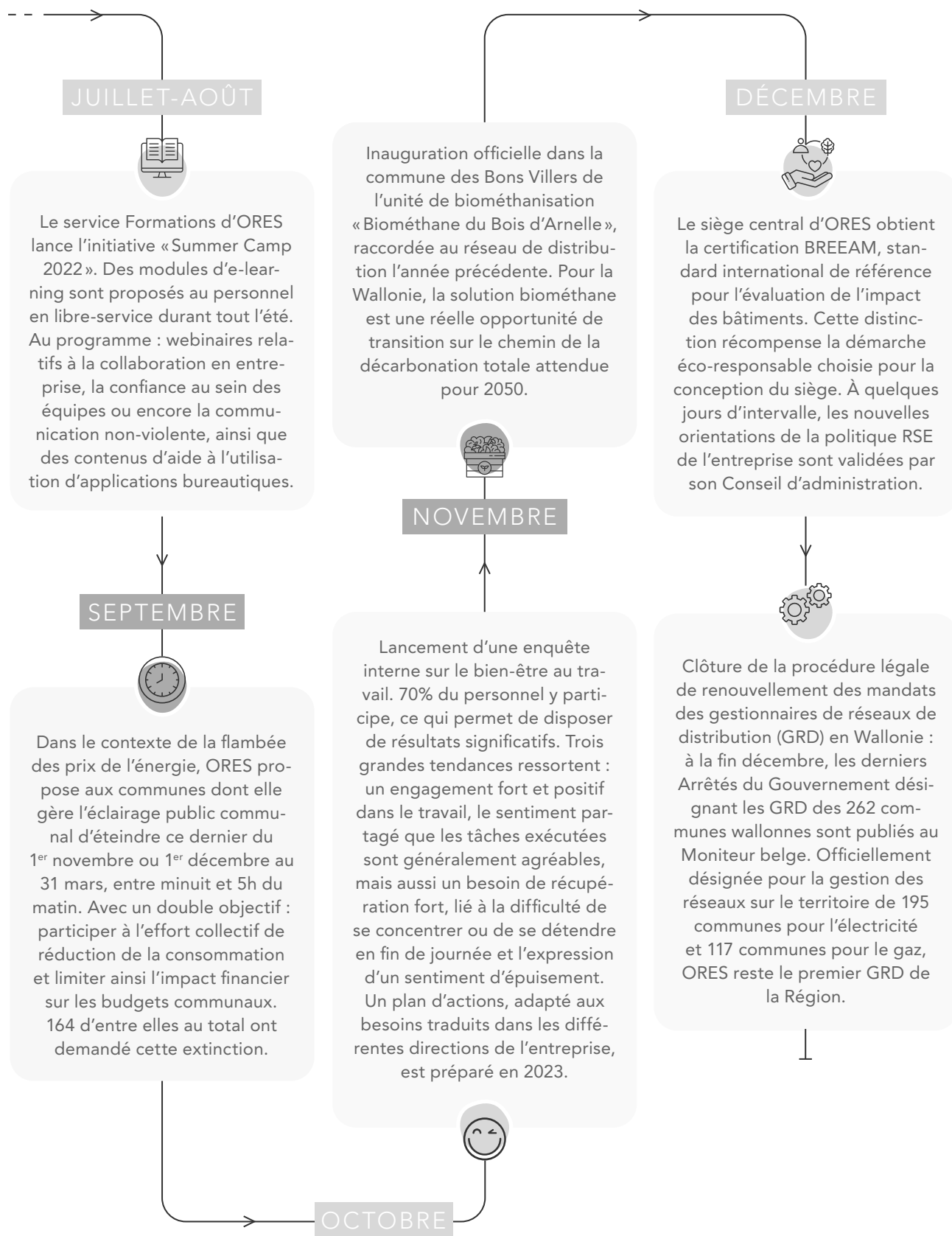
1. Retour sur 2022 : chiffres et événements marquants	14
2. Responsabilité sociétale et développement durable	17
3. Transition énergétique et empreinte environnementale	21
4. Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience des réseaux	41
5. Prévention, sécurité et bien-être au travail	52
6. Service au client, coût de l'énergie et précarité énergétique	59
7. Gouvernance, transparence et éthique	65

1. Retour sur 2022 : chiffres et événements marquants



Au fil de 2022...





2. Responsabilité sociétale et développement durable

L'action d'ORES en termes de responsabilité sociétale et de développement durable est basée sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans le contexte des avancées du cadre réglementaire européen autour de la durabilité et du reporting y afférent, notre entreprise a arrêté une nouvelle politique RSE en 2022 et structuré son suivi.



UNE NOUVELLE IMPULSION

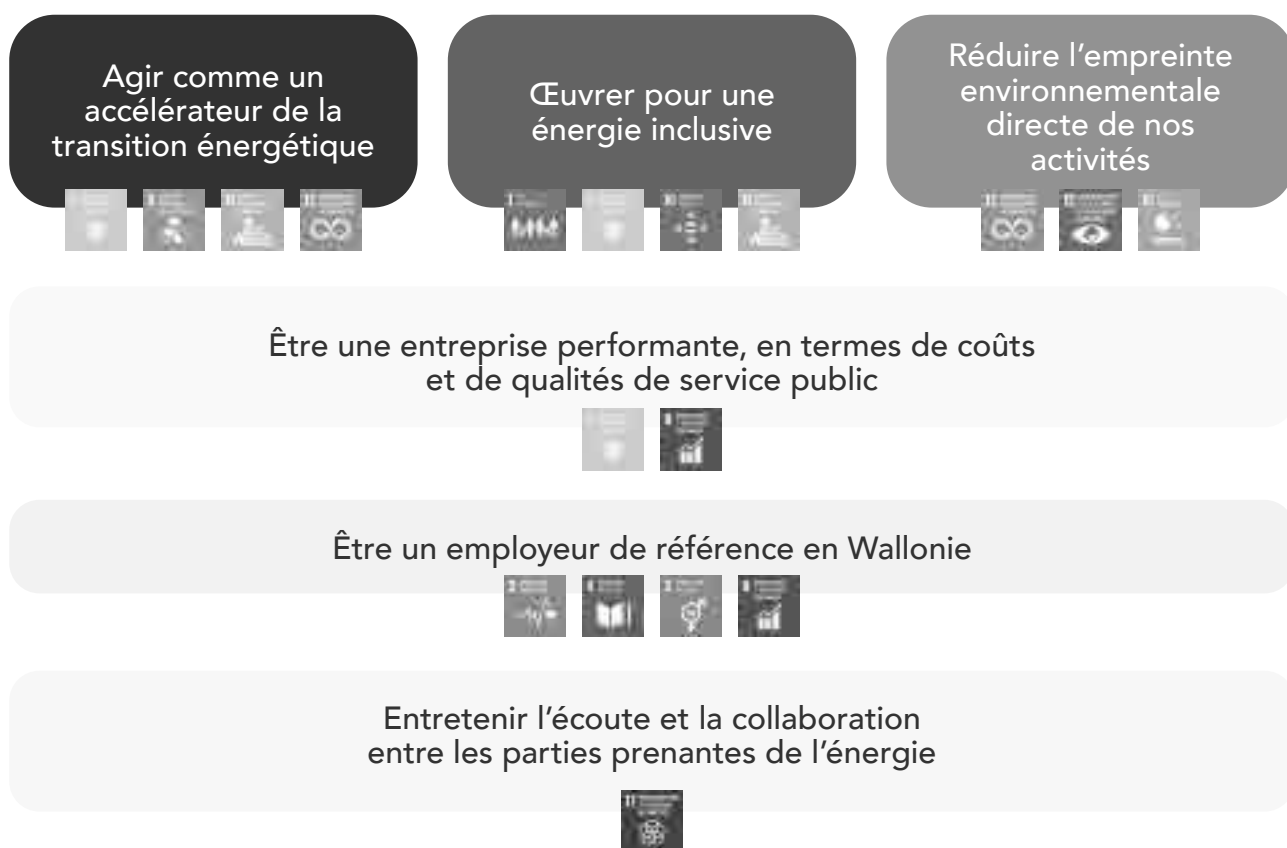
Depuis 2018, ORES a choisi de structurer et de rendre compte de son approche en termes de durabilité sur la base des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), l'un des principaux standards reconnus au plan international. À des fins de comparaison, nos initiatives et nos performances sur les plans économique, social, environnemental et en termes de gouvernance sont évoquées dans le présent rapport en référence à la méthodologie GRI (version 2016).

En 2021, l'entreprise a voulu redéfinir ses grands enjeux de développement durable. Elle s'est d'abord fondée sur les résultats de l'exercice de matérialité réalisé avec ses parties prenantes à la fin 2020 (cf. rapport annuel 2021). La matrice obtenue au terme de cet exercice traduisait une convergence générale des grands enjeux de développement durable.

Suite à la formulation du plan stratégique 2021-2023, un groupe de travail transversal a été constitué en interne afin d'évaluer les enjeux et les impacts de l'entreprise sur les thèmes de durabilité les plus pertinents par rapport à ses activités. Il s'agissait de dégager une première vision unifiée, alignée à la fois sur ces grands thèmes et sur le

plan stratégique de l'entreprise. Ce travail a débouché en 2022 sur la définition d'une nouvelle politique de responsabilité sociétale articulée autour de six grandes lignes d'action, regroupant les principaux enjeux mis en perspective avec les objectifs de développement durable des Nations-Unies. Les lignes d'action sont déclinées en engagements eux-mêmes assortis d'indicateurs de suivi. Cette politique structurée et les modalités de sa mise en œuvre ont été adoptées par le Comité de direction durant l'année, puis validées par le Conseil d'administration au mois de décembre. Elle a ensuite été publiée sur le site internet d'ORES.

SIX GRANDES LIGNES D'ACTION LIÉES AU OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les lignes d'action de la politique RSE et les engagements qui y sont liés sont suivis à travers un tableau de bord de 28 indicateurs opérationnalisés au début de 2023.

Ce tableau de bord n'est pas figé et évoluera encore au fil des réflexions et développements en cours. Le suivi des indicateurs est pris en charge par la Coordination

RSE, organe de discussion et de concertation intégré à la gouvernance d'entreprise à l'automne 2022. La Coordination et ses membres qui représentent l'ensemble des Directions de l'entreprise veillent à la mise en œuvre des engagements. Ils recensent les initiatives potentiellement porteuses en matière de RSE et en soutiennent la dynamique de développement. Ces engagements et initiatives, ainsi que les indicateurs de suivi, sont évoqués au fil des chapitres du présent rapport.

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

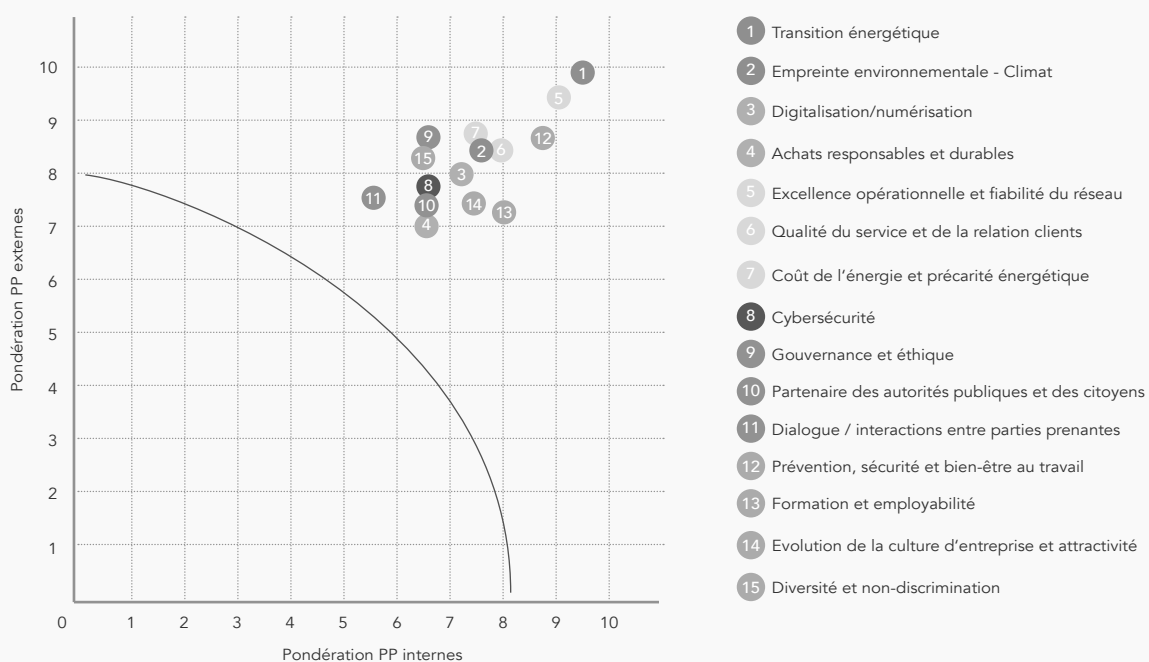
Dans la foulée de l'approbation de cette politique – conformément à sa sixième ligne d'action et au prescrit des normes GRI – l'entreprise a relancé un exercice de consultation de ses parties prenantes externes et internes aux mois de décembre 2022 et janvier 2023.

Les grands enjeux ayant permis de définir les six lignes d'action de la politique ont servi de base à l'élaboration d'un questionnaire de matérialité, tenant compte également des remarques formulées lors de l'exercice précédent en décembre 2020. Ce questionnaire – abordant 15 thématiques de durabilité pertinentes pour ORES – a été envoyé à une trentaine de destinataires externes en décembre. Le détail de ces thématiques et la liste complète des parties prenantes consultées sont

communiqués dans l'index GRI (pages 73-92). Ces dernières ont ensuite été invitées à participer à une table ronde organisée le 26 janvier 2023. 11 représentants des 30 parties conviées à l'exercice y ont pris part. À cette occasion, ils ont échangé sur la matérialité des enjeux listés dans le questionnaire et fait part de leurs priorités ainsi que des axes d'amélioration possibles pour ORES.

Parallèlement, l'exercice a été réalisé en interne, via l'envoi du même questionnaire à un échantillon représentatif du personnel en termes d'âge, de genre, de type d'activité exercée, d'implantation géographique et de catégorie hiérarchique. Cet échantillon incluait également des membres des trois organisations syndicales représentées au sein des organes de concertation sociale de l'entreprise. À l'instar des parties prenantes externes, le personnel était invité à prioriser les enjeux de durabilité, en les pondérant sur une échelle de 0 à 10.

Au terme de l'exercice, clôturé à la mi-février 2023, 22 parties prenantes internes et 19 externes avaient transmis leur questionnaire complété. C'est sur cette base qu'une nouvelle matrice de matérialité, pondérant l'importance des enjeux et impacts de durabilité d'ORES a été construite. Elle est communiquée ci-après.



Comme lors de l'exercice réalisé fin 2020, la matrice obtenue traduit à la fois la forte convergence des enjeux et leur gain en importance au fil des ans. Preuve s'il en fallait que les questions de durabilité sont au cœur des préoccupations d'aujourd'hui. La majorité des thèmes sont positionnés dans une échelle de scores comprise entre 6 et 8. Trois enjeux ressortent clairement en tête

de la priorisation : la transition énergétique, l'excellence opérationnelle et fiabilité/résilience du réseau, ainsi que le thème de la prévention, de la sécurité et du bien-être au travail. Les enjeux majeurs et la situation de l'entreprise à cet égard servent de base à la structuration du présent rapport et sont évoqués dans les chapitres qui suivent.

3. Transition énergétique et empreinte environnementale

ORES veut mettre son énergie et son expertise au service de la transition énergétique. Pour faciliter les objectifs wallons en la matière, à savoir 55% de réduction de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, notre entreprise doit accompagner et favoriser la production d'électricité d'origine renouvelable. Parallèlement, au plan interne, le contexte de crise énergétique nous a amenés en 2022 à adopter des mesures de sobriété énergétique, en complément des efforts déjà entrepris pour mieux maîtriser nos émissions et la gestion de nos déchets.

Pour faciliter la transition énergétique, la stratégie d'ORES se décline notamment autour des objectifs suivants :

- faciliter le raccordement et l'injection des énergies renouvelables
- réaliser les investissements requis pour une gestion des flux d'énergie cohérente avec les nouvelles réalités du marché
- permettre le déploiement des communautés d'énergie renouvelable
- faciliter le déploiement intelligent de la mobilité électrique
- poursuivre la conversion au LED du parc d'éclairage public communal
- faire évoluer la distribution du gaz vers des solutions renouvelables à l'instar de la politique en cours pour le réseau électrique, notamment par l'accompagnement et la promotion du raccordement d'unités de production de biométhane.



Dans la lutte contre le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre, les gestionnaires de réseaux vont devoir gérer de manière de plus en plus efficiente les quantités croissantes d'énergie d'origine renouvelable injectées, essentiellement par les parcs éoliens ou les installations photovoltaïques.

FACILITER LE RACCORDEMENT ET L'INJECTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

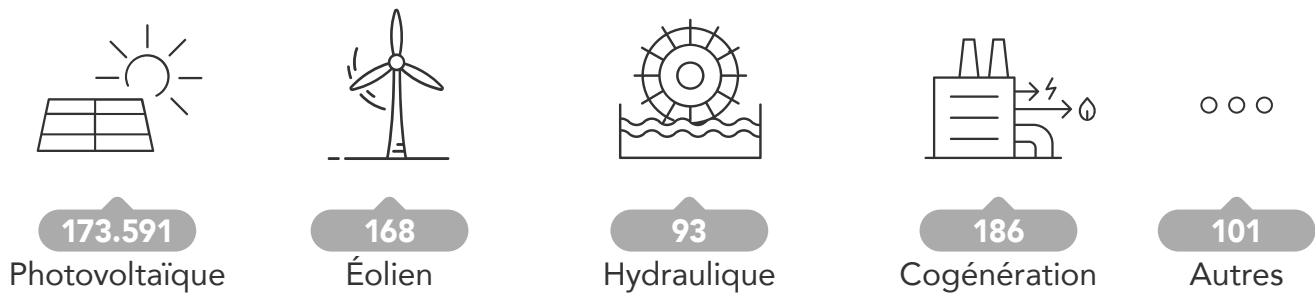
Pour contribuer aux objectifs fixés par la Wallonie dans le contexte de sa contribution au Plan national Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 GW de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030. À la fin 2022, toutes filières confondues, ce ne sont pas moins de 4.860 GWh d'électricité renouvelable¹ qui ont été produits en Wallonie durant l'année. De quelques milliers seulement à la fin des années 2000, ce sont plus de 174.000 unités de production décentralisée – photovoltaïque, éolien, hydraulique,... – qui sont raccordées au réseau électrique d'ORES à la fin de l'exercice 2022. La production renouvelable en Wallonie est essentiellement issue des parcs éoliens et des installations photovoltaïques. En 2022,

ORES a raccordé près de 22.000 nouvelles installations de production décentralisée d'électricité sur ses réseaux. La production électrique d'origine renouvelable ayant transité sur notre réseau de distribution à partir d'installations de production d'une puissance supérieure à 10 kVa représente une consommation d'environ 3.220 GWh. Ce chiffre est en augmentation de 49% par rapport à 2021, ce qui est considérable.

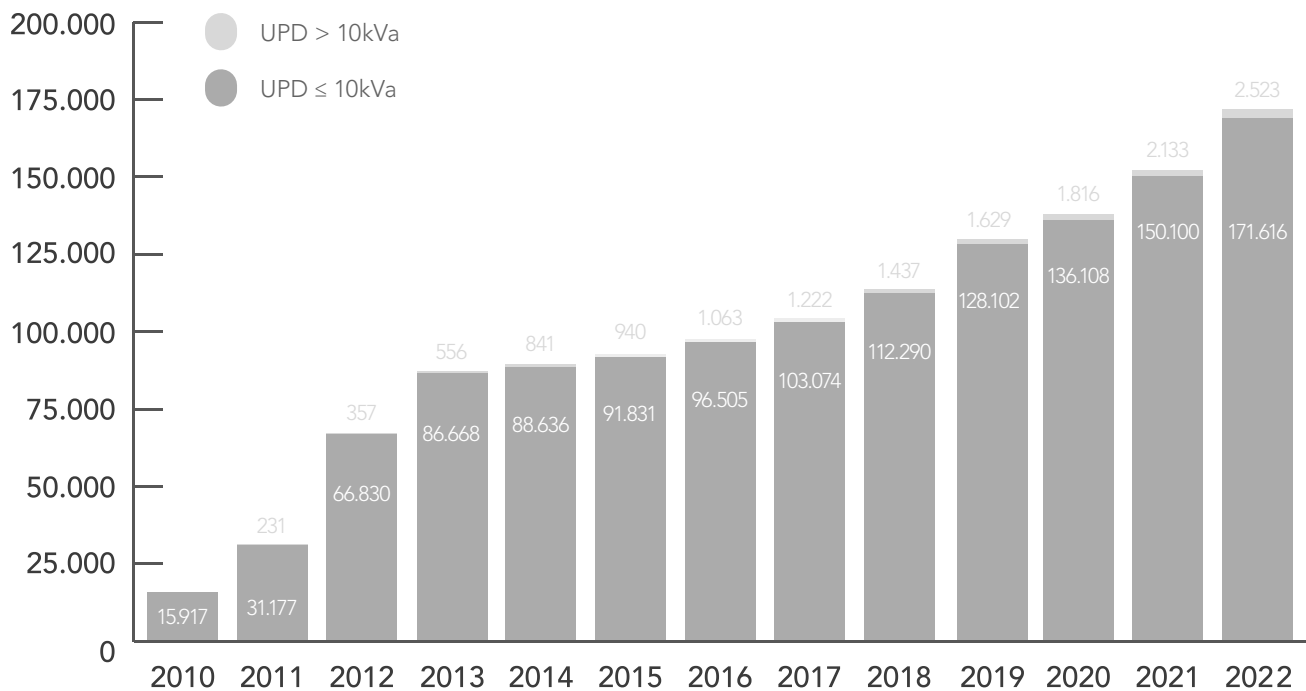
Si les énergies d'origine renouvelable restent encore minoritaires au regard de la quantité d'électricité globale transitant sur les réseaux de distribution d'ORES, les chiffres progressent d'année en année. Les tableaux et graphes ci-après traduisent ce développement constant qui s'est encore accentué en 2022. Durant l'année, plus de 26,5% de l'énergie transitée sur le réseau d'ORES était d'origine renouvelable.

1. Source : Renouvelle « Energie Commune » statistiques 2022

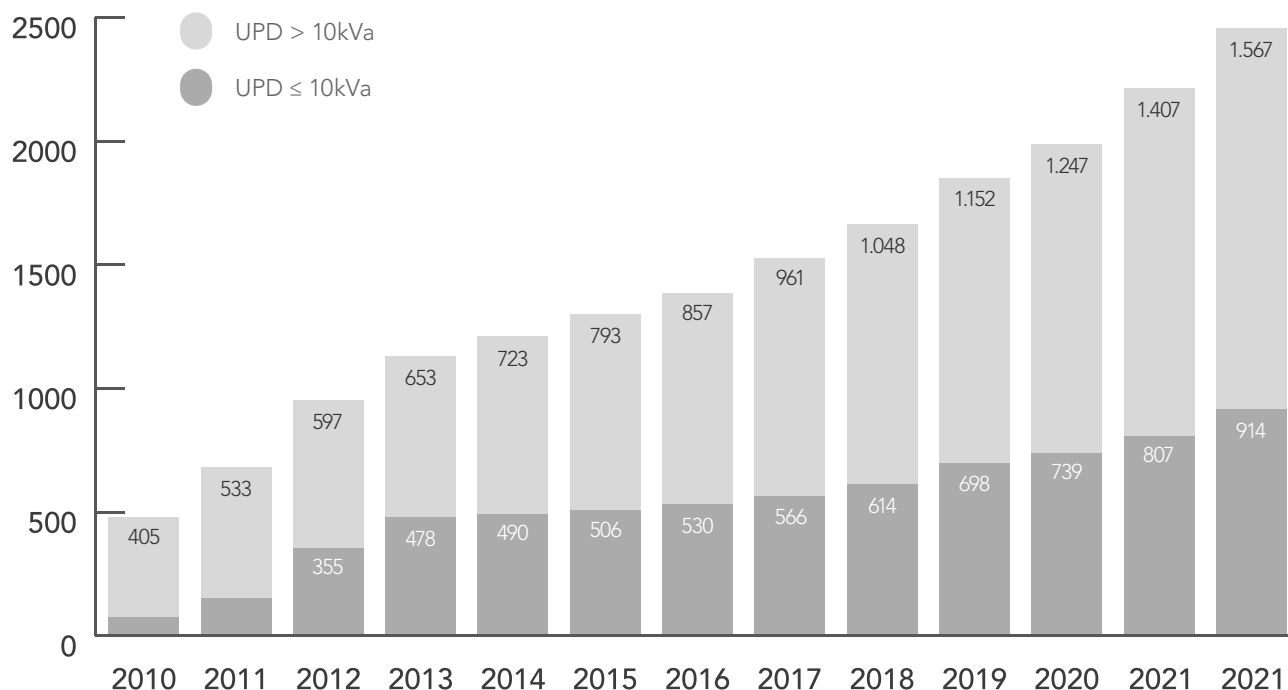
Nombre total des unités de productions décentralisées (UPD) raccordées au réseau ORES



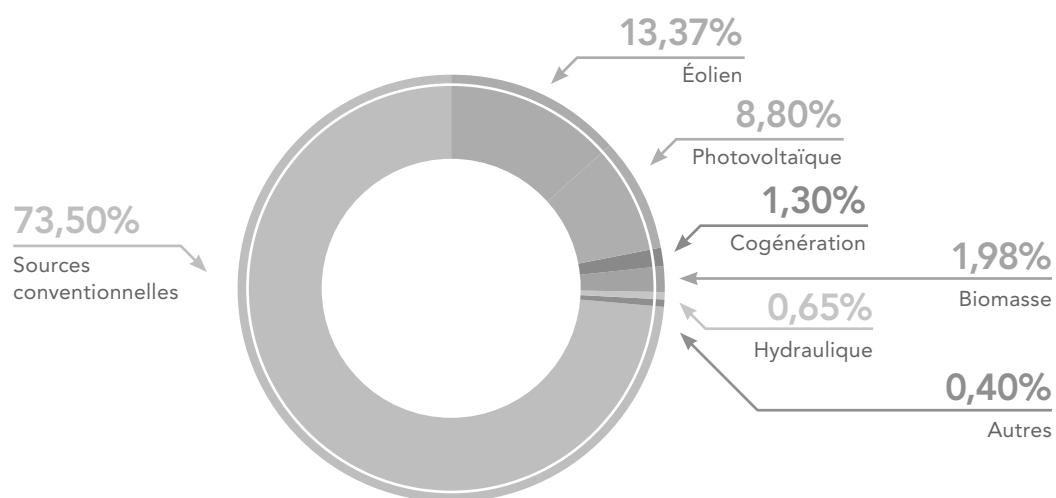
Évolution annuelle du nombre d'UPD, par type de puissance



Évolution de la puissance totale installée totale des unités de production décentralisées (en MVA)



Part et origine de l'énergie renouvelable vs. total de l'électricité injectée dans le réseau ORES UPD >10kVA



MIEUX GÉRER LES FLUX ÉLECTRIQUES ET LA FLEXIBILITÉ

Le développement des points d'injection d'énergie renouvelable ainsi que l'électrification croissante requièrent une adaptation des processus ainsi que de nouvelles méthodes de gestion des infrastructures. Cette gestion se complexifie et elle doit nécessairement devenir plus active, notamment dans le contexte de l'évolution de la demande liée au développement de la mobilité électrique et des pompes à chaleur. Les moments d'injection d'électricité et de pointes de prélèvement, qui constituent l'une des contraintes et l'un des éléments de dimensionnement principaux du réseau électrique, vont nécessairement être influencés par cette évolution. Les réponses techniques de l'entreprise à cette nouvelle donne sont évoquées au chapitre consacré aux réseaux de distribution (pp. 41-51).

Par ailleurs, ORES travaille depuis des années sur les mécanismes de flexibilité. Elle propose aux grands clients des contrats de raccordement flexible, qui permettent de gérer le réseau de manière plus dynamique. Elle intervient aussi directement – dans le cadre du mécanisme de flexibilité technique – sur certaines unités de production afin qu'elles s'adaptent à des situations de congestion potentielle. Ce mécanisme, institué dans le décret relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, et indispensable pour garantir une intégration optimale du renouvelable, est porteur de contraintes pour les producteurs. Pour réduire ces contraintes au minimum, ORES travaille avec des partenaires tels l'ULiège et sa spin-off BlackLight Analytics par exemple, et développe de nouveaux outils d'intelligence artificielle en collaboration avec des partenaires publics et privés.

PROMOUVOIR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Même si le cadre légal des communautés d'énergie et du partage d'énergie en Wallonie n'est pas encore totalement abouti, il a progressé durant l'année écoulée. Le décret du 5 mai 2022 qui transpose les directives européennes y afférentes est entré en vigueur le 15 octobre. Il introduit notamment les notions de communauté d'énergie renouvelable et de communauté d'énergie citoyenne, ainsi que la possibilité d'effectuer une opération de partage d'énergie au sein d'un même bâtiment ou au sein d'une communauté d'énergie.

Les gestionnaires de réseaux de distribution sont chargés d'en gérer la mise en place technique et le comptage des flux d'énergie vers et au sein de la communauté. Ils collectent les informations concernant les quantités d'électricité autoconsommées et transmettent ces données aux fournisseurs des participants ainsi qu'à la communauté d'énergie. Ils contribuent au bon fonctionnement des communautés d'énergie, en toute transparence et de manière égalitaire.

Ces communautés s'inscrivent clairement dans la dynamique sociétale des circuits courts. Les entreprises ont été les premières à les mettre en œuvre, conscientes qu'elles pouvaient offrir des solutions efficaces et rationnelles de gestion de leur production et de leur consommation, pour autant qu'elles soient dimensionnées correctement.

ORES a d'abord apporté son expertise à des expériences pilotes de ce type sur le réseau moyenne tension, notamment dans des zonings d'activité économique.

Après des mois de préparation, un autre projet pilote de communauté d'énergie renouvelable a été officiellement lancé en mai 2022 dans des logements sociaux de l'intercommunale Logivesdre à Stembert (Verviers). Baptisé LogisCER, il est développé par ORES en collaboration avec l'intercommunale et l'Université de Mons (UMons) et permet à 18 ménages locataires de partager l'énergie renouvelable produite localement. Environ 30% de leurs besoins énergétiques devraient être couverts par la production des panneaux photovoltaïques installés sur les toits des logements. Dans un contexte de forte hausse des factures, le projet veut démontrer que tous les publics peuvent bénéficier de la transition énergétique et que les énergies renouvelables et locales contribuent concrètement et à court terme à une meilleure maîtrise du coût de l'énergie.

PRÉPARER ET ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT MASSIF DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le secteur des transports représente près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie. Si l'avenir de la mobilité passera en partie par des alternatives abordables et écologiques à la voiture individuelle, il est clair que l'arrivée massive et rapide de la voiture électrique s'avère indispensable pour atteindre les objectifs de réduction. À l'horizon 2030, selon l'étude de Climact, plus de 500.000 véhicules électriques devraient circuler sur nos routes et cela va profondément impacter le secteur de la distribution d'électricité.

Le réseau de distribution va donc devoir répondre à court et moyen terme à l'augmentation de la demande pour le rechargement des voitures. Cela passera par des renforcements du réseau de distribution dans certaines zones – par passage du 230V au 400V –, par davantage de flexibilité dans la gestion de ce réseau, notamment via les compteurs communicants (voir p. 45) ainsi que par des mesures de sensibilisation et d'incitation des détenteurs de véhicules à adopter un comportement vertueux. C'est le sens du plan industriel 2023-2038 d'ORES qui prend en compte tous ces paramètres.

CONVERTIR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL AU LED ET PROPOSER DE NOUVELLES PISTES AUX COMMUNES

Pour ORES, faciliter la transition énergétique en Wallonie, c'est aussi moderniser les équipements d'éclairage public communal et les rendre plus efficaces. Ils appartiennent aux villes et communes, qui en confient les études, la construction, l'exploitation et l'entretien à notre entreprise. Vu l'explosion des prix de l'énergie en 2022, la rationalisation des consommations est devenue un véritable défi pour nos partenaires communaux. L'éclairage nocturne des voiries représente en moyenne plus de 50% de leur facture d'électricité.

La modernisation et l'optimisation des luminaires s'opère dans le contexte d'un plan homogène – baptisé e-LUMin – qui s'étale sur une période de 10 ans, de 2019 à 2029. Le remplacement systématique des luminaires par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (systèmes de dimming), permet déjà une réduction moyenne de la consommation de 60 à 65%. Lorsque l'ensemble de l'opération sera terminé pour les quelque 450.000 points lumineux concernés, plus de 100.000 MWh seront économisés tous les ans – ce qui correspondra à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents CO₂. À la fin 2022, ORES avait procédé au remplacement de près de 38% du parc sous sa responsabilité, soit 169.294 luminaires désormais équipés en LED dimmé.

Durant l'été 2022, nous avons par ailleurs proposé à chacune des communes sur notre territoire d'éteindre – si elles le souhaitaient – l'éclairage public du 1^{er} novembre (ou 1^{er} décembre) au 31 mars, entre minuit et cinq heures. Avec pour double objectif de participer à l'effort collectif de réduction des consommations et de diminuer l'impact de la flambée du coût de l'électricité sur leurs budgets communaux. À la fin octobre, 164 communes avaient accepté cette proposition. La mise en œuvre progressive par nos équipes techniques s'est opérée dans le respect de certaines demandes spécifiques visant notamment au maintien de l'éclairage dans des périmètres bien définis. Même si certaines communes ont ensuite fait marche arrière et demandé un retour à un régime d'éclairage normal, ces mesures ont permis de diminuer encore les consommations en moyenne de 39% durant quatre à cinq mois. À la fin 2022, 147 communes appliquaient les mesures d'extinction et au moment de la rédaction du présent rapport, une éventuelle prolongation de la mesure était à l'étude.

En cumulant les économies réalisées grâce au passage au LED et l'application des mesures d'extinction, c'est une économie globale de près de 15.200 MWh d'électricité qui a été réalisée en 2022 par rapport à 2021 et l'équivalent de 4.200 tonnes d'émissions de CO₂ a ainsi été évité. À l'échelle du territoire d'ORES, pour les communes, l'économie financière totale estimée atteint pratiquement 5 millions d'euros sur l'année.

Des réflexions sont en cours pour l'avenir. Plusieurs pistes sont étudiées : adapter les régimes horaires classiques, identifier les excès d'éclairage potentiels – dans le but aussi de mieux protéger la biodiversité (voir p. 40) – ou encore exploiter les perspectives offertes par la télégestion. Nos services s'attachent à proposer aux communes les meilleures technologies disponibles sur le marché en intégrant les aspects relatifs à la consommation, le respect des législations et des normes, ainsi que le meilleur compromis entre le choix technologique, le coût total de sa mise en œuvre et le bénéfice environnemental. Ces informations doivent permettre aux responsables communaux de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause.

PRÉPARER L'AVENIR DU RÉSEAU DE GAZ

Sur la voie de la réalisation de la neutralité carbone en 2050, le réseau de distribution de gaz présente des inconvénients – notamment compte tenu des effets du méthane sur l'environnement et le climat – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue que le réseau a un rôle à jouer dans la transition. À terme, il permettra de distribuer d'autres molécules – biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO₂ sur des sites industriels ou encore hydrogène vert – plus vertes que le gaz naturel aux entreprises ou dans de nombreux centres urbains.

En termes de production de biométhane, la Wallonie possède un fort potentiel qui peut servir les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si le développement de cette filière tient ses promesses,

25 à 33% du gaz qui circule dans les conduites d'ORES, à savoir 3 TWh, pourraient être verts d'ici 2030. Le marché du gaz peut ainsi devenir plus local, avec des initiatives émanant de particuliers, de coopératives, d'entreprises et d'organisations publiques.

Pour ORES, il s'agit non seulement de raccorder ces unités au réseau de distribution, d'effectuer les éventuels travaux de renforcement nécessaires, de réaliser les calculs, analyses et tests préalables, d'installer les cabines d'injection, et enfin de contrôler et garantir la qualité du gaz distribué vers les clients, en aval de l'injection.

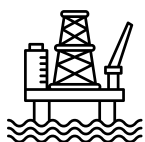
RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

Dans le contexte de la préparation aux évolutions réglementaires récentes au niveau européen – directives sur la gouvernance d'entreprise durable et sur la publication d'informations en matière de durabilité – notre entreprise a finalisé son premier bilan carbone. Cette première étape est essentielle pour évaluer et comprendre correctement l'impact climatique de notre entreprise.

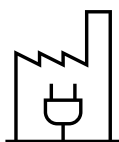
Pour rendre compte de notre empreinte le plus précisément possible, nous avons choisi de considérer un périmètre en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé au plan international. Le calcul tient compte non seulement des émissions liées à nos activités – par exemple les pertes et fuites de gaz sur nos réseaux, les consommations de nos bâtiments et de nos véhicules, les pertes électriques sur nos infrastructures de distribution,... – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval du périmètre propre d'ORES, comme les émissions liées à l'extraction et à la production en amont des énergies que nous distribuons, aux achats de biens et services et de matériaux, aux déplacements, aux déchets, aux transports,... Cette vision globale va permettre d'agir plus efficacement sur la réduction de nos émissions et de choisir nos priorités d'action pour l'avenir.

En novembre 2022, la troisième unité d'injection de biométhane située sur notre réseau était inaugurée en présence de nombreux représentants des pouvoirs publics régionaux et européens. Il s'agit des installations de la société « BBA - Biométhane du Bois d'Arnelle » installée dans la commune des Bons Villers. Raccordée au réseau un an plus tôt par les équipes techniques d'ORES, cette unité permet à de nombreux agriculteurs des alentours de valoriser sur place leurs résidus d'exploitation et leurs effluents d'élevage afin que ceux-ci soient transformés en une énergie consommée localement. Le biométhane injecté alimente environ 3.000 clients dans les communes avoisinantes des Bons Villers, Pont-à-Celles, Fleurus et Courcelles. Au total, sur le réseau géré par ORES, près de 10.000 ménages se chauffent aujourd'hui avec du gaz wallon d'origine renouvelable. D'autres projets de construction et de raccordement d'unités de production de biométhane sont à l'étude pour 2024.

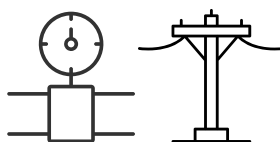
PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL : L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DISTRIBUÉS PAR ORES EST PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN CARBONE



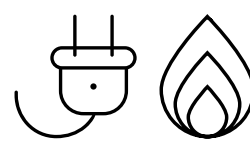
Extraction, production et transport en amont des combustibles primaire



Émissions des centrales électriques



Pertes d'électricité et de gaz sur le réseau de distribution + émissions fugitives

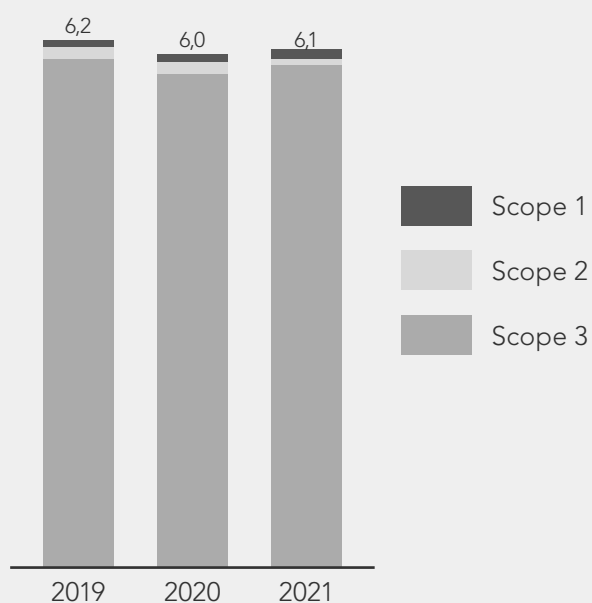


Émissions chez le consommateur final lors de la combustion du gaz

Notre premier projet de bilan carbone* débouche sur une conclusion : ce sont les émissions indirectes qui constituent la très grosse majorité de notre empreinte qui se chiffre à 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO₂. L'action d'ORES sur ces émissions sera elle aussi indirecte

par nature. Quoi qu'il en soit, nos projets en faveur de la transition énergétique sont autant de leviers pour accélérer le changement et faire évoluer le marché vers des formes de production et de consommation moins polluantes.

Évolution de l'empreinte totale par an [MtCO₂e]



Source CLIMACT

Note : Les émissions sont rapportées ici selon l'approche «location based».

Dans le cadre d'un bilan carbone, les émissions de CO₂e des entreprises sont généralement réparties en trois catégories ou «scopes».

SCOPE 1

Inclut toutes les émissions directes liées aux activités de l'organisation. Les émissions d'ORES dans ce scope

comprennent celles liées aux fuites et pertes de méthane sur notre réseau, aux fuites d'hexafluorure de soufre (SF₆, un gaz isolant utilisé dans les transformateurs), à la consommation de gaz dans nos bâtiments, aux consommations des véhicules de service et en leasing. Les émissions liées aux fuites et pertes de gaz constituent la majeure partie des émissions du scope 1.

SCOPE 2

Inclut toutes les émissions indirectes résultant de la production d'électricité achetée ou acquise pour les activités de l'entreprise. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes sur notre réseau (lignes et câbles électriques), à l'énergie achetée pour alimenter nos clients protégés socialement, et à l'électricité consommée par nos sites nos infrastructures.

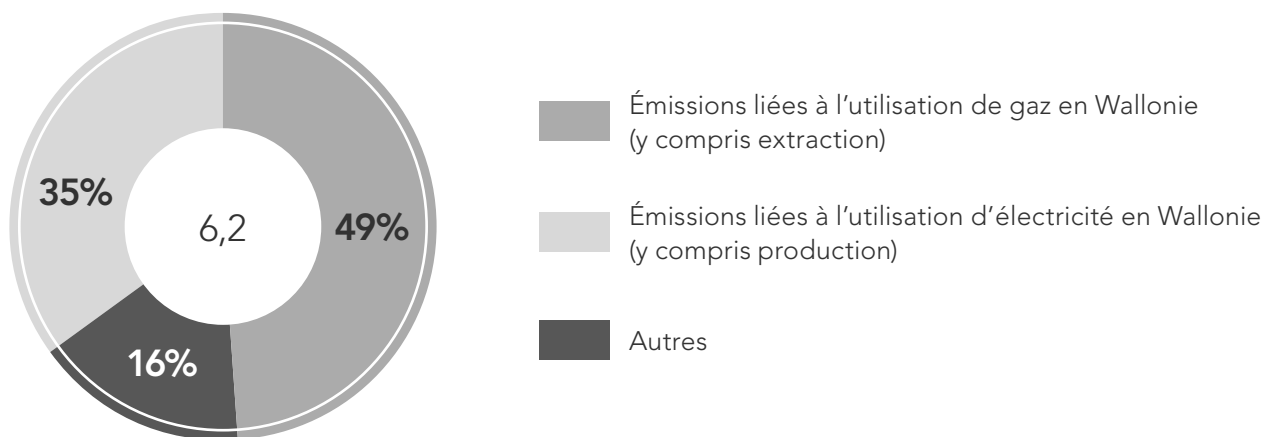
SCOPE 3

Inclut toutes les autres émissions indirectement générées par l'organisation. Cette catégorie comprend toutes les émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles utilisés pour la production de l'électricité qui transite par nos réseaux. Elle comprend aussi les émissions liées à l'extraction de gaz naturel qui transite par nos réseaux, et les émissions liées à la combustion par les clients. Le scope 3 inclut les émissions liées aux achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements des collaborateurs, aux autres activités associées au carburant et à l'énergie non reprises dans les scopes 1 et 2, aux déchets, aux transports, etc.

Globalement, la production et la consommation d'électricité et de gaz représentent environ 83% de notre empreinte carbone totale. Même si ORES n'a pas de contrôle direct sur ces émissions, ses activités en matière de transition énergétique et les mesures prises en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie auront un effet de levier positif.

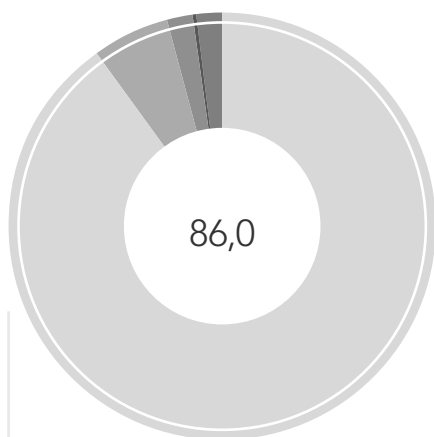
* Les chiffres communiqués dans le présent rapport à propos du bilan carbone correspondent aux calculs réalisés par Climact sur la base des données fournies par ORES. Certaines données devront être affinées à l'avenir et des hypothèses ont été prises pour les données manquantes et/ou imprécises à ce stade.

Ventilation des émissions pour l'année 2019 [Mt CO₂e]



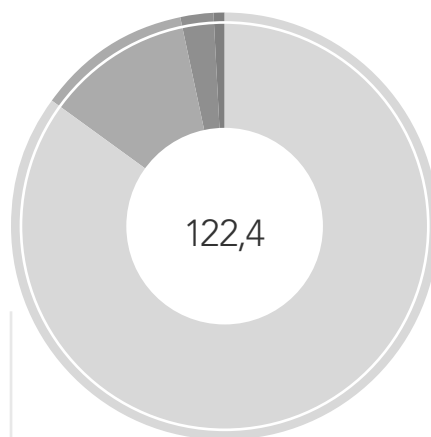
Parmi les émissions liées aux scopes 1 et 2 – présentées ci-dessous et exprimées en ktCO_{2e} – les émissions liées aux pertes en réseau – en gaz comme en électricité – constituent notre plus grande source d'émissions de CO_{2e}.

Scope 1



- Perte de gaz: 90,0%
- Véhicules charroi: 5,9%
- Chauffage: 2,0%
- Véhicules cadres: 1,9%
- Pertes de SF₆: 0,2%

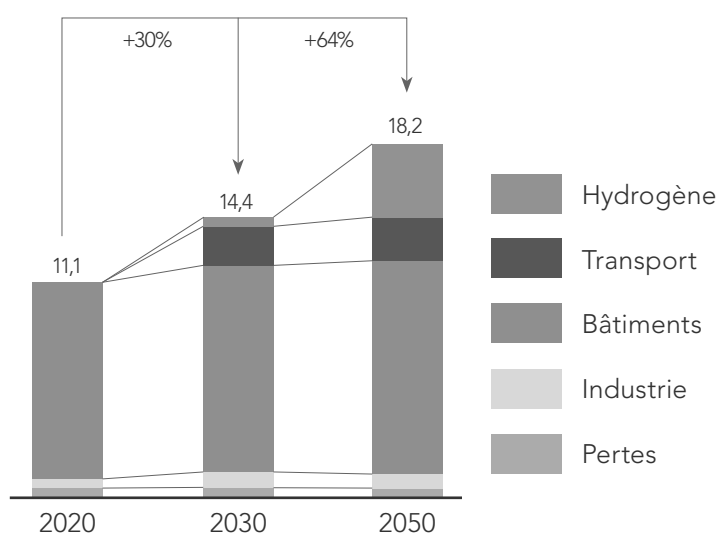
Scope 2



- Pertes d'électricité: 85,0%
- Électricité achetée pour les clients protégés: 11,8%
- Électricité achetée pour les clients fournisseur X: 2,6%
- Électricité des bâtiments ORES: 0,6%

Les pertes correspondent à la différence entre la quantité d'énergie qui entre sur nos réseaux et la quantité d'énergie prélevée par les consommateurs. La réduction des pertes sur les réseaux électriques a déjà fait l'objet de plans d'action spécifiques au cours des dernières années. Les possibilités de les réduire davantage sont restreintes mais réelles. ORES va continuer à explorer toutes les

options envisageables pour les limiter, tant d'un point de vue technique que d'un point de vue administratif, notamment via la lutte contre la fraude. Et ce, dans un contexte d'électrification croissante des besoins des consommateurs, avec en corollaire une augmentation significative des consommations évaluée à +30% pour la décennie 2020-2030 et même +64% à l'horizon 2050.



Source : Climact*



44% du besoin en chauffage résidentiel est électrifié en 2050



88% des véhicules sont électrique ou plug-in hybrides en 2050



40% de l'hydrogène vert synthétisé en Belgique l'est en Wallonie.
Les électrolyseurs sont connectés au réseau de distribution.

En ce qui concerne les pertes sur le réseau de gaz, un plan d'action devra être développé. Pour le reste, une partie importante des émissions indirectes est aussi liée aux achats d'équipements et de matériel, utilisés notamment dans le cadre des travaux d'investissements. Un trajet de promotion d'achats durables et responsables est engagé par l'entreprise afin notamment de progresser vers moins d'émissions à moyen terme (voir p. 71).

Un plan d'action va être établi sur la base de ce premier bilan carbone. Au fil des ans, des mesures ont déjà été adoptées pour réduire progressivement notre empreinte environnementale, à travers la gestion durable de nos infrastructures, de notre patrimoine immobilier, de notre charroi et de nos déchets.

*Etude Climact 2022 : Estimation de l'évolution de la demande d'électricité en Wallonie aux horizons 2030 et 2050 sur base des scénarios bas-carbone belges.

MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS

La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et du charroi fait partie de cette démarche. Des systèmes de gestion centralisée – automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation, éclairage,... – permettent de réduire les déperditions et de mieux maîtriser les dépenses énergétiques. Les techniques les plus efficaces en matière d'isolation, de ventilation et d'utilisation de la lumière naturelle sont mises en œuvre dès la conception des nouveaux bâtiments. Mais des gisements d'économies existent dans certains sites énergivores et seront exploités dans les prochains mois et années.

Le siège central implanté à Gosselies est opérationnel depuis l'automne 2020. D'une superficie d'environ 15.000 m², le bâtiment affiche une consommation d'énergie très faible en termes de prélèvement, grâce à la géothermie, à l'utilisation de panneaux photovoltaïques et à son faible taux de déperditions thermiques. Il a été étudié pour constituer une référence en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, ainsi qu'en termes d'ergonomie. Après l'obtention d'un bulletin d'attestation VALIDEO en 2021, le bâtiment a reçu la certification finale de BREEAM en décembre 2022. Ce label est aujourd'hui le standard international de référence pour l'évaluation de l'impact environnemental des bâtiments.



En ce qui concerne les autres sites de l'entreprise à travers la Wallonie, 10 bâtiments sont aussi équipés de panneaux photovoltaïques pour une puissance installée totale de 663 kWc. Ces installations ont produit l'équivalent de 710 MWh d'électricité en 2022 (+38%), couvrant en moyenne 26% de l'énergie électrique des bâtiments qui en sont dotés et 8,65% de l'ensemble de notre parc immobilier. Globalement, 68% de l'électricité produite ont été autoconsommés.

MESURES DE SOBRIÉTÉ

Frappée elle aussi par l'envolée des prix de l'énergie, l'entreprise a pris des mesures de réduction de ses consommations. En octobre, le Comité de direction a décidé de mettre en place plusieurs actions de sobriété : diminution de la température de 2°C en journée dans tous les bâtiments et abaissement du seuil de température minimum à 15°C la nuit, optimisation de l'éclairage

intérieur et extérieur via une extinction complète entre 22h00 et 6h00 dans tous les endroits où une source de lumière n'est pas nécessaire, modification des horaires d'allumage des équipements répertoriés comme gros consommateurs (groupes de ventilation, climatisation, etc.) dans les locaux techniques, rationalisation de l'occupation de certains locaux et fermeture ou mise sous cocon temporaire d'espaces ou de bâtiments non occupés, accélération de mesures d'amélioration de la performance et l'isolation des bâtiments énergivores, et enfin campagne de sensibilisation interne, via des communications ciblées, sur les actions qui peuvent être prises collectivement et individuellement par les collaborateurs, dans l'entreprise comme chez eux à titre privé.

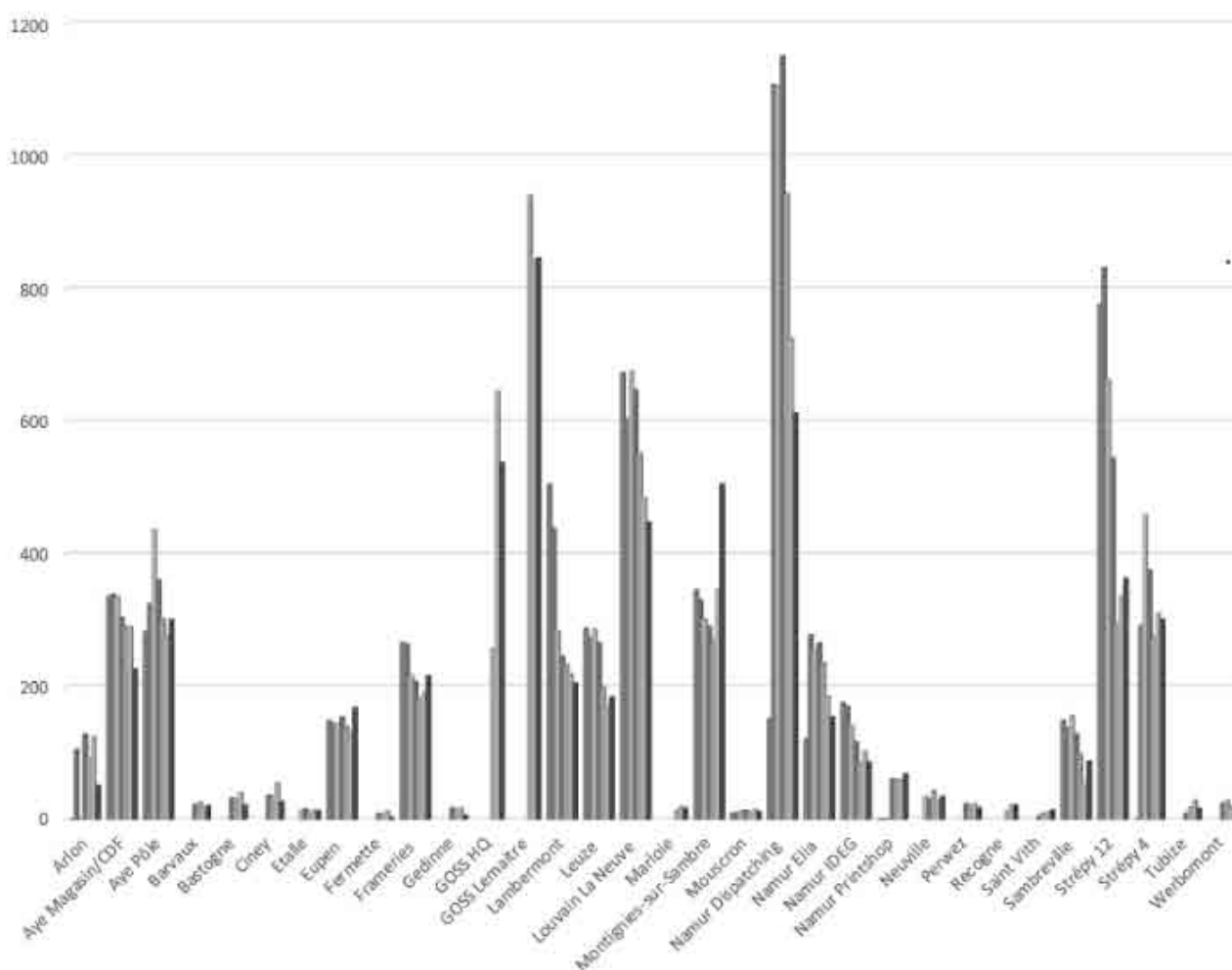
En 2022, on constate une diminution globale de 4% des consommations électriques dans nos bâtiments. Pour ce qui concerne le gaz, les chiffres sont en hausse de 5% par rapport à 2021. Cela s'explique – en dépit d'une

année légèrement plus chaude que la précédente – par une surconsommation dans deux sites de l'entreprise, notamment liée au fonctionnement d'une unité de cogénération. Le service chargé du patrimoine immobilier a identifié les actions correctives à prendre sur le plan technologique afin de remédier à la situation.

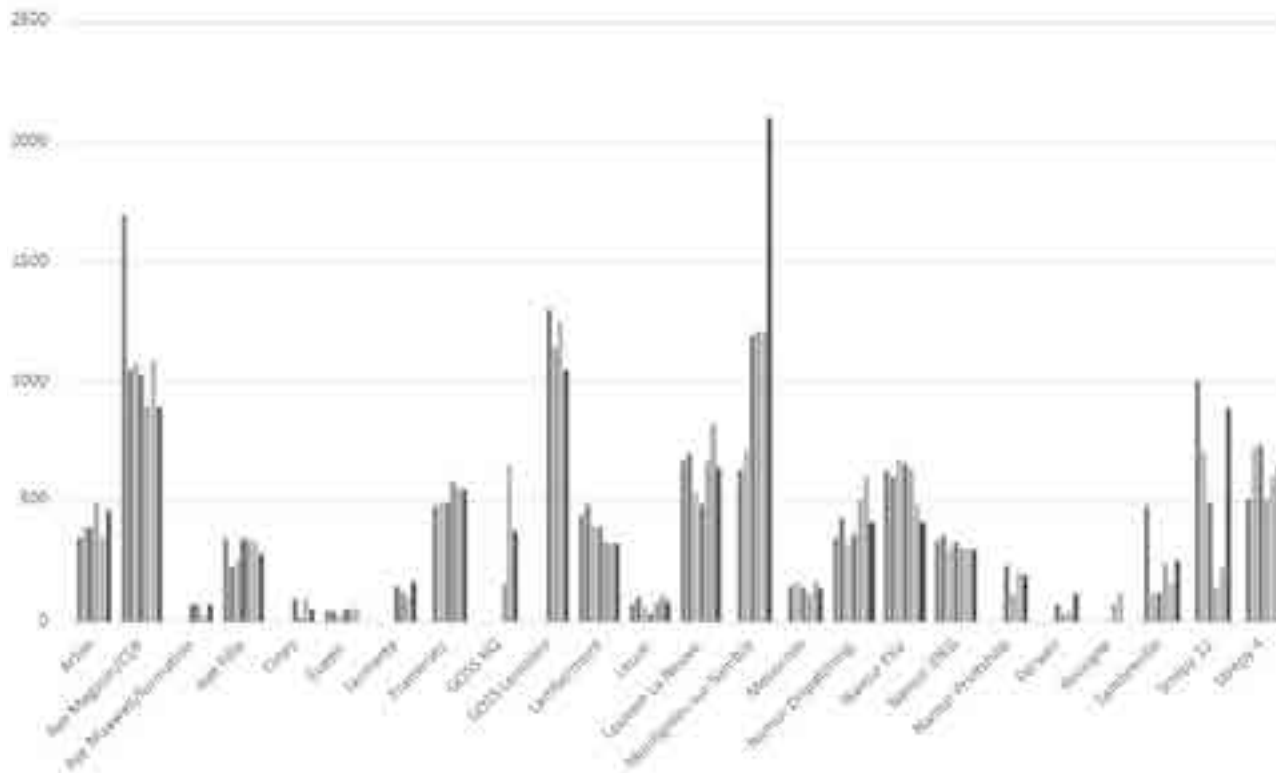
Les consommations des sites, désormais équipés de compteurs communicants, peuvent être suivies au niveau des pointes quart-horaires. Cela devrait contribuer à réduire encore les consommations, notamment sur les

sites de taille réduite jusqu'ici peu monitorés, via une analyse plus complète et plus fine. Le remplacement des groupes de production de froid sur deux sites importants va également contribuer à réduire les consommations tout en améliorant le confort des utilisateurs. Enfin, les contacts sont en cours avec la SWDE en vue d'équiper les compteurs d'eau de systèmes de télémetrie, afin de permettre non seulement la relève automatique des index mais aussi la détection rapide d'éventuelles fuites.

Évolution des consommations d'électricité des sites ORES (en MWh)



Évolution des consommations de gaz des sites ORES (en MWh)



ÉVOLUTIONS EN TERMES DE MOBILITÉ

À la fin 2022, la flotte de service d'ORES comptait 1.156 véhicules, dont un peu plus de 10,5% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les différents types de véhicule composant notre charroi, ce dernier présente encore une composition assez classique. Mais les évolutions sont en cours et les réflexions sur l'électrification progressive de la flotte, avec ses spécificités propres, s'accroissent.

Par ailleurs, le personnel ayant droit à un véhicule de société en formule leasing (cadres) doit désormais commander exclusivement tout nouveau véhicule en modèle hybride ou électrique. En 2022, 82 cadres avaient opté pour l'une ou l'autre solution, ce qui représente près de 28% du total. Le remplacement complet de la flotte en hybride ou électrique est prévu d'ici 2026. Pour accompagner cette évolution, l'entreprise a augmenté l'offre de bornes de rechargement sur ses principales

implantations. À la fin 2022, 15 bornes à double prise étaient à la disposition des employés sur les parkings de l'entreprise. À l'horizon 2024, ce nombre aura été multiplié par sept.

Le covoiturage est également encouragé pour les collaborateurs se rendant au travail avec un véhicule privé. En 2022, les chiffres de covoiturage sont restés relativement faibles, compte tenu notamment du succès des mesures de télétravail. Cependant, les chiffres du travail à domicile pour les collaborateurs employés exerçant des fonctions qui le permettent ont baissé par rapport à 2021 (73 jours par an en moyenne par collaborateur). Pour le personnel du siège central à Gosselies, une initiative de covoiturage est développée conjointement avec plusieurs autres entreprises installées sur l'Aéropole ; elle était en voie de finalisation au début 2023.

DÉCHETS : UNE TENDANCE POSITIVE

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des statistiques de production de déchets de l'entreprise

et des modalités de leur traitement au cours des trois dernières années. Les volumes produits au cours de l'année 2022 sont en nette diminution (-11,5%). Il faut rappeler à cet égard que 2021 avait été marquée par la reprise progressive des activités sur les réseaux après

la crise sanitaire de 2020 ainsi que par les inondations catastrophiques de juillet, ce qui avait fortement influencé les volumes de déchets produits et récoltés. Il faut souligner que l'impact des déchets dans notre empreinte carbone (scope 3) est très faible.

Évolution des volumes de déchets produits

Déchets par type (en kg)	2020	2021	2022
Déchets industriels banals (Classe II)	449.106	484.993	472.690
Papier/carton en mélange	116.635	106.302	103.800
PMC	4.902	6.583	8.721
Huiles diverses	16.956	15.402	3.006
Transformateurs	400.701	500.494	337.847
Cellules SF6	2.386	12.608	9.020
Autres déchets dangereux			18.75
Bois	41.640	45.280	45.440
Équipements mis au rebut	4.488	9.147	
Terres souillées	21.060		
Amiante	24.350	14.482	21.960
Cuivre, bronze, laiton	5.723	6.020	6.930
Métaux divers	431.494	450.343	413.335
Petits déchets dangereux	2.118	2.170	18.875
Total	1.521.558	1.653.823	1.460.499

Évolution des quantités de déchets éliminés par mode de traitement

	2020		2021		2022	
Modes de traitement	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Valorisation énergétique	13.936		9.540		11.496	
Recyclage organique						
Recyclage inorganique	1.750	457,90	1.470		280	
Échange pour valorisation	411.447	1.037.401	504.106	1.097.763	356.382	1.058.015
Utilisation comme remblais ou fondations	1.240		2.200		3.240	
Mise en décharge (CET)	780		1.180		8.700	
Traitement physico-chimique avant élimination	30.190		10.660		2.560	
Regroupement avant élimination	136		1.298		480	
Stockage hors site avant élimination	23.950		25.606		9.326	10.020
Total (en kg)	469.493	1.051.795	545.050	1.108.773	368.748	1.091.751

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EN CONTACT AVEC NOS RÉSEAUX

En termes de protection de la biodiversité, nous avons engagé depuis 2019 un dialogue régulier avec différentes parties prenantes impliquées dans la protection et la préservation de l'environnement en Wallonie. Plusieurs services d'ORES ont collaboré avec le Service Public Wallon chargé des Ressources naturelles et de l'Environnement, en particulier sur les effets perturbateurs de l'éclairage pour la faune. Un travail de croisement des différentes bases de données cartographiques a été réalisé ensemble, ainsi qu'avec le concours de l'association Natagora, afin d'identifier les tronçons de voiries communales éclairées et «sensibles», ainsi que les points lumineux potentiellement superflus. Proximité du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique, présence d'espèces protégées, affectation au plan de secteur, proximité des eaux de surface, proximité d'habitations, regroupement des points lumineux concernés par tronçons cohérents,... Ces éléments sont désormais pris en compte afin d'informer et accompagner au mieux les communes partenaires d'ORES dans leurs décisions relatives à la modernisation des luminaires d'une part, et aux questions d'atténuation de la lumière voire de suppression des luminaires à proximité des sites sensibles d'autre part.

Autre initiative digne d'être signalée vu son caractère alors inédit sur le réseau de distribution en Wallonie: l'installation en mars 2022 d'une structure permettant d'accueillir un nid de cigognes sur un de nos poteaux électriques situé à Lessines. Compte tenu de la proximité du parc Pairi Daiza, les oiseaux migrants reviennent régulièrement dans cette région au printemps, avec la particularité de rester fidèles à leur site de nidification d'année en année. Suite aux sollicitations d'un riverain passionné, nos équipes de Wallonie picarde ont étudié une solution et mis en place cette structure, en tenant compte des contraintes de sécurité pour les oiseaux et notre réseau.

4. Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience des réseaux

L'enjeu de durabilité est au cœur de l'activité d'ORES. Sans réseaux fiables et résilients, la transition n'est pas possible. Pour les gérer, l'entreprise doit disposer d'équipes et de systèmes performants. Et donc être en mesure de continuer à investir pour répondre aux attentes des clients et l'ensemble de la société.



Pour contribuer activement à la dynamique de transition énergétique et intégrer les productions renouvelables, ORES veut et doit continuer d'investir de manière ambitieuse et efficace dans ses réseaux. Notre première responsabilité consiste à garantir durablement la fourniture d'énergie aux clients sur notre territoire. Face aux

changements climatiques et à leurs conséquences de plus en plus manifestes, le réseau électrique doit devenir plus robuste, plus résilient et aussi plus « intelligent ». Le plan industriel 2023-2038 développé durant l'année 2022 prévoit une enveloppe d'investissement supplémentaire d'un milliard d'euros pour accompagner la transition énergétique.

Outre les nécessaires renforcements de réseau, la « smartisation » des infrastructures de distribution, via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques par exemple, est un élément fondamental dans cette évolution. Plus de 12% de notre parc total de 23.000 cabines de distribution sont désormais équipées de ce type de systèmes. En 2022, une autre étape majeure a été franchie dans cette dynamique, puisque ORES a désigné la société Schneider Electric comme fournisseur du nouveau système de pilotage dynamique du réseau (ADMS) qui sera mis en œuvre dans les prochaines années. Par ailleurs, le déploiement du comptage communicant chez les clients se poursuit et à la fin de l'année plus de 115.000 compteurs communicants étaient installés sur notre réseau.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

UNE QUALITÉ CONSTANTE

ORES se doit de garantir la sécurité de la fourniture, 24 heures sur 24, au bénéfice de consommateurs qui comptent légitimement sur une alimentation en énergie continue et de qualité. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. Nos réseaux électriques bénéficient de la stratégie d'investissement appliquée depuis plus de quinze ans. Des montants importants ont été consacrés durant toutes ces années à l'entretien, la modernisation et au développement des réseaux électriques en haute et basse tension : enfouissement des lignes, entretien et rénovation des infrastructures, télérelève des compteurs en moyenne tension, etc. Il s'agit d'offrir une qualité de service remarquable aux utilisateurs du réseau et de disposer de fondations solides pour développer les réseaux de demain.

Les statistiques de qualité pour 2022 restent conformes à la tendance observée ces dernières années. Il faut noter qu'en 2021 le nombre d'événements climatiques soudains avait poussé les chiffres à la hausse et donc rallongé les durées des interventions non planifiées. Sur le réseau électrique, nos équipes ont dû procéder à des dépannages à 11.051 reprises en 2022, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente (-5%). Les durées moyennes d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau haute tension sont communiquées ci-dessous (exprimées en heure).

Haute tension	2021	2022
Indisponibilité planifiée – intervention	00:25:32	00:30:01
Rétablissement de l'alimentation	02:32:30	02:34:07
Indisponibilité non planifiée - intervention	01:01:00	00:33:00
Rétablissement de l'alimentation	01:11:51	00:37:45

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont dues à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi aux intempéries voire à des « agressions extérieures » – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises réalisant des travaux de voirie en domaine public à proximité des infrastructures de

réseau. Les indicateurs relatifs au temps d'arrivée sur site et à la durée moyenne d'intervention pour remédier aux pannes sont en légère hausse par rapport à l'année précédente : près de 2 minutes pour le premier indicateur et plus de 3 minutes pour le second. Le nombre d'interventions ayant entraîné des temps de coupure de plus de 6 heures est en hausse sensible : 201 contre 140 en 2021.

Basse tension	2021	2022
Durée moyenne d'arrivée sur site	00:58:03	01:00:59
Durée moyenne d'intervention	02:05:41	02:09:03
Temps d'indisponibilité non planifiée	03:03:44	03:10:02

TROIS JOURS DE TEMPÊTES AU DÉBUT FÉVRIER

Entre le vendredi 18 février à midi et le soir du dimanche 20, le centre d'appels d'ORES a reçu pas moins de 12.000 appels de clients signalant une coupure d'alimentation. Un chiffre tout à fait exceptionnel, à la mesure des trois tempêtes successives qui ont balayé le nord de l'Europe et touché notre pays durant cette période.

Ces tempêtes – baptisées Dudley, Eunice et Franklin – ont causé de nombreux dégâts sur le réseau électrique partout en Wallonie, mais elles ont particulièrement frappé le Brabant wallon et le Hainaut et en particulier la Wallonie picarde où les techniciens d'ORES ont dû intervenir à plus de 550 reprises durant ces trois jours, dans des conditions extrêmement difficiles.

Lignes tombées au sol, poteaux arrachés, arbres ou branches tombés sur le réseau aérien, les dégâts se sont avérés considérables. Outre les interventions d'urgence durant le week-end et en début de semaine pour rétablir l'alimentation de tous les clients privés d'électricité, les réparations définitives ont nécessité un travail important durant les semaines qui ont suivi. Comme lors des graves inondations de juillet 2021, la solidarité des membres de notre personnel a été admirable : des techniciens de Charleroi, Marche-en-Famenne, Namur et Verviers – ainsi que de nombreux sous-traitants – ont prêté main forte aux équipes du Hainaut occidental pour rétablir au plus vite l'alimentation et les conditions de sécurité sur le réseau. Sur les réseaux sociaux, de nombreux bourgmestres et clients ont d'ailleurs tenu à saluer leur courage et leur abnégation face aux éléments déchainés.

DÉVELOPPEMENTS SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le réseau électrique est en croissance limitée mais constante depuis ces dernières années. Il s'est accru de près de 464 km en 2022, pour atteindre 52.522 km. Dans ce cadre, nos équipes ont installé 113 nouvelles cabines de distribution, elles ont procédé à l'installation de près de 8.000 nouveaux raccordements et posé près de 14.000 nouveaux compteurs. Elles ont entretenu 102 km de réseau électrique aérien et procédé à l'enfouissement de 54 km de lignes.

Au cours de l'année, plusieurs grands chantiers ont été menés un peu partout en Wallonie : renouvellement de postes de transformation et pose de câbles haute tension pour le raccordement de projets éoliens, fiabilisation de liaisons et ajouts de cabines pour accueillir les productions photovoltaïques locales, modernisation des réseaux basse tension et basse pression dans le cadre de projets de rénovation énergétique de sociétés de logements sociaux ou encore, travaux en synergie avec les autorités locales et les autres gestionnaires de câbles et conduites dans le contexte de grands chantiers de rénovation urbaine.

Comme indiqué plus haut, la modernisation des infrastructures électriques et leur adaptation au développement intensif des énergies renouvelables passe aussi par la digitalisation et la «robotisation» du réseau. Ces évolutions concernent en particulier les postes de transformation haute tension qui assurent la liaison entre le réseau du gestionnaire du réseau de transport Elia et le réseau de distribution électrique, ainsi que les cabines de distribution principales. À la fin 2022, ORES comptait plus de 400 points d'interconnexion avec le réseau de transport et les autres GRD et 23.000 cabines de distribution, dont plus de 2.800 étaient «smartisées», c'est-à-dire télécommandables. L'apport des nouvelles technologies numériques dans ces ouvrages permet de sécuriser et de fiabiliser leur fonctionnement, au bénéfice final de tous les clients et de la transition énergétique.

Autre élément important à cet égard, le déploiement des compteurs communicants. Progressivement, les compteurs électromécaniques font place aux compteurs numériques ayant la capacité de recevoir et transmettre des informations. En 2022, notre programme d'installation de ce type de compteur chez les clients a fortement accéléré, avec près de 80.000 poses durant l'année, pour un total dépassant les 115.000 unités à la fin décembre. Le développement des productions photovoltaïques résidentielles, le remplacement progressif des compteurs à budget (voir pp 62-63) et la prime octroyée par la Région wallonne pour couvrir le coût du placement du compteur communicant chez les clients résidentiels jusqu'à la fin 2023 ont joué un rôle dans cette accélération.

Pour accompagner au mieux les clients, les aider à bien utiliser ces nouveaux compteurs et maximiser les retombées positives pour eux dans leur utilisation au quotidien, des outils de communication spécifiques ont été développés et mis à disposition sur le site internet de l'entreprise.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : ORES AUSSI EST PARTIE PRENANTE

En janvier 2022, Proximus et ORES ont signé une convention organisant l'utilisation des poteaux électriques d'ORES pour le déploiement de la fibre optique en Wallonie. À cette occasion les CEO des deux entreprises, Guillaume Boutin et Fernand Grifnée, et le bourgmestre de Namur, Maxime Prévot, ont rappelé l'importance de la fibre optique pour le développement économique. L'installation de la fibre sur des poteaux permet d'accélérer le raccordement des usagers, tout en réduisant fortement les impacts liés aux traditionnels travaux d'excavation et de soufflage des câbles en souterrain pour les riverains concernés.

Cette convention constitue un jalon important pour un déploiement encore plus rapide de la fibre en Wallonie, qui compte tenu de l'accélération en cours devrait dépasser l'objectif de 70% de couverture en 2028 fixé par Proximus. Il faut noter que la convention est ouverte à tous les opérateurs télécoms actifs en Belgique.

RÉSEAU DE GAZ

Sur le réseau de distribution de gaz, l'année 2022 a été marquée par des travaux visant essentiellement la rénovation des infrastructures, des bouclages de réseau, le raccordement de nouveaux clients sur le réseau existant et la poursuite du programme de conversion du gaz pauvre au gaz riche en Brabant wallon. Comme lors des années précédentes, les extensions de réseau ont été limitées au strict minimum et le réseau s'est accru d'à peine 50 km.

ASSAINISSEMENTS ET RACCORDEMENTS

Les infrastructures les plus anciennes continuent d'être assainies. À la fin 2022, notre réseau de gaz – qui couvre au total plus de 10.000 km – ne compte plus que 51 kilomètres de vieilles conduites en fonte nodulaire ou en fibrociment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de conduites en acier, remplacées par du polyéthylène, ont

été menés sur 22 km. De nouveaux clients ont été raccordés sur le réseau : nos équipes ont installé plus de 5.600 nouveaux branchements, correspondant à 8.300 compteurs supplémentaires. Enfin, quelque 5.000 branchements ont été rénovés durant l'année.

PRÉVENTION ET CONTRÔLES

Dans une approche préventive, les réseaux de distribution de gaz naturel sont contrôlés chaque année à raison d'environ 20% de leur longueur totale. Dans le cadre de la recherche systématique de fuites, 2.090 km de canalisations moyenne ou basse pression ont été contrôlés en 2022. Le nombre de fuites détectées et réparées dans ce cadre augmente légèrement.

Canalisations contrôlées (en km)	2021	2022
Moyenne pression	833	825
Basse pression	1.219	1.265
Total	2.052	2.090

Réparation des fuites sur réseau gaz	2021	2022
Interventions suite à un appel de tiers	1.156	1.188
Interventions suite à un contrôle systématique sur le réseau	176	197

En ce qui concerne les incidents et les fuites provoquées sur le réseau par des causes extérieures, il faut rappeler que l'entrée en vigueur du décret Impétrants et la mise en ligne de la plateforme « Powalco » depuis quatre ans a amélioré la communication et les synergies entre les différents gestionnaires de câbles et conduites pour la réalisation de leurs travaux d'excavation. La sécurité demeure bien évidemment prioritaire et tout signalement d'une

odeur ou fuite de gaz fait l'objet d'une intervention en urgence. Le nombre de réparations de fuites consécutives à des événements liés à ce type de travaux est en légère hausse – 459 au total pour 383 en 2021 – mais reste en-deçà du niveau de 2020. Les fuites réparées sur des branchements, en raison de défauts de matériel, sont quant à elle en légère baisse (-4%). Les délais d'intervention moyens sont communiqués ci-dessous.

Temps d'intervention urgente sur réseau gaz (après dégâts) (en heure)	2021	2022
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:45:50	00:51:26
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:12:46	01:12:42
Durée moyenne d'intervention (appel - fin)	01:58:36	02:04:08

POURSUITE DE LA CONVERSION L/H



En 2022, les travaux de conversion progressive des réseaux alimentés en gaz pauvre (gaz L) vers le gaz riche (gaz H) se sont poursuivis selon les modalités annoncées au début du programme. Sur le territoire couvert par ORES, une trentaine de communes étaient alimentées à l'origine en gaz à faible pouvoir calorifique importé des Pays-Bas. Suite à l'annonce de l'arrêt prochain des exportations par nos voisins hollandais, les réseaux des communes concernées passent progressivement au gaz riche. Pour ORES, l'opération a lieu de manière progressive depuis 2019 et doit s'achever en 2024.

Après Arquennes, Écaussinnes-d'Enghien, Écaussinnes-Lalaing, Marche-lez-Écaussinnes et Feluy en 2021, c'est la commune de Rebecq qui a été convertie au printemps 2022 et est alimentée en gaz riche depuis le 1^{er} juin. Nos équipes s'assurent de convertir le réseau et d'organiser le remplacement éventuel du régulateur de pression situé à proximité du compteur chez les clients. Elles sensibilisent également ces derniers quant à l'éventuelle nécessité d'adapter aussi certains appareils ménagers plus anciens pour l'utilisation du gaz riche.

Les réseaux des communes colorées en bleu et en vert sur la carte ci-dessous seront convertis respectivement en 2023 et 2024. Un plan de communication structuré est prévu pour permettre aux clients concernés de prendre leurs dispositions bien à l'avance en vue du changement.



ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL : PERFORMANCE ET ADAPTATIONS

L'entretien de l'éclairage public communal est une obligation de service public (OSP) dévolue aux gestionnaires de réseau de distribution. Pour le compte des communes qui sont propriétaires des équipements, ORES entretient, répare et modernise les luminaires présents sur les voiries communales, dans les parcs ou les places publiques, de même que les ouvrages d'illumination qui mettent en valeur certains édifices communaux. (voir à ce sujet le chapitre 3. « Transition énergétique et empreinte environnementale »)

À la fin 2022, le nombre de luminaires gérés par l'entreprise est en très légère augmentation (+0,9%), mais la puissance installée (33.800 KW) et la consommation globale (env. 143.000 MWh) du parc sont en diminution, respectivement de 7,5% et 7,4%, par rapport à 2021.

Cette situation est majoritairement liée aux performances des nouveaux luminaires LED équipés de systèmes de dimming. L'économie globale réalisée à l'échelle du territoire des communes gérées par ORES se chiffre ainsi à plus de 30.000 kWh par jour en 2022. Et compte tenu des mesures d'extinction hivernale, ce ne sont pas moins de 15.171 MWh qui auront été économisés globalement par les communes dont ORES assure la gestion de l'éclairage public

Évolution de la composition du parc de luminaires gérés par ORES

Nombre d'ouvrages par type de lampe	2021	2022
NaLP - sodium basse pression	64.765	39.540
NaHP - sodium haute pression	211.846	186.001
MHHP - halogénures/iodures métalliques	66.301	63.871
LED - diodes électroluminescentes	119.457	177.438
Autres	763	745
Total	463.132	467.595

Depuis plusieurs années, ORES met à disposition des citoyens et des communes une application qui leur permet de signaler en quelques clics tout lampadaire en panne. La mesure d'extinction mise en œuvre dans une majorité de communes à partir de novembre ou décembre a eu une légère influence sur l'utilisation

volontaire par les clients de cette fonctionnalité offerte sur ores.be. Les signalements directs ou indirects ont conduit à la réparation de 32.339 points lumineux sur le réseau. Par ailleurs, 52.682 autres luminaires ont fait l'objet d'un entretien préventif.

	2021	2022
Total des signalements de luminaires défectueux par des citoyens via le site web d'ORES ou l'application destinée aux communes	40.758	42.410

5. Prévention, sécurité et bien-être au travail

Les métiers d'ORES sont potentiellement dangereux pour les membres du personnel sur le terrain, les prestataires sous-traitants et les riverains à proximité des réseaux de distribution. L'entreprise mène une politique de prévention ambitieuse, visant le zéro accident, dans le cadre d'un plan d'action global d'amélioration du bien-être des collaborateurs. Et pour relever les défis de la transition, elle s'adapte en misant tout à la fois sur des solutions RH renforcées, le développement des compétences du personnel et une gestion des talents ambitieuse et responsable.



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Compte tenu de la nature de ses activités et des risques qui y sont liés, ORES a développé une dynamique de sécurité qui fait partie de son ADN. Depuis quelques années, elle s'attache à faire évoluer cette dynamique de la sécurité vers la prévention et le bien-être, afin de parvenir au « mieux-être », vu comme la résultante d'une prise en compte globale des travailleurs tant dans leur cadre professionnel que privé.

La bonne santé d'un travailleur a un effet direct pour l'entreprise et son travail a un impact sur sa santé privée. L'objectif est de mettre en place une approche globale de prévention des facteurs de risque internes, externes et multidisciplinaires en faveur de la santé et la sécurité de tous les travailleurs et les travailleuses. Cette nouvelle approche se fonde sur plusieurs principes directeurs, structurés autour d'un plan global de prévention à cinq ans. Elle vise une action préventive personnalisée, afin d'augmenter la maturité de la prévention et évoluer vers le mieux-être, avec notamment une attention particulière apportée au bien-être mental.

Pour y parvenir, le service interne de prévention et de protection au travail a restructuré son organisation et son fonctionnement, dans le sens d'une proximité et d'une disponibilité accrues. Après la mise en place de modules de formation et de sensibilisation accessibles à distance pour tout le personnel, notamment via l'intranet de l'entreprise, le service a organisé une semaine du bien-être

au travail en juin 2022. Les thématiques de la vitalité, du bien-être psychosocial, du vivre ensemble, de l'hygiène industrielle, de l'ergonomie et de la santé physique, ainsi que du respect des règles de sécurité ont successivement été abordées à travers une campagne de communication générale, articulée autour de vidéos de sensibilisation.

« JOURNÉES SÉCURITÉ » ET « JOURNÉES ENTREPRENEURS »

Afin de promouvoir la prévention et la sécurité de manière active, des journées thématiques sont organisées pour le personnel, ainsi que pour les entrepreneurs sous-traitants qui travaillent au quotidien avec nos équipes sur le terrain. Elles s'articulent autour de différents ateliers où les causes et sources d'accident sont évoquées afin de mieux appréhender les risques

et de rappeler les bons réflexes et les procédures. Pour les entrepreneurs, ces journées sont l'occasion de mettre en avant les résultats des entreprises qui ont excellé dans la réalisation des travaux. Elles permettent aussi de renforcer les liens avec nos équipes, dans une optique de partenariat « win win ».

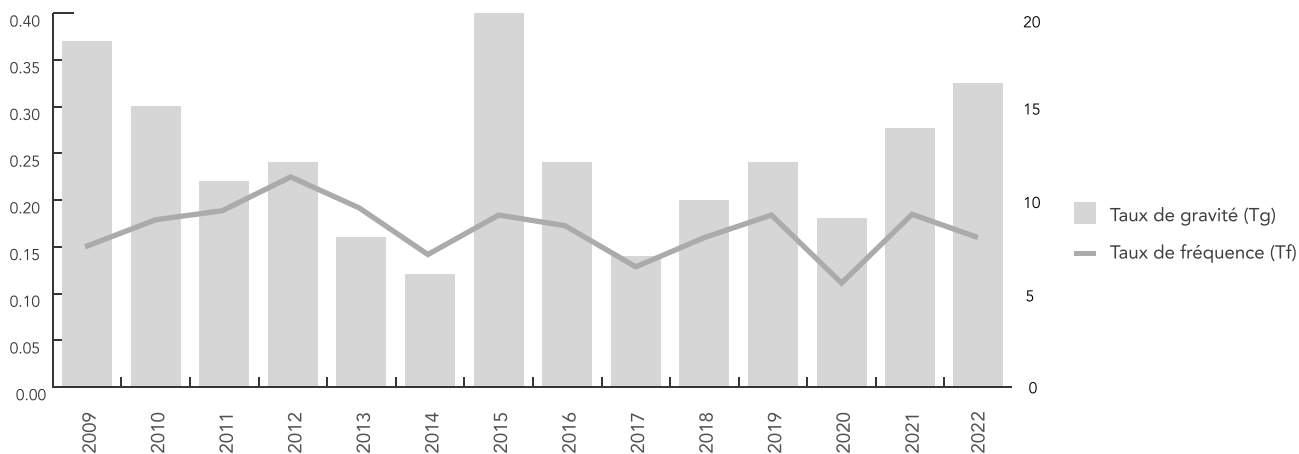
DES RÉSULTATS INFÉRIEURS AUX ATTENTES

Pour 2022, le service Prévention et Environnement et le Comité de direction avaient souhaité conserver les objectifs de sécurité ambitieux et volontaristes fixés l'année précédente, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspondait à un taux de fréquence de 7,50 et un taux de gravité de 0,20 pour l'entreprise.

En dépit de nombreuses actions de sensibilisation, ORES avait connu en 2021 une recrudescence d'accidents majoritairement liés aux déplacements, aux manutentions et manipulations d'outillage et de matériel. La situation

s'est améliorée en 2022 quant au nombre total d'accidents avec ITT (28 pour 33 en 2021), mais le nombre de jours d'ITT s'est accru (1.175 pour 935 en 2021). On enregistre moins d'accidents, et en particulier moins d'accidents fluides liés directement aux travaux d'exploitation de l'électricité et du gaz, mais avec des conséquences plus lourdes. Les taux de fréquence et de gravité pour l'année se chiffrent respectivement à 7,9 et 0,33. Le travail de prévention des risques va donc se poursuivre pour réduire encore les occurrences d'accident et limiter leur gravité, avec un accent particulier sur les retours d'expérience notamment autour des « presque accidents ».

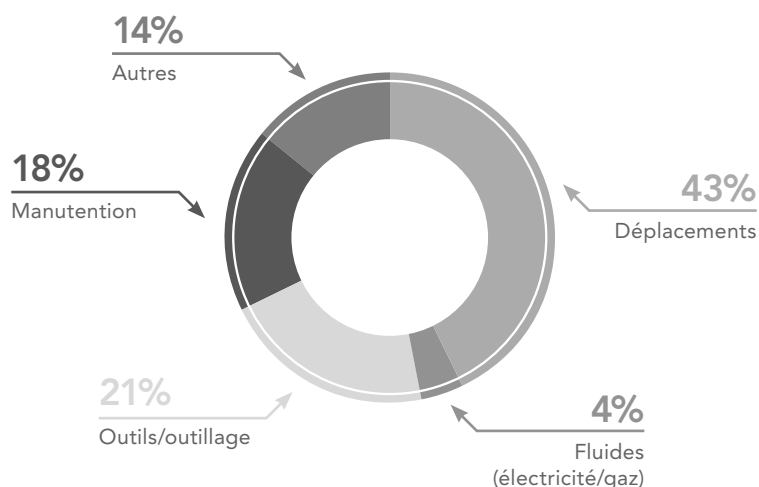
Évolution des statistiques de sécurité 2009-2022



Tg = nombre de journées de travail perdues par incapacité temporaire pour 1.000 heures travaillées.

Tf = rapport entre le nombre total d'accidents de travail ayant entraîné une incapacité totale d'un jour au moins et le nombre d'heures d'exposition au risque (multiplié par 1.000.000).

Causes et sources des accidents en 2022



MIEUX ORGANISÉS POUR RELEVER LES DÉFIS

Après une année 2021 où avait abouti une réflexion sur la réorganisation de ressources humaines (RH), l'entreprise a mis en place les modifications structurelles et organisationnelles prévues au sein de sa Direction RH au début de l'année 2022. Dans le cadre du plan baptisé «HoRizon», la politique définie pour accompagner durablement la transformation de l'entreprise se déploie. Il s'agit de favoriser l'engagement, le développement et la reconnaissance des collaborateurs, en veillant à améliorer leur bien-être. L'expérience-collaborateur est placée au cœur des processus RH.

EMPLOI, RECRUTEMENT ET FORMATION

ORES a continué à rechercher de nouveaux talents, non seulement pour combler les départs en retraite mais aussi dans le contexte de sa transformation et des nouveaux métiers liés à la transition énergétique et à la digitalisation. Après un ralentissement du rythme des recrutements durant la période de pandémie, une reprise graduelle s'est amorcée en 2021 et s'est prolongée en 2022. 242 nouveaux collaborateurs ont rejoint les rangs d'ORES – pour 146 départs – durant l'année.

Les «ORES TechniDays», journées de recrutement spécifiques aux techniciens avec travaux pratiques, ont pu reprendre sans restrictions sanitaires. Quatre TechniDays ont été organisés durant l'année ; ils ont permis d'accueillir 116 candidats techniciens et ont débouché sur l'engagement de 48 d'entre eux. Ces journées s'avèrent particulièrement utiles dans un contexte de pénurie généralisée des profils techniques et de guerre des talents entre entreprises.

Fin 2022, l'effectif total d'ORES comptait 2.495 collaborateurs actifs – dont 2.312 sous contrat à durée indéterminée. Le personnel féminin représente 33,1% de l'effectif. La répartition du personnel par genre et par groupes d'âges est communiquée ci-après.

Répartition des membres du personnel par genre et groupe d'âge

	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Hommes	47,74%	10,66%	8,21%	0,28%	66,89%
Femmes	26,29%	3,41%	3,33%	0,08%	33,11%
Total	74,03%	14,07%	11,54%	0,36%	100,00%

Groupes d'âge	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
< 30	9,46%	0,00%	0,60%	0,00%	10,06%
≥ 30 < 50	50,74%	7,25%	7,58%	0,16%	65,73%
≥ 50	13,83%	6,82%	3,36%	0,20%	24,21%
Total	74,03%	14,07%	11,54%	0,36%	100,00%

L'IMPORTANCE DE LA FORMATION

Après la mise en place et l'opérationnalisation de la nouvelle plateforme de formation en ligne Talentsoft en 2021, de nouveaux modules ont pu être mis à la disposition du personnel. Ils permettent de renforcer l'offre en formations, d'introduire des méthodes d'apprentissage plus diversifiées et plus actuelles (e-learning, formations à distance, vidéos,...) et de faciliter l'accès aux formations et à leur contenu pour chaque collaborateur.

Durant l'été, le service Formations a organisé l'initiative «Summer Camp 2022». Des modules d'e-learning sont proposés au personnel en libre-service, avec des webinaires relatifs à la collaboration en entreprise, la confiance au sein des équipes ou encore à la communication non-violente, de même de nombreux contenus d'aide à l'utilisation des applications bureautiques de l'entreprise.

Par ailleurs, les formations techniques dans les deux centres de formation de l'entreprise situés à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne) ont pu reprendre à un rythme plus habituel après une longue période marquée par les restrictions liées à la pandémie. Même si le nombre moyen d'heures de formation par membre du personnel communiqué dans le tableau ci-après est en évolution positive par rapport à 2021, il reste inférieur à ceux qui étaient enregistrés avant la pandémie.

EN MOYENNE, LES MEMBRES DU
PERSONNEL D'ORES ONT SUIVI
23,8 HEURES DE FORMATION
EN 2022

Formation par catégorie professionnelle et par genre

Nombre moyen d'heures de formations en 2022	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	3,74	7,50	4,05
Personnel d'encadrement	14,51	14,74	14,58
Personnel de maîtrise	14,89	19,42	15,98
Personnel employé	32,23	18,48	27,56
Moyenne	26,47	18,01	23,79

Le partenariat conclu avec le Forem à l'automne 2021, dans le contexte de la formation et du recrutement de dessinateurs assistés par ordinateur, a débouché sur l'engagement de sept nouveaux collègues. La signature de leur contrat, au terme d'une période de formation en alternance au Forem et au sein de l'entreprise, a donné lieu à une conférence de presse en février 2022. L'occasion de rappeler à la fois l'efficacité de ce type de parcours pour les chercheurs d'emploi et les besoins d'ORES en termes de recrutement. La collaboration avec le Forem va se poursuivre dans les mois et années à venir, notamment avec d'autres formations sur mesure comme celle-ci.

Enfin, le début de l'année 2023 a vu la reconduction de la certification «Top Employer» pour notre entreprise. Après l'obtention du label en 2022, ORES a veillé à prolonger et renforcer ses efforts en termes de politique RH. La certification 2023 est obtenue avec notification d'une progression de l'entreprise dans tous les domaines évalués.



70% DE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE INTERNE SUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Une grande enquête consacrée au bien-être au travail dans l'entreprise a été initiée en octobre 2022. L'ensemble du personnel était invité à y répondre et 70% des collaborateurs ont complété leur questionnaire dans les semaines qui ont suivi. Ce taux de réponse très élevé permet de disposer de résultats représentatifs du ressenti général. Construite de manière à analyser les réactions des travailleurs face aux facteurs de stress et aux sources de motivation, l'enquête a permis dans un premier temps de dégager trois grandes tendances.

- Plus de 75% des travailleurs se sentent engagés dans leur travail

- Plus de 75% disent prendre du plaisir dans leur travail
- Près de 44% des répondants signalent un besoin de récupération (aigu pour 27%), avec des difficultés à se détendre en fin de journée, un sentiment d'épuisement et des problèmes de concentration.

L'analyse complète et détaillée des résultats a ensuite été lancée en décembre. Elle devait encore livrer ses conclusions au moment de la rédaction du présent rapport. Cependant, il est clair que le processus et les plans d'actions à mettre en place doivent porter, notamment, sur le fort besoin de récupération évoqué par les répondants. D'autres actions seront définies par thématique, par catégorie de membres du personnel et par direction et/ou service.

DIALOGUE SOCIAL ET REVENDICATIONS

Après la signature à la fin de l'année 2021 de trois nouvelles conventions collectives de travail relatives aux services de gardes et permanences et à l'organisation des modalités pratiques du travail à distance suite à l'expression de tensions internes, le dialogue et la concertation sociale ont repris en 2022 au sein des organes paritaires de l'entreprise.

Durant l'année, la question de la revalorisation des métiers techniques a été portée au débat par les représentants des travailleurs. Jugeant insuffisantes les réponses apportées à leurs revendications par les responsables de l'entreprise, les représentants syndicaux et une partie du personnel ont décidé de mener des actions de grève et de blocage du siège central, puis de plusieurs sites d'exploitation de l'entreprise à la mi-février 2023. Un accord de principe sur de nouvelles propositions a été trouvé le 23 février et après vote du personnel en assemblées locales, les blocages ont été levés le lendemain. La concertation sur ces propositions devait encore se poursuivre au moment de la rédaction du présent rapport.

6. Service au client, coût de l'énergie et précarité énergétique

ORES veut faciliter la vie des clients. Au cours d'une année marquée avant tout par une extraordinaire flambée des prix, notre entreprise a tenu à renforcer son service, notamment au bénéfice des clients les moins favorisés.



Dans l'exercice de ses différents métiers, ORES prend systématiquement en compte l'évolution des besoins ainsi que des contraintes des clients pour leur proposer un service à la mesure de leurs attentes. En 2022, cette volonté de garder le client au cœur des processus et de l'organisation a trouvé de nouvelles concrétisations. Dans un contexte de crise grave avec un impact financier souvent très lourd pour la population, nos missions et obligations de service public à caractère social ont encore pris plus de sens. Les mesures mises en place suite à la pandémie par les autorités ont été complétées par des dispositifs d'aide qu'ORES exécute. Mais notre entreprise veut être plus qu'un simple exécutant des obligations de service public et nous accompagnons les clients en difficulté dans une approche souvent individualisée.

L'EXPÉRIENCE-CLIENT COMME BOUSSOLE

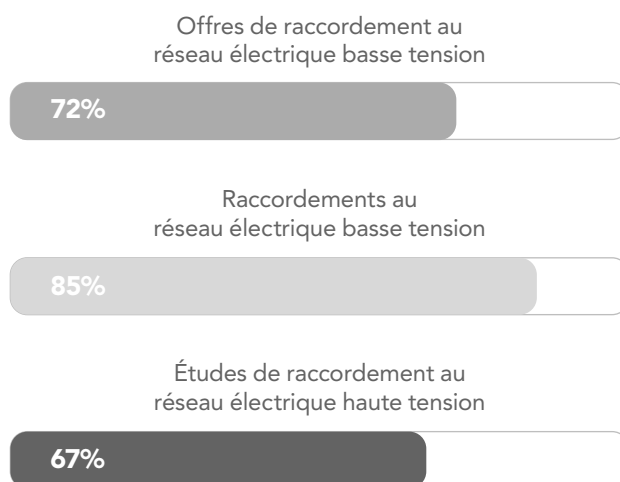
En 2022 encore, des enquêtes de satisfaction ont été menées auprès des clients pour mesurer la qualité de nos services. En moyenne sur l'année, la note de satisfaction globale des clients contactés à la suite d'interactions ou de travaux menés à leur domicile atteint la note de 8/10, en phase avec l'objectif fixé.

RESPECT DES DÉLAIS

La qualité des travaux réalisés chez les clients par les techniciens d'ORES et les entrepreneurs sous-traitants est évidemment essentielle et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Outre les relevés d'index à domicile une fois tous les deux ans, les interactions physiques avec les services d'ORES se produisent généralement dans des moments importants de la vie des clients, par exemple à l'occasion de la construction de leur logement et de l'indispensable raccordement aux réseaux d'énergie. Il est essentiel de prendre en compte les spécificités de chaque demande et d'exécuter les travaux non seulement dans les délais fixés par le régulateur du marché, mais également dans un esprit de bonne communication avec les clients.

La qualité du respect des délais réglementaires (chiffres ci-dessous) pour la remise des offres de raccordement et l'exécution des raccordements en basse tension, ainsi que pour les études de raccordement au réseau haute tension, reste sensiblement identique à ce qu'elle était en 2021. Il y a matière à amélioration et des efforts sont entrepris en ce sens.

Pourcentage de respect des délais d'exécution



DES NOUVEAUX RACCORDEMENTS PLUS AISÉS

Lancé il y a deux ans, le service Connect My Home propose aux clients de régler pour eux les formalités liées aux raccordements de leur nouvelle habitation aux réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de télécoms via une seule demande administrative, une seule offre et sans coût supplémentaire. Une fois planifiés, les travaux sont effectués en une journée, voire une demi-journée et le client gagne du temps en s'épargnant efforts et stress. Connect My Home est proposé sur l'ensemble du territoire d'ORES et il est devenu l'offre standard de l'entreprise pour les nouveaux raccordements.

PLAINTES ET INSATISFACTIONS

Pour améliorer ses performances, notre entreprise est à l'affût des motifs d'insatisfaction des clients. L'objectif est de capter les plaintes, cibler les points de complexité récurrents et, le cas échéant, corriger nos processus. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers d'excavation et de terrassement chez les clients. Beaucoup de plaintes concernent en effet les travaux réalisés en trottoir, devant les habitations, lors de raccordements ou de modifications de branchement.

Pour faire part de leurs griefs auprès d'ORES – qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou d'une demande de médiation – les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web. Le canal digital est aujourd'hui privilégié par les clients pour leurs demandes. Compte tenu notamment des difficultés rencontrées durant l'année suite à la mise en place de la plateforme fédérale d'échanges de données (voir page 69), le nombre de plaintes et de demandes d'indemnisation reçues était en augmentation sensible (+33%) par rapport à l'année précédente. Parallèlement, la proportion de réclamations reçues par le canal digital – web et e-mail – augmente également (+45%).

LES CANAUX DE CONTACT DIGITAUX TOUJOURS PLUS PLÉBISCITÉS

Une grande majorité de clients préconisent aujourd'hui les canaux digitaux pour leurs relations avec ORES. Les évolutions numériques transforment le monde et les clients veulent un service accessible, rapide, des réponses sans délai et des interactions simples et fluides avec les sociétés de service. En 2022, 72% des contacts

clients ont eu lieu par la voie numérique. Le site internet de l'entreprise a enregistré plus de 2,7 millions de visites sur l'année, soit une augmentation de 16,7% par rapport à 2021. La part des contacts mobiles via smartphone ou tablette augmente également et de manière très sensible : ils représentent 61,4% du total contre 37% en 2021. Le principal motif d'interaction reste le relevé d'index qui représente 65% des contacts sur ores.be.

Les « parcours client » ont encore été améliorés sur le site web, avec de nouveaux contenus et des vidéos explicatives destinées à faciliter les démarches des clients, notamment en ce qui concerne les compteurs communicants, les installations de production d'énergie et les véhicules électriques.

Enfin, sans surprise, les réseaux sociaux gagnent aussi en importance : le nombre d'abonnés aux pages Facebook et LinkedIn de l'entreprise augmente (+13%), tout comme la portée des publications et le nombre de réactions reçues par rapport à ces publications.

UN CENTRE DE CONTACT TRÈS SOLLICITÉ

À côté du canal digital, la qualité de notre service passe aussi par la considération témoignée aux utilisateurs préférant d'autres moyens de communication plus traditionnels. À travers notre filiale Connexio, spécialisée dans les activités de contact clientèle, nous veillons à préserver les solutions téléphoniques pour les clients, notamment via des numéros d'appels spécifiques selon le type de demande.

Les conseillers et conseillères répondent aux questions des clients et leur apportent informations et solutions. Ces informations sont délivrées non seulement par téléphone, mais aussi par courriel, par « chat » en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié pour le client. En 2022, dans le contexte de crise déjà évoqué plus haut, le trafic téléphonique a encore augmenté avec plus de 880.000 appels reçus (+10% par rapport à 2021). Connexio a ainsi traité près de 28% du total des interactions avec la clientèle, hors contacts « physiques » dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation. Les préposés de ces bureaux reçoivent les clients notamment pour le rechargement des cartes de compteurs à budget.

INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ORES est résolument engagée dans l'inclusion sociale et l'aide aux clients précarisés. Dans le cadre de nos obligations de service public, nous accompagnons activement

les personnes en difficulté, avec un approche résolument sociale et individualisée. Nous veillons à la préservation de l'accès à l'énergie pour tous, notamment en participant aux Commissions locales pour l'énergie (CLE) avec les CPAS, en aidant activement les personnes en difficulté, en assurant la fourniture sociale d'électricité et de gaz pour les clients répondant aux conditions d'octroi et en contribuant à la lutte contre le surendettement grâce aux solutions de prépaiement.

DÉVELOPPEMENT DES COMPTEURS À PRÉPAIEMENT COMMUNICANTS

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation des compteurs à budget, la plupart du temps chez des clients en défaut de paiement et ce, à la demande de leur fournisseur. Le principe de ces compteurs est le prépaiement de l'énergie consommée. Jusqu'il y a peu, ce prépaiement s'opérait via le rechargement par le client d'une carte à puce individuelle introduite ensuite dans le compteur. Parfois critiqué pour le côté socialement stigmatisant lié à l'opération de rechargement et pour sa complexité actuelle, le système du prépaiement peut aussi être considéré comme un outil de gestion du budget énergétique pour les ménages concernés, via une sensibilisation plus directe aux volumes de consommation et donc un contrôle plus aisé.

Avec le développement des compteurs communicants, une solution de rechargement à la fois plus facile et moins pénalisante se fait jour pour les clients. En 2021, ORES avait lancé un projet pilote afin de permettre à 3.600 ménages d'expérimenter le prépaiement de l'énergie à distance, par internet en remplacement de leur compteur à budget classique. Le projet mené en collaboration avec le département des Sciences de la Famille de l'UMons – pour mesurer qualitativement et quantitativement l'impact de l'introduction de ces compteurs dans les pratiques des ménages, en particulier dans un contexte de précarité énergétique – a débouché sur des conclusions positives. Elles mettaient en évidence des retours majoritairement enthousiastes de la part des clients, notamment sur les outils en ligne associés au

compteur, tout en soulignant la nécessité d'un accompagnement ciblé.

ORES a alors entamé le déploiement opérationnel des compteurs communicants à prépaiement, pour les nouveaux clients et en remplacement progressif des

compteurs à budget. À la fin 2022, le parc total de compteurs à prépaiement actifs – communicants et à budget cumulés – se chiffre à 46.518 unités pour l'électricité et 19.280 pour le gaz. La répartition par type de compteurs est communiquée dans le tableau ci-après

Compteurs à prépaiement situation à fin 2022

	Électricité	Gaz	Total
Parc total de compteurs à prépaiement installés, dont	132.202	49.779	181.981
Compteurs communicants actifs	25.096	5.817	30.913
Compteurs à budget actifs	21.422	13.463	34.885
Pourcentage de compteurs à prépaiement actifs	35,2%	38,7%	36,2%

Globalement, en raison de la situation de crise énergétique et des graves difficultés qu'elle a engendrées pour de nombreux ménages en 2022, le nombre de clients équipés de compteurs à prépaiement actifs est en augmentation notable (+25%). Les compteurs communicants remplacent progressivement les compteurs à budget traditionnels, ce qui facilite nettement la vie des clients. Une rubrique d'information spécifique leur est dédiée sur le site internet d'ORES, où ils peuvent accéder à un espace de gestion des prépaiements de leur consommation.

PROTECTION SOCIALE

Le statut de client protégé permet aux consommateurs en situation difficile d'avoir accès à plusieurs avantages pour leur fourniture de gaz et d'électricité, notamment le tarif social qui est le moins cher du marché. L'envolée des prix a renforcé encore l'avantage lié au tarif social qui, à l'automne 2022, présentait un différentiel favorable de 50% par rapport au tarif commercial pour l'électricité et de 80% pour le gaz.

ORES joue le rôle de fournisseur d'énergie pour certaines catégories de clients : soit fournisseur social pour les clients protégés socialement, soit fournisseur temporaire – aussi appelé « fournisseur X » – lorsque les clients se trouvent sans contrat avec un fournisseur commercial. Le nombre de clients sociaux alimentés par notre entreprise, déjà en forte hausse en 2021 (+18%) a continué d'augmenter en 2022, notamment en raison de la prolongation des mesures de protection conjoncturelles décrétées par les autorités wallonnes : en électricité, la hausse annuelle est de 7% et en gaz, elle atteint 8%. Une campagne de communication a d'ailleurs été organisée pour informer les clients des possibilités qui leur sont offertes, ainsi que des primes mises en place. Le nombre de clients « sous fournisseur X » continue de diminuer nettement (-29%), vu les mesures prises à l'instigation de nos équipes pour faciliter le règlement des situations problématiques dans lesquelles se trouvent les clients. Le détail des chiffres par énergie est communiqué dans le tableau ci-après.

ORES fournisseur – nombre de clients	Électricité	Gaz	Total
Fournisseur social	39.475	19.643	59.118
Fournisseur X	1.304	622	1.926

ORES joue aussi le rôle de facilitateur pour les clients en difficulté en participant aux Commissions locales pour l'énergie (CLE), en collaboration avec les CPAS et les conseils d'action sociale communaux. Ces CLE se réunissent dans le but de trouver des solutions spécifiques et individuelles pour les clients traversant des périodes difficiles sur le plan social ou financier et ne pouvant plus

assumer les charges liées à leur consommation d'énergie. Au cours d'une année très compliquée pour des clients précarisés de plus en plus nombreux, le nombre de CLE (détail ci-après) a augmenté de 110% en un an.

Nombre de dossiers examinés dans les Commissions locales pour l'énergie en 2022	Électricité	Gaz	Total
Dossiers relatifs à la fourniture minimale	14	-	14
Dossiers relatifs à la perte du statut de client protégé	1.722	962	2.684
Dossiers relatifs à l'octroi de cartes d'alimentation de gaz naturel en période hivernale	-	1.207	1.207

À la fin de 2022, considérant les énormes difficultés rencontrées par une partie de la population, notre entreprise a déployé un plan hivernal d'aides complémentaires. Un bouclier tarifaire a été mis en place pour protéger les clients protégés socialement de l'explosion des prix de l'énergie. Le recouvrement des factures a été suspendu

jusqu'au 31 mars 2023 et les clients ont également pu bloquer leurs acomptes mensuels. Enfin, l'augmentation du tarif social a été neutralisée pour les clients en prépaiement via une avance accordée sur demande, à hauteur de 50 euros pour l'électricité et 70 euros pour le gaz. Ce dispositif a été entièrement préfinancé par ORES.

7. Gouvernance, transparence et éthique

En termes de gouvernance, l'année 2022 s'est inscrite dans le cadre de la « Charte de Gouvernance d'entreprise », telle que modifiée à la fin novembre. Elle a aussi vu l'aboutissement de la procédure de renouvellement des mandats de gestionnaire de réseau de distribution des villes et communes wallonnes pour une nouvelle période de 20 ans. Enfin, ORES a aussi revu sa méthodologie et son fonctionnement en matière de gestion de risques.



La gouvernance d'entreprise recouvre un ensemble de règles et de comportements basés sur les principes de transparence et de responsabilité qui, en établissant un équilibre adéquat entre l'esprit d'entreprise et son contrôle, doit permettre de fixer les objectifs de la société, ainsi que les moyens de les atteindre au regard de ses valeurs et de ses missions.

La charte de gouvernance d'ORES, disponible sur ores.be, fixe les modalités de fonctionnement et les règlements des organes de direction de l'entreprise. Elle établit également les principes de rémunération des membres de ces différents organes. Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi qu'aux exigences du Code des sociétés et associations, le présent rapport annuel fait état des missions de ces organes, de leur fonctionnement, de leur composition, ainsi que de la rémunération de leurs membres. Toutes ces informations sont disponibles dans la seconde partie du présent rapport, au chapitre « Rapports de rémunération » (pp. 148 à 173).

ACTIONNARIAT

L'actionnariat du gestionnaire de réseaux de distribution ORES Assets est aujourd'hui composé des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles de 200 villes et communes associées. Les IPF ont

pour mission d'accompagner et de soutenir les communes dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

Structure actionnariale du groupe ORES au 31/12/2022

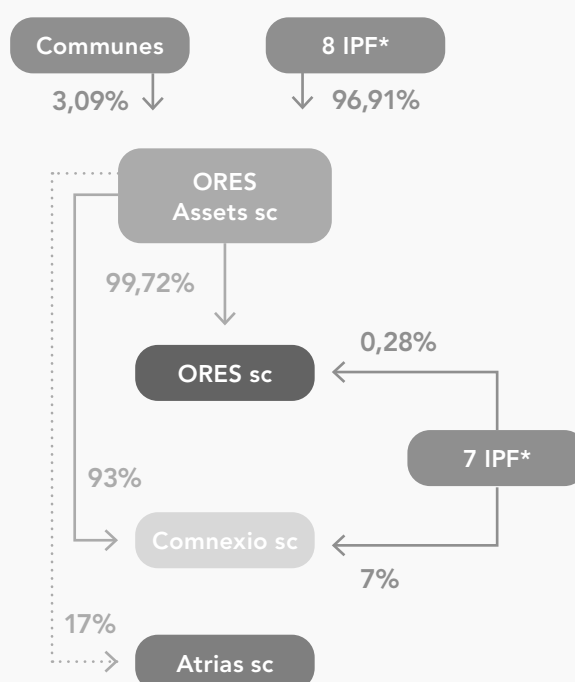
Actionnariat 100% public

Détenteur du mandat de GRD et des actifs

Société exploitant les réseaux pour le compte du GRD

Contacteur Center

Clearing House fédérale



Outre ORES sc, qui est sa filiale d'exploitation, ORES Assets possède des participations dans deux sociétés : d'une part, Atrias – à hauteur de 17% – qui abrite la nouvelle plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché de l'électricité et du gaz (voir p. 69) et d'autre part, Connexio, qui est la filiale spécialisée dans les activités dites de contact center et notamment les services d'accueil téléphonique de première ligne.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES GRD

Les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz sont désignés par les villes et communes pour une période de vingt ans. Les mandats des GRD wallons arrivant à échéance en février 2023, il y avait lieu d'appliquer une procédure de renouvellement, qui a été officiellement lancée en février 2021. Les 262 villes et communes de la Région étaient donc invitées à initier,

*. Intercommunales pures de financement associées en ORES Assets : Finest, Finimo, Idefin, IEG, IFIGA, IPFBW, CENEO et Sofilux ; associées en ORES sc et en Connexio : Finest, Finimo, Idefin, IEG, IPFBW, CENEO et Sofilux

individuellement ou collectivement, un appel à candidatures en vue de proposer un candidat pour leur territoire pour les vingt prochaines années pour l'électricité et le cas échéant pour le gaz. Sur la base de l'analyse des candidatures reçues, elles ont ensuite notifié au régulateur du marché wallon, la CWaPE, une proposition de candidat GRD sur leur territoire. Cette proposition devait intervenir pour le 16 février 2022 au plus tard et le Gouvernement wallon devait désigner les futurs GRD pour le 26 juin sur la base des analyses rendues par la CWaPE. Ces désignations ont été inscrites dans des décrets, qui eux-mêmes ont ensuite été publiés au Moniteur belge.

L'équipe pluridisciplinaire constituée en interne pour composer les dossiers de candidatures d'ORES a répondu aux différents appels lancés par les communes desservies au moment du lancement de la procédure, ainsi qu'à ceux de onze autres villes et communes situées en Province de Hainaut, de Namur et du Brabant wallon dont les réseaux sont gérés par l'AIESH, l'AIEG ou Réseaux d'Énergies de Wavre. Par ailleurs, ces trois GRD ont posé leur candidature pour la reprise de mandats dans une quinzaine de communes gérées par notre entreprise.

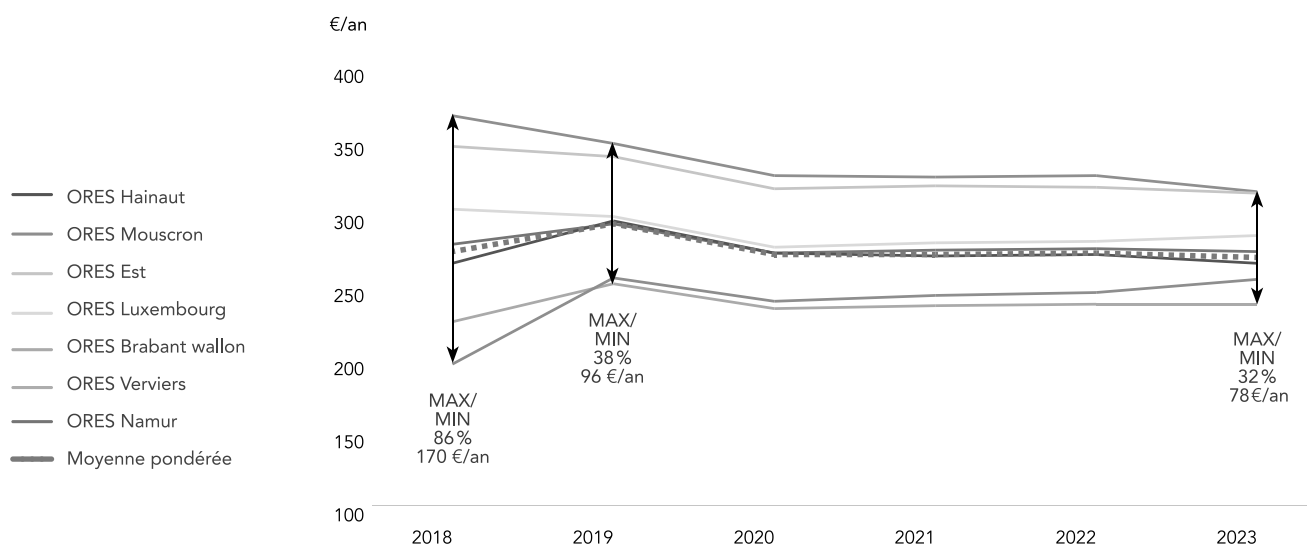
Au terme de l'année 2022, suite aux décisions publiées, ORES – à travers l'intercommunale ORES Assets – a été confirmée en tant que premier gestionnaire de réseaux d'électricité et/ou de gaz de la Région puisqu'à l'avenir, nous assurerons la gestion de ces réseaux dans 195 communes pour l'électricité et 117 pour le gaz. Deux communes ont choisi un autre GRD pour l'électricité : il s'agit de Brunehaut et de Couvin (pour les localités du nord de la commune qu'ORES gérait jusqu'à présent). Les procédures de transfert de propriété des infrastructures et

des données relatives à ce changement sont en cours au début 2023. Pour ce qui concerne le gaz, les nouvelles communes qui s'ajoutent à notre territoire sont Fernelmont, Habay, Hamois, Ramillies et Villers-la-Ville.

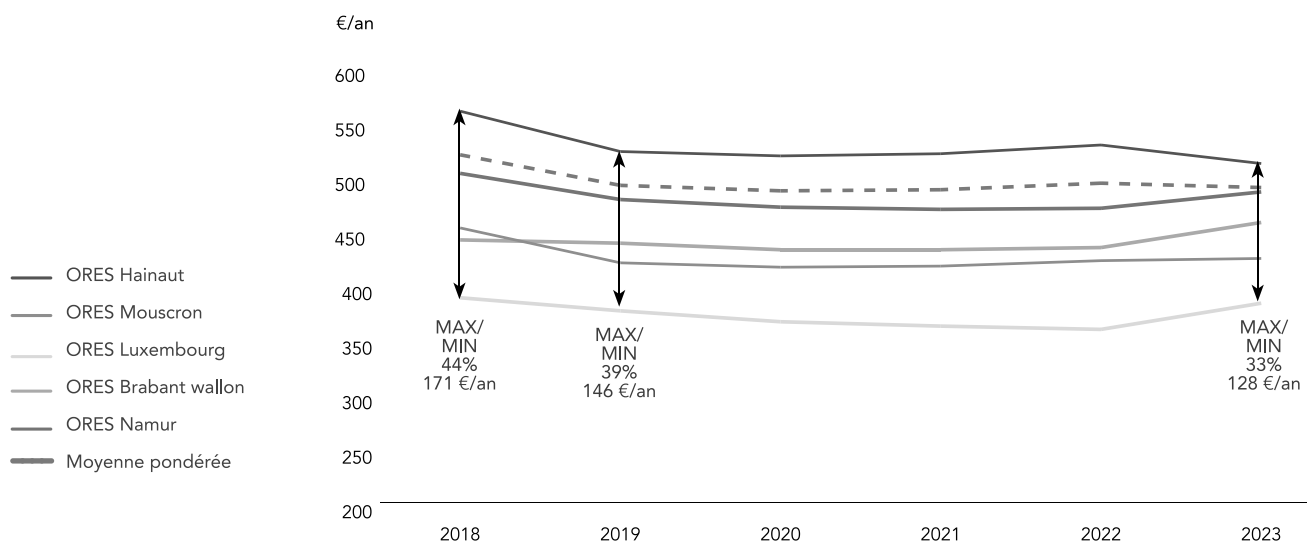
RÉGULATION ET TARIFS DE DISTRIBUTION

Les revenus autorisés d'ORES – qui lui permettent de disposer des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions au quotidien et de ses ambitions stratégiques – sont approuvés par la CWaPE, le régulateur du marché wallon, sur la base d'une méthodologie tarifaire applicable à l'ensemble des GRD. Ces revenus sont ensuite transposés en tarifs de distribution. Les tarifs de distribution d'électricité et de gaz en vigueur actuellement sur les différents territoires d'ORES s'appliquent sur une période qui s'étend de 2019-2023.

Grâce à la maîtrise de ses coûts et de leur impact sur le volet distribution de la facture d'énergie des clients, ORES est parvenue à stabiliser le «tarif moyen» de la facture d'électricité, tout en poursuivant les grands programmes de transformation mis en œuvre dans le contexte de la transition énergétique. L'entreprise a également réussi à limiter autant que possible les disparités tarifaires – liées aux conditions d'exploitation et à la densité de population – existant entre ses différents secteurs. Comme le montre le graphique ci-après, en moyenne, le tarif de distribution payé par un client-type, consommant 3.500 kWh/an en bihoraire, est resté pratiquement stable sur toute la période tarifaire et a évolué moins que l'inflation.



En ce qui concerne le gaz naturel, les tarifs de distribution 2019-2023 sont globalement en baisse sur la période et convergent eux aussi ; le « tarif moyen » pour un client-type est passé de 519 €/an à 489 €/an.



Cette stabilité des tarifs de distribution est un élément important, a fortiori en 2022 alors que les clients ont été confrontés à une hausse extraordinaire de la composante énergie de leur facture. C'est grâce aux efforts opérationnels et budgétaires fournis par l'entreprise ces dernières années que l'augmentation des coûts de réseau et donc des tarifs de distribution a pu être maîtrisée. Par

ailleurs, il est important de souligner que l'évolution des tarifs d'ORES – hors charges, taxes et obligations de service public – est demeurée globalement sous le niveau de l'inflation depuis le début de la libéralisation, c'est-à-dire depuis 2009.

À la mi-2021, le Conseil d'administration d'ORES a décidé d'une péréquation tarifaire, c'est-à-dire un alignement des tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire de l'intercommunale. Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les clients d'ORES, selon leur catégorie, paieront un tarif unique pour la distribution de l'énergie où qu'ils résident en Wallonie. Pour ORES, la mise en œuvre de ce tarif péréquaté permettra de dégager des budgets d'investissement orientés sur la transition énergétique pour l'ensemble des communes gérées et non plus scindés par secteurs tarifaires.

La nouvelle période tarifaire devait s'étendre de 2024 à 2028. La CWaPE a publié et soumis à consultation un projet de méthodologie tarifaire pour cette période le 1^{er} juin 2022. Enjeu essentiel pour tous les GRD wallons dans le contexte du financement futur des investissements de réseaux en hausse significative rendus nécessaires par la transition énergétique et l'électrification massive des besoins de la société, cette nouvelle méthodologie et ses conditions d'application sont déterminantes pour l'avenir.

ORES et les autres GRD ont remis leurs avis sur la méthodologie durant l'été. Pour notre entreprise comme pour nos collègues distributeurs, le projet de méthodologie ne tenait pas suffisamment compte des réalités futures et imposait des efforts d'efficience disproportionnés et déraisonnables, avec pour effet de réduire considérablement les moyens des GRD. Compte tenu des avis reçus, la CWaPE a pris la décision, à la fin du mois d'octobre, de reporter d'un an le début de la nouvelle période tarifaire afin de laisser le temps à un processus de concertation de qualité entre toutes les parties. Au moment de la rédaction du présent rapport, les discussions sont en cours sur le projet de méthodologie tarifaire pour la période 2025-2029. L'exercice 2024 constituera une année de transition entre les deux périodes tarifaires, année dont la méthodologie tarifaire s'inscrit largement dans la continuité de la méthodologie applicable actuellement. Le revenu autorisé sera très similaire au revenu autorisé 2023.

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ ET ÉCHANGES DE DONNÉES

L'année 2022 aura aussi été marquée par les suites du lancement de la nouvelle plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité. Associés au sein de leur filiale Atrias, les gestionnaires de réseaux ont œuvré pendant plusieurs années au développement de la plateforme, en concertation avec les fournisseurs d'énergie. À la fin de l'année 2021, une phase de démarrage progressif a conduit au lancement définitif du « CMS », le Central Market System de l'énergie en Belgique.

La plateforme permet le traitement unifié et le transfert centralisé des millions d'opérations et de données du marché entre les différents acteurs. Objectif visé : plus de rapidité, plus de transparence, plus de précision et un meilleur service pour les consommateurs dans un marché en pleine évolution et au sein duquel de nouveaux services se déploient.

Lors de la mise en œuvre opérationnelle du CMS, les transferts d'informations des clients pour l'ensemble du pays – soit cinq millions pour l'électricité et trois millions pour le gaz – entre GRD et fournisseurs s'est passé plus que correctement, avec un taux de réussite de 99%. Pour certains clients toutefois, ce transfert n'a pas fonctionné ou mal fonctionné. Et par la suite, dans certains scénarios d'échange, des blocages ont pu se produire de manière aléatoire. Ces problèmes ont touché l'ensemble des GRD et des fournisseurs, avec des retards désagréables pour les dizaines de milliers de clients concernés.

Au niveau des systèmes d'ORES, 36.000 cas problématiques étaient répertoriés au début de l'été 2022. Un plan d'action a été mis en œuvre pour résoudre ces problèmes, soit de manière massive par l'application de correctifs informatiques par famille de cas, soit via des vérifications et des solutions spécifiques, en ce compris individuelles. Les équipes informatiques et clientèle ont été renforcées, de même que celles du contact center puisque Comnexio était confrontée à une augmentation très sensible du nombre d'appels en raison des difficultés

rencontrées par les clients. En février 2023, le nombre de cas problématiques avait pu être réduit de 50%. Au moment de la rédaction du présent rapport, la mobilisation était totale pour sortir des difficultés, en partenariat avec les autres acteurs du marché.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques sont inscrits dans la gouvernance de notre entreprise. Le processus de gestion des risques est fondamental pour la réalisation de nos objectifs stratégiques. Face à l'évolution rapide du marché de l'énergie et aux nouvelles incertitudes qu'elle entraîne, l'entreprise a décidé en 2022 de procéder au réexamen complet de la méthodologie suivie depuis 2018 pour identifier, évaluer et gérer ses risques.

Cet exercice, qui a impliqué toutes les directions de l'entreprise, a débouché sur une proposition de nouvelle organisation interne pour la gestion du processus. L'approche proposée repose sur une évaluation en mode «top-down» pour l'analyse des risques

macroéconomiques qui pèsent sur l'entreprise dans son ensemble et une approche «bottom-up» pour l'analyse des risques auxquels ses différents processus sont exposés, par spécialité. Un nouvel organe, la Coordination Gouvernance Risques, assurera la convergence de ces différentes approches pour une meilleure maîtrise globale des risques.

Dans le modèle projeté, cette Coordination veille à la constitution des échelles de probabilité et d'impact ainsi qu'à la mise à disposition de typologies communes pour tous les risques ; elle délivre la vue consolidée et un tableau de bord global permettant de surveiller l'évolution du profil de risques de l'entreprise, et elle assure un reporting commun. Les risques identifiés et autres résultats de monitoring sont remontés vers l'Audit interne afin d'alimenter le plan annuel d'audit. Dans ce contexte, une typologie de risques renouvelée, avec une hiérarchie sur trois niveaux, ainsi que de nouvelles études de probabilité et d'impact par type de risque ont été réalisées. Elles seront proposées pour validation au Comité de direction au cours du premier semestre de 2023.

ÉTHIQUE ET DURABILITÉ DES PRATIQUES

L'éthique de l'entreprise repose sur ses valeurs : professionnalisme, sens des responsabilités, sens du service, audace ainsi que la valeur « respect et convivialité ». Dans leurs activités au quotidien, nos équipes respectent également les impératifs d'impartialité, de non-discrimination et d'indépendance vis-à-vis des autres acteurs du marché, inhérents au rôle de gestionnaire de réseaux de distribution et à notre position de monopole régulé.

Nos collaborateurs s'engagent à respecter des règles de base formalisées dans un code de conduite éthique interne. Ces règles portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour les commandes de matériel : double validation des demandes

par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande.

POLITIQUE D'ACHAT DURABLE

Dans le contexte des marchés publics auxquels elle est soumise, ORES exige également de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect d'un code éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions particulières. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées.

Outre l'accent sur le respect des législations en matière de droits de l'homme, dumping social, corruption, sécurité, prévention et environnement, l'entreprise promeut des principes de responsabilité sociétale et de durabilité. Concrètement, lorsqu'elle se fournit en services ou en matériaux, l'entreprise se base sur un règlement spécifique en termes de prévention, de sécurité et de protection de l'environnement. Ce règlement précise les prescriptions en matière de sécurité et stipule au fournisseur l'obligation de respecter les réglementations environnementales en matière de gestion des déchets,

l'obligation d'information relative à tout incident pouvant avoir un impact sur l'environnement, l'obligation de mesures utiles pour limiter les dégâts en cas d'incident, etc. De plus, pour les marchés de fournitures, la référence à des écolabels, ainsi qu'à des produits éco-responsables ou équivalents, est encouragée à travers les cahiers de charges. La liste des adjudicataires et le montant des marchés attribués sont communiqués dans le rapport annuel d'ORES Assets (chapitre Comptes annuels - pages 153-158).

UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

En tant que gestionnaire de réseaux de distribution, ORES est inscrite au cœur du tissu socio-économique de la Wallonie. Notre entreprise s'engage depuis des années dans des partenariats et des actions de solidarité liés aux domaines de l'énergie, de l'environnement, de la culture ou dans le socio-humanitaire. L'engagement le plus emblématique est indubitablement l'implication au bénéfice

de Viva for Life, opération caritative de la RTBF visant à récolter des fonds pour lutter principalement contre la pauvreté infantile. ORES est partenaire de l'opération depuis son lancement et le personnel s'est une fois de plus engagé en 2022 dans différentes actions de collecte pendant plusieurs mois. Résultat : un record de dons, doublés par la direction, et un chèque d'une valeur de 36.174 euros remis aux animateurs à la fin décembre.

Profil de l'organisation

GRI 102	Élément d'information général	102-1	Nom de l'organisation	ORES et ORES Assets
GR1 102	Élément d'information général	102-2	Activités, marques, produits et services	Voir chapitre 2. « Présentation de l'entreprise », pages 8 à 12
GR1 102	Élément d'information général	102-3	Localisation du siège	Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique
GR1 102	Élément d'information général	102-4	Localisation des sites d'activités	Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont présentés au chapitre 2. « Présentation de l'entreprise », pages 8 à 12
GR1 102	Élément d'information général	102-5	Capital et forme juridique	Voir la page de garde ainsi que le Titre IV. « Rapport de gestion » en ce compris les comptes annuels, pages 93 à 140
GR1 102	Élément d'information général	102-6	Marchés desservis	Voir chapitre 2. « Présentation de l'entreprise », pages 9, 10 et 11
GR1 102	Élément d'information général	102-7	Taille de l'organisation	Voir chapitre 2. « Présentation de l'entreprise », pages 9, 10 et 11
GR1 102	Élément d'information général	102-8	Informations sur les employés et les autres travailleurs	Voir chapitre 5. « Prévention, sécurité et bien-être au travail », pages 55 et 56
GR1 102	Élément d'information général	102-9	Chaîne d'approvisionnement	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 71, ainsi que la Liste des adjudicataires, reprise dans le Rapport de gestion, pages 153 à 158 du Rapport annuel d'ORES Assets.
GR1 102	Élément d'information général	102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 71, ainsi que la Liste des adjudicataires, reprise dans le Rapport de gestion, pages 153 à 158 du Rapport annuel d'ORES Assets.
GR1 102	Élément d'information général	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 70, ainsi que la « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée », page 101

GRI 102	Élément d'information général	102-12	Initiatives externes	Charte wallonne de l'éclairage public - Internet of Energy
GRI 102	Élément d'information général	102-13	Adhésion à des associations	Ciriec – E.DSO - Gas.be - Synergrid - UVCW - UWE

Stratégie

GRI 102	Élément d'information général	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Voir Message introductif du Président du Comité de direction, pages 6 et 7
---------	-------------------------------	--------	--	--

Éthique et intégrité

GRI 102	Élément d'information général	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	Voir chapitres « Gouvernance, transparence et éthique », page 71, ainsi que « Rapports de rémunération », section Présentation des organes de gestion, pages 148 à 173
GRI 102	Élément d'information général	102-17	Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Charte éthique des membres du personnel – Charte éthique des fournisseurs – Code de mise en application des abus de marché.

Gouvernance

GRI 102	Élément d'information général	102-18	Structure de gouvernance	Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le chapitre « Rapports de rémunération ». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.
---------	-------------------------------	--------	--------------------------	--

GR1 102	Élément d'information général	102-19	Délégation de l'autorité	Le Conseil d'administration peut confier la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la personne qui assure la présidence du Comité de direction d'ORES. Le délégué à la gestion journalière peut, dans le cadre de cette gestion, subdéléguer des pouvoirs spéciaux au personnel de la société et notamment aux membres du Comité de direction. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice du Président du Comité de direction. Informations complémentaires disponibles dans les statuts, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.
GRI 102	Élément d'information général	102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion au Président du Comité de direction qui peut lui-même les subdéléguer, conformément au Code des sociétés et des associations. Dans les matières et pour les questions qui relèvent de la gestion journalière telle que confiée par le Conseil d'administration et subdélégué par le délégué à la gestion journalière, le Comité de direction délibère et rend des avis chaque fois qu'un de ses membres (en ce compris le Président) en formule la demande. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

GR1 102	Élément d'information général	102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux	Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président pour, en ce qui concerne ORES et ORES Assets, après avis dans leurs domaines de compétences respectifs des Comités constitués en son sein, effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets. Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux de développement durable, ainsi que de la révision de sa matrice de matérialité – voir à ce sujet le chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable » page 19. – l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers. La dernière consultation a eu lieu en décembre 2022 et janvier 2023.
GR1 102	Élément d'information général	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	Voir Chapitre « Rapports de rémunération », pages 148 à 173
GR1 102	Élément d'information général	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir Chapitre « Rapports de rémunération », pages 148 à 173
GR1 102	Élément d'information général	102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.
GR1 102	Élément d'information général	102-25	Conflits d'intérêts	Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décretales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.

GR1 102	Élément d'information général	102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	Voir chapitres « Gouvernance, transparence et éthique », page 65 et « Rapports de rémunération », pages 148 à 173
GR1 102	Élément d'information général	102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir chapitres « Gouvernance, transparence et éthique », page 65 et « Rapports de rémunération », pages 148 à 173
GR1 102	Élément d'information général	102-28	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Le Conseil d'administration examine et évalue : 1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif ; 2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.
GR1 102	Élément d'information général	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Voir chapitres « Responsabilité sociale et développement durable », page 17, et « Rapport de gestion », page 93
GR1 102	Élément d'information général	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Parmi les missions du Conseil d'administration, se trouvent l'examen et l'étude des objectifs financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, compte tenu des tarifs à approuver/approuvés par le régulateur. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de la société. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et le Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.
GR1 102	Élément d'information général	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	L'examen est réalisé : 1. annuellement dans le rapport de gestion (rapport de risques) 2. trimestriellement (rapport synthétique sur principaux indicateurs de performance)

GR1 102	Élément d'information général	102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.
GR1 102	Élément d'information général	102-33	Communication des préoccupations majeures	Voir chapitres « Responsabilité et développement durable » pages 17 à 20, et « Rapport de gestion » - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée, pages 101 à 106
GR1 102	Élément d'information général	102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures	Voir « Rapport de gestion » - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée, pages 101 à 106
GR1 102	Élément d'information général	102-35	Politiques de rémunération	Voir Chapitre « Rapports de rémunération », pages 148 à 173
GR1 102	Élément d'information général	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée globalement par l'Assemblée générale et ce sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité (de nomination et) de rémunération. Par ailleurs, les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau et aux administrateurs pour l'exercice de missions spécifiques ainsi que celles du Président du Comité de direction sont déterminées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de (nomination et de) rémunération.
GR1 102	Élément d'information général	102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	Le cadre légal est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

GR1 102	Élément d'information général	102-38	Ratio de la rémunération totale annuelle	L'organisation doit fournir les informations suivantes :
			a. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays. 4.4 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives : 4.4.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ; Président du Comité de direction 4.4.2 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ; 59.220,07 4.4.3 calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés. 507 % 4.5 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait : 4.5.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés 4.5.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ; rémunération de base bonus CCT90 4.5.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ; oui 4.5.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ; oui 4.5.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ; ORES 4.5.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul : 4.5.2.1 salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ; 4.5.2.2 rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ; 4.5.2.3 rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.	

GR1 102	Élément d'information général	102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	L'organisation doit fournir les informations suivantes :
			a. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays. 4.6 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation : 4.6.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ; Président du Comité de direction 4.6.2 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting ; 17,80 % 4.6.3 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ; 59.220,07 4.6.4 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle ; 13,49 % 4.6.5 calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés. 132 % 4.7 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait : 4.7.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés 4.7.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ; rémunération de base bonus CCT90 4.5.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ; oui 4.5.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ; oui 4.5.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ; ORES 4.7.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul : 4.7.2.1 salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ; 4.7.2.2 rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ; 4.7.2.3 rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.	

Engagement des parties prenantes

GRI 102	Élément d'information général	102-40	Liste de groupes de parties prenantes	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 17-20. En janvier 2023, l'entreprise a convié une trentaine de parties prenantes externes, sélectionnées au regard de la place d'ORES dans la société wallonne, à participer à une table ronde sur la question de la responsabilité sociétale de l'entreprise et de ses enjeux de durabilité. Préalablement, elle avait envoyé à chacune d'entre elles un questionnaire de matérialité afin de leur permettre de prioriser 15 enjeux de durabilité déterminés suite aux exercices précédents. Les parties prenantes conviées étaient les suivantes : Cabinet du Ministre-Président wallon, Cabinet du Ministre de l'Énergie, Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Économie, SPW Energie-Direction des marchés régionaux de l'énergie, SPW Développement durable, SPW - DNE/DNF, la CWaPE, la Fédération belge des producteurs et fournisseurs d'électricité et de gaz, l'intercommunale IDEA - direction Energie et solutions durables, l'Université Catholique de Louvain, l'Université de Liège, la Fédération des CPAS, l'Union des Villes et des Communes, le Réseau wallon d'accès durable à l'énergie, Test-Achats, l'Union des Classes Moyennes, l'Union wallonne des Entreprises, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (Embuild), l'Union wallonne des Architectes, Belfius, la Fédération belge de l'industrie et des constructeurs automobiles - service Conseil Etudes techniques, l'association CANOPEA (Inter-Environnement Wallonie), l'association Be Prosumer, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Rescoop Wallonie, l'association Natagora, la SWDE, Act for Climate Justice - Youth for Climate, l'association Énergie Commune, le Syndicat des Locataires et la société de logement social La Sambrienne. Cette rencontre a eu lieu le 26 janvier 2023 et a rassemblé, outre des responsables d'ORES, 11 représentants de parties prenantes. Par ailleurs, neuf autres parties prenantes externes n'ayant pu prendre part à l'exercice ont transmis leurs inputs via le questionnaire de matérialité envoyé au préalable. En interne, un échantillon représentatif de 40 collègues a reçu le même questionnaire et 22 y ont répondu.
---------	-------------------------------	--------	---------------------------------------	--

GRI 102	Élément d'information général	102-41	Accords de négociation collective	100%
GRI 102	Élément d'information général	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 19 et point 102-40 ci-avant.
GRI 102	Élément d'information général	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 19 et point 102-40 ci-avant.
GRI 102	Élément d'information général	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 19 et 20, et point 102-47 ci-après.

Méthode de reporting

GRI 102	Élément d'information général	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	ORES Assets, ORES, Comnexio et Atrias
GRI 102	Élément d'information général	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 19 et 20, et point 102-47 ci-après.
GRI 102	Élément d'information général	102-47	Liste des enjeux pertinents	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 19 et 20, et point 102-40. La liste des 15 enjeux de matérialité identifiés par l'entreprise en 2022 est communiquée ci-après.

Transition énergétique	L'activité du secteur de l'énergie est aujourd'hui directement liée au défi climatique et à la décarbonation. La transition énergétique est en marche. En tant que distributeur, ORES fait face à de nombreux défis pour faciliter cette transition : intégration de la production renouvelable, électrification croissante et massive, augmentation de l'efficacité énergétique, modernisation du parc d'éclairage public, intégration du biométhane dans le réseau de distribution de gaz, ...
Empreinte environnementale - climat	Les activités d'ORES ont des incidences sur l'environnement et le climat. Notre entreprise veut limiter son empreinte globale en agissant en particulier dans les domaines suivants : émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, véhicules, infrastructures (pertes électriques et gaz), effets sur la biodiversité des infrastructures électriques, gazières et d'éclairage public; limitation de la production et meilleure gestion des déchets, notamment.
Digitalisation/numérisation	Le fonctionnement et la gestion du marché s'articulent de plus en plus sur les données, leur traitement et leur mise à disposition. Outre la contribution future à l'optimisation des investissements et à la transition énergétique, la digitalisation/numérisation des données, le comptage communicant et la <i>smartisation</i> des réseaux vont permettre de faire évoluer les marchés, de développer la flexibilité et, aux clients, de jouer un rôle plus actif. L'entreprise veut progresser dans cette voie compte tenu de son rôle central dans le marché.
Achats responsables et durables	Outre le respect des règlements et prescrits légaux, les achats/marchés publics d'ORES progressent vers plus de durabilité par la prise en considération de critères d'exigence environnementale, éthique et sociale, ainsi que de critères de qualité. L'entreprise veut aussi maintenir et construire une relation équilibrée et saine avec ses fournisseurs.

Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience du réseau	La fiabilité et la résilience des réseaux de distribution sont essentielles. Elles permettent de soutenir un développement économique durable et de garantir la continuité d'approvisionnement en énergie des citoyens, entreprises et autorités publiques.
Qualité du service et de la relation clients	ORES est au service de différentes catégories de clients : particuliers, professionnels (PME) et pouvoirs locaux comme les Villes et Communes, qui sont également ses actionnaires. ORES veut faciliter la vie de ses clients en leur proposant un service efficace, à la mesure de leurs attentes, rapide et convivial.
Coût de l'énergie et précarité énergétique	L'électricité comme le gaz naturel sont des biens de première nécessité et le montant de la facture est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations. ORES prend les mesures nécessaires pour maîtriser l'évolution des coûts de la distribution pour tous les clients (particuliers, professionnels, entreprises), tout en garantissant l'accès à l'énergie pour tous. Il est indispensable d'assurer un service équitable et de qualité, avec un engagement affirmé et des actions tangibles en faveur des clients précarisés ou en fracture numérique.
Cybersécurité	Dans un environnement de plus en plus numérisé, la protection des activités d'ORES, de ses collaborateurs et des clients passe désormais par la mise en place de systèmes performants et de procédures strictes en matière de cybersécurité et de protection des données, dans le respect notamment du RGPD.
Gouvernance et éthique	ORES assure des services essentiels pour la collectivité et se doit évidemment de respecter le prescrit légal et réglementaire, notamment en termes de gouvernance et de périmètre d'activités, ainsi qu'une éthique sans faille. Elle met en place et observe des principes d'équité et de transparence dans ses pratiques opérationnelles et ses relations commerciales.
Partenaire des autorités publiques et des citoyens	ORES assume sa responsabilité de facilitateur, de conseil et de soutien envers les pouvoirs publics et les citoyens, dans la définition, la mise en œuvre et les évolutions des politiques ainsi que des pratiques de consommation d'énergie.
Dialogue / interactions entre parties prenantes	ORES veut prendre en compte les attentes de ses parties prenantes et favoriser les échanges avec et entre elles afin de mieux répondre aux besoins, notamment dans le contexte de son ancrage dans le tissu socio-économique wallon et local.
Prévention, sécurité et bien-être au travail	Les métiers d'ORES sont potentiellement dangereux pour les membres du personnel sur le terrain, les prestataires sous-traitants et les riverains installés à proximité des réseaux de distribution. L'entreprise mène une politique de prévention ambitieuse, visant le zéro accident, dans le cadre d'un plan d'action global d'amélioration du bien-être des collaborateurs.
Formation et employabilité	Les métiers d'ORES évoluent rapidement et nécessitent constamment de nouvelles connaissances. La réussite de l'entreprise dépend de sa capacité à faire face au changement, notamment par la (re)qualification des membres de son personnel et de celui des entreprises sous-traitantes.
Evolution de la culture d'entreprise et attractivité	La transformation du marché de l'énergie et le niveau d'exigence actuel des clients nécessitent de faire évoluer notre culture d'entreprise, en y intégrant davantage d'agilité et de confiance et en préservant des fondamentaux comme l'expertise technique des travailleurs. Face à la pénurie de profils sur le marché de l'emploi, ORES veut proposer un environnement et des conditions de travail motivantes pour attirer de nouveaux talents et garantir le renouvellement des effectifs.
Diversité et non-discrimination	À quelque niveau que ce soit - genre, âge, nationalité et origine, sexualité, handicap, conception philosophique - les traitements inégaux sont inacceptables. ORES prend les mesures nécessaires pour éviter tout risque de discrimination au travail.

Les trois enjeux identifiés comme majeurs à l'issue de l'exercice de matérialité de fin 2022 - début 2023 avec les parties prenantes externes et internes sont la transition énergétique, l'excellence opérationnelle et la fiabilité/ résilience du réseau ainsi que l'enjeu de la prévention, la sécurité et le bien-être au travail.

GRI 102	Élément d'information général	102-48	Réaffirmation des informations	NA
GRI 102	Élément d'information général	102-49	Modifications relatives au reporting	Réorganisation du chapitrage du présent rapport sur la base des enjeux identifiés comme les plus pertinents lors de l'exercice de matérialité.
GRI 102	Élément d'information général	102-50	Période de reporting	Exercice 2022
GRI 102	Élément d'information général	102-51	Date du rapport le plus récent	NA
GRI 102	Élément d'information général	102-52	Cycle de reporting	Cycle de rapportage annuel
GRI 102	Élément d'information général	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Jean-Michel Brebant Responsable RSE jeanmichel.brebant@ores.be
GRI 102	Élément d'information général	102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	Ce rapport annuel a été préparé conformément aux normes GRI 2016.

Parties spécifiques

GRI 201	Performance économique	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Le lecteur est renvoyé aux Comptes annuels de l'organisation, dans le chapitre « Rapport de gestion »
GRI 201	Performance économique	201-2	Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques	Voir Chapitre « Rapport de gestion »

GRI 201	Performance économique	201-4	Aide financière publique	Le Groupe bénéficie de subventions reçues de la Wallonie pour des projets de recherche d'intérêt général concernant, d'une part, l'utilisation de compteurs communicants dans un contexte de précarité énergétique (projet « Smart User » clôturé en 2022), et d'autre part, l'inclusion sociale dans les communautés d'énergie (projet « SOCCER » qui prendra fin en 2023). Par ailleurs, dans le contexte du projet « Interpreter », clôturé en 2022 et relatif à la modélisation des réseaux dans le contexte de la digitalisation – réseaux intelligents et compteurs communicants –, de l'efficacité et de la durabilité, ORES a bénéficié d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon.
GRI 205	Lutte contre la corruption	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », pages 65 à 70
GRI 302	Énergie	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Voir chapitre « Transition énergétique et empreinte environnementale », pages 36 et 37
GRI 302	Énergie	302-4	Réduction de la consommation énergétique	Voir chapitre « Transition énergétique et empreinte environnementale », page 35
GRI 306	Effluents et déchets	306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	Voir chapitre « Transition énergétique et empreinte environnementale », page 39
GRI 306	Effluents et déchets	306-4	Transport de déchets dangereux	Voir chapitre « Transition énergétique et empreinte environnementale », page 38
GRI 307	Conformité environnementale	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Pas de non-conformité lors de la période de reporting.

GRI 401	Emploi	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel								
			2020			2021			2022		
L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :			Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
a. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et region.											
Région wallonne											
Nombre d'entrées											
	<30	35	14		32	27		51	31		
>=30	<50	39	18		42	37		84	68		
	>=50	1	0		1	3		4	4		
		75	32	107	75	67	142	139	103	242	
Taux de recrutement											
		s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	
b. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de réporting, par groupe d'âges, genre et région											
Région wallonne											
Nombre d'entrées											
	<30	20	10		17	10		14	8		
>=30	<50	20	42		23	32		38	39		
	>=50	38	7		36	12		37	10		
		78	59	137	76	54	130	89	57	146	
Taux de rotation											
		s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	

GRI 401	Emploi	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel
			Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel. Il s'agit notamment et au minimum : i. de l'assurance-vie inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles ii. des soins de santé Hospitalisation et soins ambulatoires iii. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles iv. du congé parental Suivant la CCT 64 du 29/4/1997 : le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière. v. de la retraite professionnelle Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles vi. de l'actionnariat salarié Néant vii. des autres avantages Avantages tarifaires, Fonds social

GR1 401	Emploi	401-3	Congé parental	
L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :				
		2020	2021	2022

a. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.			
Masculin	692	726	702
Féminin	290	353	311
Total	982	1.079	1.013

b. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.			
Masculin	111	75	88
Féminin	151	73	78
Total	262	148	166

c. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.			
Masculin	58	24	41
Féminin	39	29	31
Total	97	53	72

d. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.			
Masculin	138	134	145
Féminin	109	117	120
Total	247	251	265

e. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre.						
	Reprise	Rétention	Reprise	Rétention	Reprise	Rétention
Masculin	52,25%	88,99%	32,00%	78,63%	46,59%	66,90%
Féminin	25,83%	70,64%	39,73%	73,50%	39,74%	66,67%
Total	37,02%	70,45%	35,81%	70,92%	43,37%	66,79%

GRI 402	Relations employés/ direction	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis. L'entreprise s'engage à engager la discussion en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Ainsi, le déménagement du siège central de l'entreprise de Louvain-la-Neuve vers Gosselies, longuement préparé et organisé à l'automne 2020, a été évoqué pour la première fois en Conseil d'entreprise trois ans auparavant. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord est de deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de 2 à 4 semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.
GRI 403	Santé et sécurité au travail	403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT « Ouest » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif et un suppléant. Le CPPT « Est » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants.
GRI 403	Santé et sécurité au travail	403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	Voir chapitre « Prévention, sécurité et bien-être au travail », pages 54 et 55

GRI 403	Santé et sécurité	403-3	Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevées	ORES réalise un inventaire des travailleurs ayant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical et révise et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé.																				
GRI 403	Santé et sécurité	403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	100%																				
GRI 404	Formation et éducation	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Voir chapitre «Prévention, sécurité et bien-être au travail», page 57																				
GRI 404	Formation et éducation	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Voir chapitre «Prévention, sécurité et bien-être au travail», page 56																				
GRI 404	Formation et éducation	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes : Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting : <table><tr><th></th><th>Masculin</th><th>Féminin</th><th>Total</th></tr><tr><td>Direction</td><td>100%</td><td>100%</td><td>100%</td></tr><tr><td>Cadre</td><td>100%</td><td>100%</td><td>100%</td></tr><tr><td>Maîtrise</td><td>0%</td><td>0%</td><td>0%</td></tr><tr><td>Employé</td><td>0%</td><td>0%</td><td>0%</td></tr></table> Un système de grille barémique a été introduit pour les employés et maîtrises « nouvelles conditions de travail » à partir du 1^{er} janvier 2020 et l'ancien système d'évaluation et de revue des performances a été supprimé suite à la signature d'une convention collective relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.		Masculin	Féminin	Total	Direction	100%	100%	100%	Cadre	100%	100%	100%	Maîtrise	0%	0%	0%	Employé	0%	0%	0%
	Masculin	Féminin	Total																					
Direction	100%	100%	100%																					
Cadre	100%	100%	100%																					
Maîtrise	0%	0%	0%																					
Employé	0%	0%	0%																					

GRI 405	Diversité et égalité des chances	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés																
L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :																			
a. <u>Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes:</u>																			
<table><tr><th>Genre et Groupe d'âge</th><th>Masculin</th><th>Féminin</th></tr><tr><td><30</td><td>0,00%</td><td>0,00%</td></tr><tr><td>>=30 <50</td><td>0,16%</td><td>0,04%</td></tr><tr><td>>=50</td><td>0,12%</td><td>0,08%</td></tr><tr><td>Total</td><td>0,28%</td><td>0,12%</td></tr></table>					Genre et Groupe d'âge	Masculin	Féminin	<30	0,00%	0,00%	>=30 <50	0,16%	0,04%	>=50	0,12%	0,08%	Total	0,28%	0,12%
Genre et Groupe d'âge	Masculin	Féminin																	
<30	0,00%	0,00%																	
>=30 <50	0,16%	0,04%																	
>=50	0,12%	0,08%																	
Total	0,28%	0,12%																	
b. <u>Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité</u> - Voir chapitre « Prévention, sécurité et bien-être au travail », page 56.																			

GR1 405	Diversité et égalité des chances	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes															
L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :																		
Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants.																		
Pas de « sites d'activité importants », mais résultats consolidés pour une seule région, à savoir le territoire d'ORES en Wallonie.																		
<table><tr><th colspan="2">2022</th></tr><tr><th>Ratio</th><th>Féminin/Masculin</th></tr><tr><td>Direction</td><td>4,66%</td></tr><tr><td>Cadre</td><td>-8,78%</td></tr><tr><td>Maîtrise</td><td>-10,55%</td></tr><tr><td>Employé</td><td>-1,80%</td></tr><tr><td>Total</td><td>-1,68%</td></tr></table>					2022		Ratio	Féminin/Masculin	Direction	4,66%	Cadre	-8,78%	Maîtrise	-10,55%	Employé	-1,80%	Total	-1,68%
2022																		
Ratio	Féminin/Masculin																	
Direction	4,66%																	
Cadre	-8,78%																	
Maîtrise	-10,55%																	
Employé	-1,80%																	
Total	-1,68%																	

GRI 412	Évaluation des droits de l'homme	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 71
GRI 414	Évaluation sociale des fournisseurs	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 71

GRI 416	Santé et sécurité des consommateurs	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	Tous les actes techniques et les matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthode, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) sous l'égide du service Prévention et Environnement de l'entreprise. Des équipes opérationnelles et des services de garde, formés aux politiques de sécurité et de prévention des risques, sont mis en place afin d'assurer les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux 24h/24 et 7j/7.
GRI 418	Confidentialité des données des clients	418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Au cours de la période de reporting, 2 plaintes fondées ont été reçues quant à la confidentialité des données des clients et 6 cas de fuite, vol ou perte ont été identifiés dont 3 ont été notifiés.

RAPPORT DE GESTION

IV

1. Commentaires sur les comptes annuels	94
2. Comptes annuels.....	112

1. Commentaires sur les comptes annuels

(article 3:32 du Code des sociétés et des associations)

1.1. Exposé fidèle sur

i. L'évolution des affaires

L'évolution des affaires est plus amplement développée au titre II – Rapport d'activités et de développement durable. En outre, les événements marquants financiers de l'exercice 2022 suivants sont relevés :

- l'Assemblée générale d'ORES Assets du 16 juin 2022 a nommé le cabinet BDO Réviseurs d'Entreprises srl représenté par Monsieur Christophe Colson, représentant permanent aux fonctions de commissaire de la société pour les exercices comptables 2022 à 2024 ;
- pour contrer la hausse extraordinaire de la composante énergie des clients, telle qu'évoquée dans le point « Régulation et tarifs de distribution » du chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », le Gouvernement wallon a souhaité, dans le cadre de l'analyse des possibles surprofits réalisés dans le secteur de l'énergie², examiner la possibilité de transformer les bonus des exercices 2019 à 2022 en passifs régulatoires qui pourraient diminuer les tarifs de distribution. Des échanges entre les GRD concernés, dont ORES Assets, la CWaPE et le Gouvernement wallon s'en sont suivis au terme desquels il a été confirmé que ces bonus ne constituaient pas des surprofits. ORES Assets s'est engagée à utiliser les bonus naturels pour faire face aux surcoûts 2022-2023 et à ne pas demander d'augmentation des tarifs 2023. En outre, l'intercommunale s'est engagée, dans sa vision 2019-2028, à ce que le bonus « de bonne gestion » soit réinvesti dans la transition énergétique ;
- comme le relève la Banque Nationale de Belgique dans son rapport 2022, le principal moteur de la hausse rapide de l'inflation découle de l'invasion de l'Ukraine

par la Russie. Les tensions préexistantes sur les marchés de l'énergie se sont accrues, résultant en une augmentation considérable des prix du gaz naturel en particulier, et de l'électricité qui lui est liée. S'en est suivi un accroissement des prix, découlant d'une répercussion de cette hausse par un nombre croissants d'entreprises. L'inflation extrêmement élevée de 2022 a eu des conséquences pour le Groupe ORES. Elles sont exposées dans les commentaires sur les résultats et la situation de la société ci-après ;

- par un arrêt du 22 décembre 2022, dans le cadre de l'appel introduit par la CWaPE contre l'arrêt de la Cour des marchés portant sur les décisions de refus de la CWaPE relatives aux soldes électricité et gaz rapportés par ORES Assets concernant les exercices d'exploitation 2017 et 2018, la Cour de cassation s'est prononcée en faveur du régulateur. Une dette tarifaire supplémentaire a été comptabilisée en ORES Assets de 25 M€ avec un impact à due concurrence sur le résultat de l'exercice. Cette dernière peut saisir la Cour des marchés, autrement composée, pour obtenir un nouvel arrêt d'annulation des décisions prises par la CWaPE.

ii. Les résultats et la situation de la société

Remarque préliminaire

Afin de rendre comparable l'exercice précédent avec l'exercice en cours, le Groupe a procédé à un redressement des comptes annuels 2021 selon le prescrit de l'article 3:59, alinéa 2 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. En effet, le Groupe a décidé de modifier la présentation de la production immobilisée au niveau consolidé, afin de respecter les prescrits du droit comptable belge. Celle-ci est dorénavant comptabilisée dans la rubrique 72

2. À savoir des effets d'aubaine, des bénéfices qui ne sont pas censés arriver et qui surviennent lorsque le prix de vente est très élevé par rapport au prix de production.

– Production immobilisée – au lieu d’être soustraite des charges la composante, notamment au niveau des frais de personnel et des achats de marchandises. Il ne s’agit que d’un reclassement entre des rubriques de charges et

une rubrique de produit et cela n’a aucun impact ni sur le bilan ni sur le bénéfice net de l’année 2021. Voici les rubriques concernées :

Compte de résultats consolidé (en k€)	31/12/2021 redressée	31/12/2021 publiée précédemment	Différence
Production immobilisée	135.695	250	135.445
Ventes et prestations	1.468.744	1.333.299	135.445
Approvisionnement et marchandises	93.157	29.998	63.159
Services et biens divers	655.687	661.668	-5.981
Rémunérations et charges sociales	220.466	142.199	78.267
Coûts de ventes et des prestations	1.178.557	1.043.112	135.445
Bénéfice de l'exercice	182.449	182.449	0

i. Éléments du compte de résultats au 31 décembre 2022

Évolution du résultat consolidé (en k€)	31/12/2022	31/12/2021
Ventes et prestations	1.308.946	1.468.744
Coût des ventes et prestations	-1.172.080	-1.178.557
Bénéfice d'exploitation	136.866	290.187
Produits financiers	4.897	2.229
Charges financières	-25.872	-29.630
Bénéfice de l'exercice avant impôts	115.891	262.786
Impôts sur le résultat	-36.390	-80.337
Bénéfice de l'exercice	79.501	182.449

Le chiffre d’affaires du Groupe s’élève à 1.049.631 k€ en 2022 contre 1.267.508 k€ en 2021. Il comprend principalement les redevances de transit facturées aux fournisseurs d’énergie, les ventes d’énergie aux clients protégés ainsi que les produits relatifs aux travaux pour compte de tiers. Cette diminution provient entre autres de la non-facturation en 2022 de la cotisation fédérale suite

à sa suppression par le Gouvernement fédéral et son remplacement par une nouvelle accise spéciale facturée directement par le fournisseur d’énergie au client final. À noter que la suppression de la cotisation fédérale a également un impact sur la charge liée à la redevance de transit facturée par Elia (voir infra).

Le montant des autres produits est de 103.581 k€ en 2022 contre 64.354 k€ en 2021. Ces produits comprennent principalement les récupérations provenant des facturations liées aux conventions conclues avec des tiers (telles que location bâtiments ou fibres optiques par exemple), de récupérations de frais généraux et de frais de personnel auprès de sociétés tierces dans le cadre de projets communs, de la facturation de fraudes constatées durant l'année, de la facturation de frais liés aux dégâts constatés sur les installations, etc. Cette rubrique comprend également les récupérations à recevoir de la Région wallonne notamment pour les primes relatives au tarif prosuumer remboursées aux clients par ORES Assets ou encore le montant à recevoir du fédéral pour les clients sociaux facturés selon un tarif spécifique, raison principale de l'augmentation de cette rubrique en 2022.

Les coûts des ventes et prestations s'élèvent en 2022 à 1.172.080 k€ soit une diminution de 6.477 k€ par rapport à 2021. Signalons à ce sujet que :

- les achats de marchandises s'élèvent à 132.035 k€ en hausse de 38.878 k€. Ces coûts représentent en grande partie les achats d'énergie (électricité ou gaz) relatifs à la clientèle d'ORES Assets dans le cadre des obligations de service public ainsi que les achats de marchandises liés à notre stock. La hausse significative de ce poste provient d'une part, des dépenses liées aux achats de gaz suite à la flambée du prix durant l'année 2022 et d'autre part, aux achats de marchandises due à la hausse mondiale des prix des matières premières combinée à une croissance de l'activité ;
- les services et biens divers s'élèvent en 2022 à 512.541 k€ (diminution de 143.147 k€) ; la redevance Elia constitue l'élément le plus important de cette rubrique de coûts, elle s'élève en 2022 à 252.026 k€ contre 414.956 k€ en 2021. Cet écart s'explique par une diminution des volumes transportés (-10,31%) couplée à une baisse du prix (-39,59%) suite à une diminution des surcharges et du tarif Elia et tout particulièrement la suppression de la cotisation fédérale au 1^{er} janvier 2022 remplacée par une accise facturée directement par le fournisseur

d'énergie au client final (voir également à ce sujet l'impact sur la redevance de transit) ;

- les rémunérations et charges sociales sont en progression de 8,31%, essentiellement due à l'impact de l'inflation sur le coût des salaires cumulé à l'évolution de l'effectif, et s'élèvent en 2022 à 238.781 k€ contre 220.466 k€ en 2021 ;
- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles augmentent de 3.550 k€ et s'élèvent à 168.705 k€ en 2022 ;
- le montant des réductions de valeur sur stocks et créances commerciales est de -5.227 k€ (produit) contre -5.935 k€ (produit) en 2021. Tout comme en 2021, des mises en irrécouvrables ont été enregistrées sur des créances anciennes avec, en contrepartie, une reprise de réduction de valeur du même ordre. Pour rappel, des réductions de valeur sur stocks avaient été actées en 2021 pour un montant de 3.676 k€, d'une part, sur le stock de compteurs électromécaniques et à budget, qui ne sont plus destinés à être placés sur le réseau et sont progressivement remplacés par des compteurs communicants et, d'autre part, sur le stock à très faible rotation, c'est-à-dire sur des articles n'ayant plus été movimentés depuis au minimum cinq ans. L'application en 2022 de ces mêmes règles a eu comme impact une mise à jour des réductions de valeur y afférentes.
- en 2022, une charge de 51.578 k€ est enregistrée concernant les provisions pour risques et charges contre un produit en 2021 de 23.152 k€. Ce montant est constitué d'une nouvelle provision importante notamment pour contrat déficitaire sur les achats d'énergie pour couvrir notamment nos OSP et nos pertes en réseau (49.778 k€) ou encore une mise à jour de la provision relative aux dispositions légales sur les terres excavées (AGW Terres excavées). Notons également l'actualisation des provisions dans le cadre de litiges sociaux et également celle relative à la plate-forme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation ;

- les autres charges d'exploitation s'élèvent à 70.572 k€ en 2022 contre 72.443 k€ en 2021 et comprennent notamment les moins-values enregistrées suite aux désaffectations d'immobilisations corporelles, les moins-values sur créances commerciales dont la majorité avait fait l'objet d'une réduction de valeur ou encore les primes payées à la clientèle dans le cadre de la promotion des raccordements au réseau de gaz (campagne Promogaz) et du soutien au photovoltaïque (Qualiwatt et tarif prosumer);
- le montant des autres charges d'exploitation non-récurrentes est de 3.096 k€. Comme à chaque clôture, le Groupe vérifie si des réductions de valeur doivent être comptabilisées sur les projets capitalisés en immobilisations incorporelles en réalisant un test de dépréciation (impairment test). À la suite de ce test, des désaffectations sur immobilisations incorporelles non totalement amorties ont été actées, générant une moins-value de 3.096 k€.

Le résultat financier du Groupe se solde par une charge de 20.975 k€ en 2022 contre 27.401 k€ en 2021. Il s'agit principalement des intérêts payés sur nos emprunts bancaires et obligataires. Cette diminution provient de la baisse générale du taux moyen de la dette entre 2021 et 2022.

Les impôts, constitués principalement de l'impôt des sociétés s'élèvent en 2022 à 36.390 k€ contre 80.337 k€ en 2021. La diminution est en grande partie liée à une régularisation d'impôt à recevoir portant sur l'année 2018 (13.782 k€). Pour rappel, en 2021, le Groupe avait été contraint de prendre en charge un montant supplémentaire d'impôt à la suite de contrôles fiscaux relatifs à l'exercice 2018 (14.341 k€). Les contestations formulées par le Groupe à l'Administration fiscale ont été acceptées pour la quasi-totalité et la régularisation d'impôt reçue en 2021 a donc été annulée en conséquence.

Le bénéfice net total s'élève à 79.501 k€ en 2022 contre 182.449 k€ en 2021, soit une diminution de 102.948 k€.

ii. Éléments du bilan consolidés au 31 décembre 2022

Le total bilantaire s'élève à 4.765.044 k€ par rapport à 4.684.321 k€ à fin 2021.

Bilan consolidé en k€	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF		
Actifs immobilisés	4.016.385	3.958.373
Actifs circulants	748.659	725.948
Total ACTIF	4.765.044	4.684.321
PASSIF		
Capitaux propres	1.917.363	1.910.491
Intérêts de tiers	3	3
Provisions, impôts différés et latences fiscales	78.577	26.999
Dettes	2.769.101	2.746.828
Total PASSIF	4.765.044	4.684.321

ii. a. Actif

Les immobilisations incorporelles, en baisse de 7.891 k€ (valeur nette comptable de 60.151 k€ contre 68.042 k€ en 2021), sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques.

Les investissements de l'exercice 2022 concernent principalement des dépenses relatives à des projets informatiques et de frais de développement (Smart Grids – «développement de réseaux intelligents» et Switch – «compteurs communicants»). Cette augmentation s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : + 8.942 k€;
- amortissements de l'exercice : - 13.740 k€;
- désaffectation suite au test de dépréciation : - 3.093 k€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.942.092 k€ en 2022 par rapport à 3.876.418 k€ en 2021 soit une augmentation de 65.674 k€. Cette augmentation s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : + 238.106 k€;
- amortissements de l'exercice : - 154.968 k€ (en ce compris l'amortissement de la plus-value de réévaluation);
- mises «hors service» d'installations : - 17.464 k€.

Les immobilisations financières d'un montant de 14.141 k€ contre 13.913 k€ en 2021 sont constituées principalement d'une avance par ORES Assets à Atrias pour 10.987 k€, ainsi que de parts détenues dans les sociétés Laborelec, Igretec et Atrias.

Les créances à plus d'un an diminuent de 179 k€ par rapport à 2021 (7.295 k€ au 31 décembre 2022). Il s'agit de créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, suite à l'AGW EP² prévoyant le remplacement en dix ans de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED.

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 71.484 k€ et sont composés de marchandises (59.942 k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (11.542 k€). L'évolution à la hausse du stock de marchandises s'explique, d'une part, par une augmentation du prix moyen pondéré des articles suite à l'augmentation mondiale du coût des matières premières et à l'inflation. D'autre part, le nombre d'articles en stock est en légère hausse et se justifie par une croissance des chantiers en cours et à venir.

Les créances commerciales s'élèvent à 135.207 k€ contre 255.243 k€ en 2021 et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances envers la clientèle protégée et «fournisseur X» ainsi que du montant des notes de crédit à recevoir. Pour rappel, à la suite du démarrage d'Atrias en novembre 2021, la facturation des redevances de transit avait été réalisée sur décembre pour les mois de novembre et décembre, ce qui expliquait la hauteur de ce poste à fin 2021.

La rubrique «autres créances» (51.229 k€ contre 16.135 k€ en 2021) comprend notamment l'impôt de l'exercice à récupérer (10.655 k€) ainsi que l'impôt à récupérer suite aux contrôles fiscaux de 2018 (14.735 k€), le montant à recevoir de l'État fédéral pour le tarif spécifique octroyé à certains clients sociaux (18.553 k€), les créances relatives aux dégâts au réseau occasionnés par des tiers (1.695 k€), la créance à recevoir de la Région wallonne pour les primes relatives au tarif prosumer (2.070 k€) ou encore la créance relative aux avances octroyées à Atrias (1.969 k€).

Les placements de trésorerie pour un montant total de 227.880 k€ contre 153.016 k€ en 2021, sont constitués de placements en SICAV à hauteur de 218.480 k€, de placements à terme sur comptes bancaires pour un montant de 5.400 k€ ainsi que de placements en billets de trésorerie pour un montant de 4.000 k€. L'évolution à la hausse des placements s'explique par le fait qu'afin d'éviter les

2. L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

intérêts négatifs sur les comptes à vue, le Groupe a effectué des placements en SICAV ou à terme.

Les valeurs disponibles (105.001 k€) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (150.563 k€ contre 166.411 k€ en 2021) comprennent principalement le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 11.650 k€, la redevance de voirie gaz de 19.259 k€, les actifs régulatoires pour 36.290 k€, les charges à reporter relatives aux travaux de remplacement des lampes d'éclairage public pour 17.505 k€ ainsi que la RTNR (redevance transit non relevée) pour 59.817 k€.

ii.b. Passif

L'apport d'ORES Assets s'élève à 867.464 k€ et est composé de l'apport disponible (866.931 k€) et de l'apport indisponible (533 k€).

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 450.379 k€, elle représente la partie non encore amortie de la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.769 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an.

Les réserves consolidées augmentent de 27.649 k€ suite :

- au transfert en réserves indisponibles de la quote-part de la plus-value de réévaluation pour le montant de l'amortissement soit 20.769 k€;
- à la dotation aux réserves disponibles dans le cadre de l'affectation des résultats 2022 et d'un transfert provenant des réserves immunisées pour un montant total de 5.781 k€;
- au mouvement net sur les réserves immunisées pour 1.099 k€, relatif au « Tax shelter ».

Le compte subsides en capital (51 k€) représente la valeur nette comptable d'un subside reçu de la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (« smart metering »).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part des filiales ORES et Connexio cédée par ORES Assets aux intercommunales pures de financement.

Les provisions pour risques et charges augmentent de 51.578 k€ et passent de 26.999 k€ à 78.577 k€ au 31 décembre 2022. Elles sont constituées de :

- provisions environnementales pour 3.620 k€;
- provisions pour litiges pour 12.238 k€ dont :
 - les provisions pour déplacements d'installations (dossiers dit du passé - 6.889 k€);
 - la provision constituée suite à une dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage communicant (3.827 k€);
 - la provision concernant des litiges sociaux (1.029 k€);
 - les provisions pour litiges divers (493 k€).
- provision relative à la plate-forme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation pour 8.290 k€;
- provision dans le cadre des dispositions légales sur les terres excavées (AGW Terres excavées) pour 4.651 k€;
- provision pour contrat déficitaire sur les achats d'énergie (OSP et pertes) pour 49.778 k€.

Comme énoncé ci-dessus, la hausse constatée cette année s'explique en majeure partie par la constitution de provisions pour contrats déficitaires sur les achats d'énergie pour couvrir nos OSP et nos pertes en réseaux. En effet, concernant ces dernières, conformément au décret électricité du 12 avril 2001, le gestionnaire de réseau est chargé d'acheter l'énergie pour couvrir les pertes selon des procédures transparentes et non discriminatoires en donnant la priorité à l'électricité verte lorsque celle-ci

n'engendre pas de surcoût. Les achats nécessaires à cette couverture sont soumis aux principes de la réglementation relative aux marchés publics et aux dispositions contractuelles découlant des marchés publics passés. La provision constituée au 31 décembre 2022 représente le malus que la société s'attend à réaliser sur les volumes achetés en 2023 pour couvrir ses pertes, soit l'écart entre le prix maximum d'achat autorisé par le régulateur et le prix d'achat réel auquel ORES Assets va être confronté durant l'année 2023 et fixé fin 2022 (dépassement de la limite supérieure du couloir autorisé).

Les dettes à plus d'un an s'élèvent à 2.080.519 k€, en augmentation de 10.544 k€ par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent notamment :

- des emprunts bancaires pour un montant de 1.692.425 k€;
- des emprunts obligataires sous forme de placements privés pour un montant de 380.000 k€.

En 2022, le Groupe a obtenu de nouveaux emprunts pour un montant total de 150.000 k€ auprès d'établissements de crédit tandis qu'il a remboursé des emprunts bancaires et autres emprunts pour un montant total de 218.067 k€.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont en baisse de 24.796 k€ (193.271 k€ au 31 décembre 2022), et sont constituées du capital des emprunts venant à échéance en 2023.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales (164.121 k€ c/ 181.608 k€ en 2021).

Les acomptes reçus sur commande (77.271 k€ c/ 54.625 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous «fournisseur X» (obligations de service public ou OSP) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer. La hausse constatée provient d'une part, d'acomptes reçus dans le cadre de travaux importants à réaliser en 2023, voire

plus tard (parc éolien, construction du grand hôpital de Charleroi,...) mais également des acomptes reçus de la clientèle protégée.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 79.014 k€ (97.397 k€ en 2021) reprennent :

- les dettes fiscales (26.778 k€ contre 49.649 k€ en 2021) : les soldes de précompte professionnel et de TVA à payer sur les opérations de décembre (14.526 k€) mais également l'estimation du solde d'impôt à payer relatif à l'exercice d'imposition 2021 (12.224 k€);
- les dettes salariales et sociales (52.236 k€ contre 47.748 k€ en 2021) : les provisions pour rémunérations, primes à payer et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS).

La rubrique « autres dettes » (79.269 k€ contre 103.833 k€ en 2021) comprend principalement les différentes avances reçues (52.382 k€) de la Région wallonne (majoritairement concernant le tarif prosumer) et du fédéral, le solde des dividendes bruts liés à l'exercice 2022 à verser après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} semestre 2023 (10.485 k€), le solde de transport et la cotisation fédérale à rétrocéder (6.939 k€) ainsi que les dettes envers les tiers et le personnel (fonds sociaux).

Les comptes de régularisation du passif (95.636 k€ contre 21.323 k€ en 2021) sont principalement constitués :

- des soldes régulatoires pour 56.255 k€ contre 4.601 k€ fin 2021, expliquant en grande partie l'évolution de cette rubrique;
- d'un montant de 8.465 k€ de charges financières essentiellement relatives à nos emprunts obligataires et nos emprunts bancaires;
- d'un montant facturé à d'autres sociétés pour couvrir les rentes à verser aux collaborateurs ayant presté pour celles-ci pour 2.325 k€;

- de la quote-part de la redevance de voirie gaz restant à verser à la Région wallonne pour 6.741 k€;
- de la RTNR à fin 2022 (18.277 k€).

iii. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lesquels une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée. Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour identifier les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe ORES («le Groupe») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour les mitiger. La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques tels que documentés dans le plan stratégique ainsi que ses risques opérationnels. Depuis 2018, la méthodologie de gestion des risques définie par le Groupe est en évolution dans le cadre d'un processus d'amélioration constante. À la mi-2022, une nouvelle réflexion sur l'évolution de cette méthodologie a été initiée afin de renforcer la maîtrise des risques. Elle sera mise en œuvre dès avril 2023.

Ce processus identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur nature, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans la partie «Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques». Les principaux résultats de l'exercice 2022 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en septembre 2022³. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des directions et en multipliant de

ce fait les sources d'information, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

i. Risques liés à la transformation et à l'ampleur des changements

Sont visés ici les risques liés à la soutenabilité humaine et financière et donc à la capacité d'ORES de mettre en œuvre son plan stratégique, sa transformation et faire face à l'ampleur des changements qui y sont liés. Ces risques peuvent notamment se concrétiser par les difficultés liées :

- à la simultanéité des projets, et dès lors au nombre de projets à mener conjointement, à la gestion des dépendances et à l'atteinte des objectifs en termes de périmètre/planning/budget;
- aux ressources humaines, notamment à la soutenabilité de la charge de travail ainsi qu'à la rétention des talents et à la capacité de les attirer dans l'entreprise tenant compte également des compétences futures requises.

Ces difficultés peuvent impacter la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Parmi les actions mises en place ou instaurées pour mitiger ce risque, évoquons entre autres l'attention particulière à la gouvernance et au cadre méthodologique projet, le monitoring étroit des ressources humaines et le lancement d'initiatives telles que la gestion des talents, l'accompagnement du changement,... De même, la mise en place de ces actions ouvre des opportunités pour ORES telles que la mobilisation du personnel derrière la vision et l'histoire du changement, la réflexion sur l'efficacité, la sensibilisation au processus budgétaire et à son respect, le développement de l'agilité et l'adaptation de l'organisation, de ses processus,...

3. Pour les risques opérationnels, informatiques et liés aux ressources humaines, non identifiés dans les risques les plus significatifs, il est renvoyé à la description reprise dans le rapport annuel 2019.

ii. Risques liés à la continuité des activités

La pandémie de COVID 19 a démontré l'importance de mettre en place des mesures de continuité des activités, afin de continuer à travailler même en mode dégradé. Disposer d'une stratégie de continuité et de retour à la normale n'est pas un besoin ponctuel. C'est une démarche pérenne qui permet de faire face aux événements imprévus (les aléas climatiques, les attaques malveillantes, la défaillance du matériel et des infrastructures,...) qui pourraient impacter les métiers d'ORES, à tous niveaux (fonctionnement des installations de distribution, des processus marché,...).

La guerre en Ukraine a renforcé ce risque tout au long de l'année 2022 via une pression forte sur la disponibilité de certaines matières premières indispensables aux métiers d'ORES et poussant les prix à la hausse.

À cela s'ajoute la fréquence et la gravité d'événements météorologiques exceptionnels, que ce soient les tempêtes, les hausses et variations de températures, les précipitations intenses et les inondations qui peuvent en découler,...

Dès lors, le Comité de direction a décidé en juin 2022, suite à l'image risques, de renforcer sa gouvernance en matière de continuité des activités via un Groupe de Travail « Continuité des Activités » qui vise à renforcer la gouvernance ainsi que l'amélioration continue permettant à l'entreprise d'assurer la résilience des activités. Parmi les activités menées, notons notamment l'inventorisation des processus critiques et des scénarios à prendre en compte, la rédaction ou la mise à jour des plans de continuités selon la gouvernance définie, assurer la cohérence avec le plan de reprise IT et la réalisation d'exercices et de retours d'expérience dans le cadre de l'amélioration permanente.

En complément, ORES dispose d'un plan interne d'urgence et prend, le cas échéant, des mesures exceptionnelles et proportionnées en vue notamment de :

- préserver la santé de son personnel ;

- maintenir les missions essentielles de service public assurées par l'entreprise.

ORES a démontré sa capacité à assurer avec efficacité ses missions de service public dans le contexte de crise sanitaire inédit vécu ces dernières années.

iii. Risque réglementaire

Le contexte de la distribution d'électricité et de gaz est confronté à des changements de plus en plus rapides et incertains. À ce titre, la probabilité augmente qu'une évolution législative et/ou réglementaire soudaine et/ou inattendue impacte significativement la stratégie de l'entreprise, avec des effets potentiels sur les projets en cours, et implique la nécessité de lancer de nouveaux projets à très court terme et la mobilisation des moyens humains et budgétaires de l'entreprise. Ces incertitudes et changements à répétition complexifient l'élaboration de stratégies opérationnelles efficaces. Plus spécifiquement, la capacité de l'entreprise à maintenir une cohérence entre sa vision, sa stratégie, son plan de transformation et les évolutions du contexte extérieur fait l'objet d'une attention particulière. Une mise à jour du plan stratégique a été approuvée fin 2022 et fait l'objet d'un suivi régulier.

iv. Risques liés au volume d'énergie distribué

L'interdiction de l'utilisation des combustibles fossiles en 2050 ainsi que les mesures adoptées par l'Union européenne pour inciter progressivement l'instauration de cette interdiction (par exemple pour le financement) pourraient impacter l'activité gazière menée par le Groupe. Cet impact sera fonction de la vision qui sera arrêtée sur la place du gaz dans la société bas carbone visée. Il pourra concerner une diminution du taux de pénétration, une augmentation des coûts y liés ou qui en découlent (et donc des tarifs), un problème d'amortissements si certains actifs ne peuvent être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie initiale ou encore une augmentation des coûts de financement. En outre, d'autres sources d'énergie, tels par exemple les réseaux de chaleur, pourraient concurrencer directement l'activité gazière.

La diminution des consommations, et donc des volumes transitant sur les réseaux, suite à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et au développement des formes d'autoproduction d'énergie (comme les panneaux photovoltaïques), pourrait également impacter l'activité gazière ainsi que l'activité électricité. Cet impact prendrait la forme d'une diminution de la base (les kWh) sur laquelle les coûts des activités peuvent être répercutés et donc une augmentation des tarifs, à système tarifaire constant. Cette diminution pourrait toutefois être compensée par l'apparition de nouveaux usages (véhicules électriques, pompes à chaleur,...). Dans le cadre d'une étude réalisée pour le Groupe par Climact, ce dernier a estimé l'augmentation de la consommation d'électricité sur le réseau d'ORES Assets à 30% entre 2020 et 2030 et à 64% entre 2030 et 2050.

La facilitation du développement du biométhane par l'accueil des nouveaux points d'injection ou encore la veille instaurée sur le développement de l'injection d'hydrogène sur le réseau de distribution du gaz sont des actions permettant de mitiger ce risque qui pourrait également constituer une opportunité par le développement de l'injection dans le réseau de gaz « vert ».

Au-delà des menaces qu'elle peut faire peser sur le volume d'énergie (électricité et gaz) prélevé sur les réseaux de distribution, la transition énergétique a également pour effet de placer les réseaux de distribution au cœur des évolutions technologiques et sociétales liées à cette transition. En affirmant sa volonté d'être un facilitateur de transition énergétique, ORES veut être un acteur incontournable au service de ces très nombreuses évolutions : productions d'énergie renouvelable raccordées au réseau de distribution (panneaux photovoltaïques, champs éoliens, injections de biométhane), communautés d'énergie, flexibilité, stockage, etc. Les opportunités sont nombreuses et suivies de très près par ORES.

L'évolution de la stratégie d'entreprise intègre ces risques et opportunités pour réussir la transition vers le monde de demain tout en veillant à accompagner la clientèle dans ces changements et à anticiper des problèmes potentiels comme la congestion du réseau électrique.

v. Risque relatif aux prestataires externes

ORES et ORES Assets sont soumises à la législation sur les marchés publics tant pour leurs achats de fournitures, de services que pour ceux de travaux. ORES a constaté une évolution à la hausse du coût des entrepreneurs auxquels elle fait appel via marchés publics cumulés à une disponibilité réduite. La définition d'une « vision prestataires externes » a été réalisée afin d'identifier les leviers principaux, à l'origine de ces hausses, et donc de mitiger ce risque. De même, les stratégies de marché public font l'objet d'adaptations et les cahiers des charges sont revus.

vi. Risques liés à la précarité énergétique

La succession de crises telles que le COVID 19, les fortes inondations de mi-2021 et l'explosion des prix de l'énergie ont fragilisé les ménages wallons, notamment en matière d'accès à l'énergie. ORES est au côté de ses clients pour les aider à faire face à leurs difficultés via la mise en place d'un numéro de téléphone gratuit (le 1718) afin de répondre à leurs questions et les conseiller au mieux vis-à-vis des aides mises en place (accès au tarif social, statut de client protégé, plan hivernal,...).

L'accroissement du nombre de clients bénéficiant de ces aides a mis sous pression le volume d'énergie à acheter par ORES Assets et le coût de celle-ci. Une attention est également portée à la détection des fraudes, dans un contexte plus propice.

Dans ce contexte économique difficile, le risque de défaillance de fournisseur(s) d'énergie est réel au vu des prix de l'énergie qui reste très élevés alors que les fournisseurs doivent fournir une partie de leurs clients à prix fixe bien en dessous des prix du marché (lors de contrat fixe) et que de nombreux clients se retrouvent en incapacité de payer leur facture d'énergie ou avec plan d'apurement. Des actions ont été prises suite également à la réalisation d'un audit sur la gestion des contrats d'accès.

vii. Risques économiques et financiers (en ce compris les risques tarifaires)

vii. a. Risques tarifaires

Les activités d'ORES et ORES Assets sont régies par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des actionnaires (mécanisme de régulation incitative). Le régulateur a approuvé en 2018 le revenu autorisé dont dispose le Groupe pour la période 2019-2023 et en 2019 les tarifs pour cette période 2019-2023. Il s'agit d'un élément positif qui donne une visibilité à 5 ans à l'entreprise sur les moyens dont elle peut disposer. En 2018, le régulateur avait également approuvé des enveloppes particulières pour des projets spécifiques. Suite à la publication du décret wallon du 19 juillet 2018 relatif au déploiement des compteurs communicants, les hypothèses utilisées dans le cadre de l'enveloppe relative au projet spécifique « comptage communicant » telle qu'approuvée par le régulateur ont dû être revues (notamment changement de la technologie de compteur et révision à la baisse des volumes déployés sur la période 2019-2023). Les échanges entre la CWaPE et ORES sur l'enveloppe spécifique revue pour tenir compte de ces nouvelles hypothèses ont abouti en octobre 2021 avec l'approbation par le régulateur de la révision des charges nettes.

Les discussions relatives à l'adoption de la méthodologie tarifaire applicable au cours de la prochaine période tarifaire ont débuté. Etant donné le report de l'adoption de la méthodologie 2024-2028 au 1^{er} juin 2023 et la modification de la période réglementaire de cette méthodologie tarifaire de manière à ce qu'elle porte sur 2025-2029, l'année 2024 constituera une année de transition. La méthodologie tarifaire 2024 s'inscrit très largement dans la continuité de la méthodologie tarifaire 2019-2023. Les discussions sur la méthodologie 2025-2029 sont donc

toujours en cours. ORES sera notamment attentive lors de ces discussions à ce que cette méthodologie assure une pérennité et une vision à long terme des activités des GRD dans le cadre de la transition énergétique. La modification de la méthodologie tarifaire pourrait avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, néanmoins le régulateur reste tenu par les principes des directives européennes et du décret tarifaire du 19 janvier 2017.

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus et les coûts réels, tant en ce qui concerne le revenu autorisé que les budgets spécifiques. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

vii. b. Risques de crédit

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2022, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés (en 2014, 2015 et 2021) ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;

- d'un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (550 M€);
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la gouvernance d'entreprise durable, sur la publication d'informations en matière de durabilité,...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

vii. c. Risques de taux d'intérêt

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

vii. d. Risques d'inflation

Le risque d'inflation est le risque de voir apparaître, de manière plus ou moins durable et contrôlable, une hausse des prix. La méthodologie tarifaire CWaPE prévoit que les charges contrôlables évoluent annuellement sur base d'un facteur d'indexation (lié à l'indice santé) de 1,575% qui n'est pas revu pendant la période tarifaire. Il en découle que toute hausse des prix supérieure à l'inflation prévue dans cette méthodologie pourrait impacter l'enveloppe des coûts contrôlables mise à disposition

d'ORES Assets pour réaliser ses missions. Ainsi, l'augmentation des prix payés aux fournisseurs pour l'achat des matières et des biens, pour les prestations réalisées,... tout comme la hausse des salaires du personnel de l'entreprise découlant de cette inflation pourrait devoir impliquer des arbitrages pour respecter l'enveloppe globale attribuée.

vii. e. Risque fiscal

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

vii. f. Risques de patrimoine et de liquidité

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose de garanties financières de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et de la ligne de crédit évoqués ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité est plus que maîtrisable. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

vii. g. Risques macro-économiques et conjoncturels

La situation économique peut avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire 2019-2023 prévoit en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est, en principe, adapté pour tenir compte de ces écarts à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle du contrôle (N+2).

Les charges liées au prix de l'énergie, telles que par exemple l'achat d'énergie pour le prix des pertes, sont essentiellement des charges contrôlables pour les GRD tels que ORES Assets. L'augmentation des prix de l'énergie sur les marchés de gros, en électricité mais essentiellement en gaz, débutée en septembre 2021, peut impacter ces charges d'ORES Assets à la hausse, les amenant à dépasser le niveau de coûts accepté par le régulateur. De même, comme évoqué ci-dessus, l'augmentation des prix de l'énergie pourrait détériorer la situation financière de certains fournisseurs déjà fragilisés. Les impacts financiers des faillites des fournisseurs d'énergie sont également considérés par la méthodologie tarifaire comme des charges contrôlables des GRD. Par ailleurs, cette augmentation pourrait également conduire à un ralentissement des travaux d'investissement demandés par les clients. Les impacts ne sont pas, à l'heure actuelle, de nature à compromettre la continuité d'ORES Assets.

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

1.2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

1.3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'ensemble consolidé

Néant.

1.4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, comptage communicant et autres développements (dont les applications informatiques de gestion des données de comptage) montre que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé. Dans cette optique, ORES a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement ».

Ces projets concernent principalement des développements informatiques tel que les projets « Smart » (Smart Grids – « développement de réseaux intelligents » et Switch – « compteurs communicants »).

1.5. Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusque 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à marché public depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2022 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans ;
- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés ;
- a obtenu de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en 2017 un programme de financement d'un montant total de 550 M€ à tirer sur 5 ans.

ORES a contracté en 2022 des nouveaux emprunts bancaires pour 150 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture). Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières. Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de

taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

1.6. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Madame Anne-Caroline Burnet a été désignée Présidente du Comité d'audit à partir du 11 septembre 2019, suite au renouvellement intégral du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 conformément au CDLD et aux statuts.

Elle justifie de l'indépendance et de la compétence requise. En effet, d'une part, elle répond aux critères d'indépendance prescrits par la législation et d'autre part, elle dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016. Ces deux éléments ont été confirmés dans une attestation.

1.7. Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques des sociétés liées en relation avec le processus d'établissement des comptes consolidés

La gestion opérationnelle et journalière des activités d'ORES Assets, en ce compris la tenue de la comptabilité, étant confiée à ORES – en tant que société exploitante –, la présente description expose les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en relation avec le processus d'établissement des comptes, en place en ORES en 2022.

En ORES, le contrôle interne et la gestion des risques s'inscrivent dans le cadre de la gouvernance d'entreprise mise en place afin de permettre à l'entreprise de prendre ses décisions de manière responsable, efficace et transparente.

À la mi-2022, comme indiqué dans le chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », l'entreprise a décidé de procéder au réexamen complet de la méthodologie de gestion des risques et mettre en place une convergence entre les différents acteurs du risques (Enterprise Risk Manager, Contrôle Interne, Audit Interne, SIPP, CISO, DPO) afin de renforcer la maîtrise de la gestion des risques.

a. Environnement de contrôle

i. Gouvernance d'entreprise

Conformément aux statuts et à la charte de gouvernance d'ORES, le Conseil d'administration a mis en place différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le Comité d'audit, le Bureau exécutif ou encore le Comité de nomination et de rémunération. Au Comité d'audit, il a notamment confié les missions (i) de l'assister à l'examen des informations financières (ii) de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (iii) de suivi de l'audit interne et de son efficacité et (iv) de suivi du contrôle légal des comptes et des recommandations formulées par le réviseur. Ce Comité se réunit au minimum trois fois par an pour discuter de ces différents points.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion à la personne qui assure la présidence du Comité de direction (délégué à la gestion journalière). En tant que délégué à la gestion journalière, le Président du Comité de direction peut, dans le cadre de cette gestion, subdéléguer des pouvoirs spéciaux au personnel d'ORES, et notamment aux membres du Comité de direction. En l'occurrence, la Direction Finances soutient le Comité par la mise à disposition, en temps utile, d'informations financières fiables et pertinentes. Ces

informations sont essentielles à la prise de décision tant stratégique que de gestion opérationnelle ainsi qu'à la gestion efficace des missions financières de l'entreprise. Elles sont composées des reportings financiers et fiscaux (comptes statutaires et consolidés) et des reportings réglementaires.

Pour répondre au besoin de gestion et de contrôle des activités d'ORES, le Comité de direction a adopté une gouvernance, basée sur la méthodologie IPMS (Integrated Performance Management System). Elle fixe les règles de gestion qui, appliquées aux processus et activités – y compris ceux et celles relatifs aux reportings financiers, fiscaux et réglementaires – permettent entre autres à ORES de piloter ses objectifs, de contrôler ses activités, de maîtriser ses risques, d'améliorer l'efficacité de ses opérations par un système d'évaluation et par une attribution optimale des rôles et responsabilités. Cette gouvernance intègre deux niveaux : d'une part, la gouvernance corporate (articulation entre l'actionnaire et la direction et donc essentiellement le fonctionnement des organes de gestion de l'entreprise) et, d'autre part, la gouvernance opérationnelle.

ii. Déclinaison des objectifs

La stratégie de l'entreprise est déclinée dans un plan stratégique reprenant notamment la vision ainsi que la mission de l'entreprise. Ce plan contient également un aperçu des axes stratégiques, des leviers mobilisateurs ainsi que des moyens identifiés pour atteindre ces ambitions. Le plan de transformation est un outil important pour atteindre ces ambitions. Il reprend sur une ligne du temps les objectifs principaux, les contraintes (y compris financières) et la contribution des projets au projet industriel d'ORES. Les objectifs sont ensuite déclinés par direction. Le management d'ORES assume sa responsabilité dans la mise en place d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres l'atteinte des objectifs.

iii. Rôles et responsabilités

Au plan de la gouvernance corporate, les rôles et responsabilités des différents organes sont décrits dans les

statuts et la charte de gouvernance. Ces textes sont disponibles sur le site internet d'ORES.

Au plan de la gouvernance opérationnelle, le principe clé est la responsabilisation. La décision se prend au niveau le plus opportun dans le cadre d'un mandat donné. Pour ce faire, le Comité de direction a défini et mis en place une organisation, formalisée au sein d'un organigramme. La Direction Ressources Humaines est le garant du maintien à jour de l'organigramme ainsi que des descriptions de fonctions. Chaque description de fonction reprend la raison de la fonction, les qualifications requises, les domaines de résultats et les responsabilités clés. L'attribution de rôles et responsabilités à chaque collaborateur permet de répartir les tâches opérationnelles au sein d'ORES.

Au sein de la Direction Finances, le service « Comptabilité groupe » est en charge de la tenue des comptes, du contrôle de l'information financière et de la préparation du reporting financier et fiscal. Le service « Contrôle de gestion » a en charge pour sa part le pilotage du processus budgétaire au travers d'une coordination opérationnelle et d'un contrôle budgétaire ainsi que l'établissement du reporting financier et de gestion à destination du régulateur.

Au plan des qualifications requises, les compétences nécessaires à la réalisation de la mission d'ORES sont reprises dans la « Capability Map » de l'entreprise. Une politique de gestion des compétences est soutenue par la formation afin de permettre à tous les collaborateurs de réaliser leurs tâches de manière efficace et fiable. Les tâches, responsabilités et compétences de chaque collaborateur des services « Comptabilité groupe » et « Contrôle de gestion » y sont clairement identifiées. Des formations leur permettant tant le maintien que l'acquisition des compétences nécessaires sont disponibles. Elles ont un caractère obligatoire.

Un logiciel ERP est utilisé pour la tenue des comptabilités et le reporting des sociétés consolidées globalement en ORES Assets. Il intègre les outils IT nécessaires à l'établissement de ces reportings.

iv. Opérationnalisation de la gouvernance

S'agissant de la gouvernance corporate, une gouvernance commune à ORES et ORES Assets est en place sur la base d'organes de gestion miroirs. À ce sujet, le lecteur trouvera de plus amples informations au sein des statuts et de la charte de gouvernance.

Au plan opérationnel et en complément à l'organisation telle que formalisée au sein de l'organigramme, la gouvernance s'appuie également sur deux types d'organe : le comité et le groupe de coordination. Le Comité de direction décide de l'instauration d'un comité lorsqu'une matière nécessite une prise de décision collective à travers plus de deux directions et a un caractère récurrent. Ce comité est un organe opérationnel permanent de décision stratégique sur des matières bien définies et dans le cadre d'un mandat clair et formalisé avec des tolérances spécifiées. Il rapporte au Comité de direction. Des groupes de coordination sont mis en place dans le but d'aligner des homologues fonctionnels ou opérationnels entre eux ou encore dans un but de consultation ou d'information de ce groupe.

v. Intégrité et éthique

L'intégrité et l'éthique d'ORES sont essentiels dans son environnement de contrôle interne. Le code de conduite éthique ORES, fondé sur les valeurs d'ORES, définit la mise en application de règles éthiques au travers de ses valeurs et de la manière dont elles sont vécues et respectées. Un code de mise en application de la réglementation relative aux abus de marché reprend par ailleurs les droits et obligations des administrateurs et collaborateurs concernés en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché. Le management veille au respect par les collaborateurs de ces codes, des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les actions qui s'imposent, décrites dans les règlements de travail de l'entreprise. De par son statut légal de GRD d'électricité et de gaz, ORES répond à un nombre important de règles statutaires et réglementaires définissant différents principes fondamentaux, tels que la confidentialité, la transparence et la non-discrimination.

b. Gestion des risques et contrôle interne

i. Gestion des risques

La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et opérationnels. Ce processus identifie, analyse et évalue les risques pertinents en fonction de leur nature, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur la réalisation des objectifs d'ORES. Il conduit à établir une cartographie annuelle des risques et, le cas échéant, des plans d'action pour mitiger ces risques. Il est alimenté par chaque direction (selon le principe de responsabilisation) et piloté par le Risk Manager. Le Risk Manager met à disposition la méthodologie et les outils nécessaires en termes de gestion des risques puis consolide les résultats des analyses de chaque direction pour établir la cartographie précitée, sur base de différentes typologies de risque prédéfinies. Il soumet cette cartographie au Comité de direction et au Comité d'audit, en identifiant pour chaque typologie son niveau de sévérité, la nature des risques les plus sévères et les opportunités ainsi que les plans d'actions existants et/ou à planifier qui y sont liés. Les évolutions par rapport aux exercices précédents sont également mises en lumière. L'exercice réalisé à ce titre au sein de la Direction Finances prend entre autres en compte les risques actuels et futurs liés aux reportings financiers, fiscaux et réglementaires. L'ensemble des risques ainsi identifiés sont classifiés par importance et les plans d'action sont monitorés.

ii. Contrôle interne

Le référentiel COSO définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- l'efficacité et l'efficience des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et règlements.

Il est l'affaire de tous : direction, management, personnel. C'est une démarche de gestion quotidienne et d'amélioration continue. Il est coordonné par le service « Contrôle interne » placé sous l'autorité de la Direction Finances.

La démarche générale du système de contrôle interne en ORES est une démarche systématique d'analyse visant à identifier et évaluer les risques liés aux processus et activités opérationnels, à identifier le traitement des risques, à mettre en place toute mesure de contrôle permettant de les contenir à un niveau acceptable pour ORES au regard de l'appétit aux risques et à monitorer le système de contrôle en place.

Pour tous les processus concernés, y compris ceux relatifs aux reportings financiers, fiscaux et réglementaires, il intègre, dans sa démarche d'analyse et de contrôle, la protection des actifs par une séparation des tâches dans les processus, évitant qu'une même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; par des politiques d'accès aux systèmes d'information ; par le contrôle des délégations de pouvoirs. Ceci notamment pour limiter le risque d'erreurs et de fraude. Le processus de clôture comptable est réalisé selon un calendrier définissant les rôles et responsabilités de chacun. Il comprend également des mécanismes de contrôle pour réduire au minimum le risque d'erreurs ainsi que des tests sur certaines transactions (par exemple, celles exécutées par les profils utilisateurs identifiés comme étant les plus à risque). L'objectif est d'obtenir une assurance raisonnable sur la fiabilité des résultats financiers.

Les résultats du contrôle interne font l'objet d'une revue annuelle en Comité de direction, ainsi qu'au Comité d'audit afin d'assister ce dernier dans sa mission.

iii. Audits

iii. a. Audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à l'entreprise une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide l'entreprise à atteindre ses objectifs en évaluant,

par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les missions d'audit interne sont réalisées conformément au plan annuel d'audit, établi en tenant compte notamment des risques pour l'entreprise. Chaque rapport d'audit reprend les constats, recommandations et plan d'actions. Ces derniers font l'objet d'un suivi semestriel. Les activités d'audit interne font l'objet d'un reporting au Comité de direction et au Comité d'audit.

iii. b. Audit externe

ORES est en outre soumise à audit externe par le réviseur d'entreprise. Cet audit inclut généralement l'évaluation du contrôle interne et s'exprime sur les résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Le réviseur fait des recommandations d'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'actions et leur mise en œuvre font l'objet d'un reporting annuel au Comité d'audit.

Des audits internes et externes sont réalisés afin de veiller à la qualité des reportings financiers, fiscaux et réglementaires.

iv. Information et communication

Parmi les moyens en support pour disposer d'un contrôle interne efficace et d'une bonne maîtrise des risques se trouve la communication des informations pertinentes aux collaborateurs d'ORES afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre réglementaire. L'information opérationnelle est par ailleurs indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Des canaux de communication multiples sont utilisés : manuels, notes, e-mails, applications intranet,...

c. Suivi et évaluation des résultats

La gouvernance opérationnelle est encadrée par une évaluation de la performance permanente qui reprend

les indicateurs, la gestion des risques, le contrôle interne et des audits.

Les activités de monitoring incluent entre autres des reporting KPI à destination, d'une part, du Comité de direction et, d'autre part, du Conseil d'administration; ainsi qu'un suivi des indicateurs opérationnels principaux à l'échelle des directions.

Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux : au Comité de direction et, semestriellement, au Comité d'audit dont le Président donne un avis au Conseil d'administration.

1.8. Les informations qui doivent y être insérées en vertu de l'article 74, § 7, de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Sans objet

1.9. Renseignements complémentaires

L'intercommunale n'a pas de personnel propre.

Des organes « miroirs » ont été instaurés. Outre le Comité de (nomination et de) rémunération, un Conseil d'administration et un Comité d'audit « miroir » ont été mis en place en ORES Assets et ORES, étant entendu que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du CDLD).

Les présents comptes sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes; comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet), accompagné des informations non financières (introduction et rapport d'activité et de développement durable) et du rapport de rémunération.

RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION

VI

1. Présentation des organes de gestion	149
2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets.....	151
3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES.....	152
4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets	154
5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES.....	159

En raison de la gouvernance commune instaurée en ORES Assets et ORES ainsi que par transparence, étant donné que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du CDLD), le présent rapport annuel publie les présentations des organes de gestion ainsi que les rapports de rémunération d'ORES Assets et ORES.

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du CDLD à celles imposées par l'article 3:12 § 1^{er} 9° du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

1. Présentation des organes de gestion

ORES Assets

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les associés, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée, définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques clés, et contrôle la marche des affaires. L'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES sont dotées d'un Conseil d'administration « miroir ».

Conformément à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas).

Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants) ;
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment des élections communales).

Par ailleurs, conformément au CDLD, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils sont tous deux constitués selon le principe de Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a pour mission d'émettre des recommandations en matière de rémunération des mandataires à l'Assemblée générale et de lui faire rapport de la pertinence de ces dernières par une évaluation annuelle de la justification des modalités de rémunération.

Il est composé de cinq administrateurs qui interviennent ici à titre gratuit.

Comité d'audit

Il est composé de cinq administrateurs assurant les missions de contrôle et de surveillance des comptes statutaires et consolidés mais également sur les aspects de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques.

ORES**Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée ; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés ; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la mise en place de Conseils d'administration « miroirs » entre l'intercommunale ORES Assets et ORES, conformément à l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets. Elle doit être réalisée conformément à la législation wallonne relative aux intercommunales et plus particulièrement à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, comme évoqué ci-dessus dans la présentation des organes de gestion d'ORES Assets.

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération, le Comité d'audit et le Comité éthique (supprimé le 23 novembre 2022).

Bureau exécutif

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte, au 31 décembre 2022, cinq membres.

Comité de nomination et de rémunération

Les principes et règles de rémunération accordées aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

Comité d'audit

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

Comité d'éthique

Ce Comité est chargé de donner des avis sur le respect des règles relatives à la confidentialité des informations personnelles et commerciales. Il était composé de cinq membres. Il a été supprimé en novembre 2022.

Comité de direction

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.

2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets

Remarque préalable

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES Assets conformément aux prescrits de l'article 19.6 des statuts de l'intercommunale et de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2022. Le relevé individuel des présences des mandataires fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES sc.

Évaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets

Le Comité de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale du 22 juin 2017 et confirmé par délibérations des 28 juin 2018 et 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière.

Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 08 mars 2023, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application des

délibérations susmentionnées prises en Assemblée générale, compétente en la matière.

Il constate également que la gratuité des mandats au sein d'ORES Assets, relevant des règles de gouvernance commune à ORES Assets et ORES sc reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES Assets.

3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES

Remarque préalable

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2022. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs

rémunérations fait partie intégrante du rapport que rédiger le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Évaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2022

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14€ (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération* + frais km**)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85€ (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération* + frais km**)
Membre du Comité d'administration	Jeton de présence de 125 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) pondérée en fonction du taux de présence – soumise à clause d'assiduité.

(**) 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	Jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	Jeton de présence de 125 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2022 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale - compétente en la matière - des 28 juin 2018 et 29 mai 2019.

À noter qu'en séance du 28 avril 2021, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de l'avis du SPW du 2 avril 2021 quant à leur lecture faite de la disposition de l'article L5311-1, §12 du CDLD relative à la rémunération du jeton alloué à la Présidence du Comité d'audit.

Face à l'évolution de l'interprétation des dispositions de l'article L5311-1 du CDLD spécialement sur la portée des principes applicables à la présidence des comités restreints de gestion, le Comité de nomination et de rémunération a rappelé sa volonté ferme de respecter la légalité et les règles de gouvernance du CDLD et a mandaté ORES afin de prendre toute disposition utile au niveau des autorités administratives compétentes pour clarifier ce point.

C'est ainsi qu'ORES a interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que le Ministre des Pouvoirs locaux pour clarifier la question et a reçu la recommandation de son Comité de nomination et de rémunération de s'aligner au besoin dans le cadre d'une prochaine Assemblée générale ; la gouvernance restant un souci permanent et évolutif d'ORES.

En conséquence, le Comité de nomination et de rémunération réitère la recommandation de respecter les modalités de rémunération effectivement applicables à la présidence des comités restreints de gestion.

Sous la réserve d'une position à recevoir du Ministre des Pouvoirs Locaux quant à une interprétation à devoir retenir de l'article L5311-1 du CDLD en ce qui concerne la présidence des comités restreints de gestion, les modalités actuellement applicables et rappelées ci-avant sont maintenues.

4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0543.696.579
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	ORES Assets
Période de reporting	2022

Nombre de réunions

Assemblée générale	02
Conseil d'administration	10
Comité de rémunération	01
Comité d'audit	03

I. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rému- nération annuelle brute	Détail de la rémunéra- tion et des avantages	Justification de la rémuné- ration si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration	DE VOS Karl	Conformément à la délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'adminis- tration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.			Néant	90 %
Vice-président du Conseil d'administration	BINON Yves				Néant	100 %
Administrateur	BELLEFLAMME Elodie				Néant	82 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	BULTOT Claude				Néant	85 %
Administrateur- Présidente du Comité d'audit	BURNET Anne-Caroline				Néant	92 %
Administrateur	de BEER de LAER Hadelin				Néant	80 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	DEMANET Nathalie				Néant	55 %
Administrateur	DONFUT Didier (*)				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	DUTHY André				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	FAYT Christian				Néant	91 %
Administrateur	FRANCEUS Michel				Néant	80 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	FRANSSEN Roger (*)				Néant	100 %
Administrateur	GAUTHIER Ludivine (*)				Néant	100 %
Administrateur	GILLIS Alain				Néant	100 %
Administrateur	HARDY Cerise				Néant	70 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	LEFEBVRE Philippe (*)				Néant	40 %
Administrateur	MELLOUK Mohammed Amine (**)				Néant	75 %
Administrateur- membre du Comité de rémunération	MEURENS Jean-Claude				Néant	100 %
Administrateur	PIERMAN Thomas (**)				Néant	100 %
Administrateur - membre du Comité de rémunération	PITZ Mario (****)				Néant	100 %
Administrateur- Pré- sidente du Comité de rémunération	STAQUET Danièle				Néant	100 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	VAN HOUT Florence				Néant	85 %
Administrateur	VEREECKE Anne				Néant	60 %
Administrateur- membre du Comité d'audit	VITULANO Maria (***)				Néant	100 %
Total général	24					

* Madame Ludivine GAUTHIER, Messieurs Didier DONFUT, Roger FRANSEN et Philippe LEFEBVRE ont démissionné de leur mandat d'administrateur au 30 avril 2022.

** Messieurs Mohammed Amine MELLOUK et Thomas PIERMAN ont été cooptés par le Conseil d'administration en date du 22 juin 2022 pour pallier à la vacance des mandats d'administrateur suite à la démission de Madame Ludivine GAUTHIER et de Monsieur Didier DONFUT. Leurs mandats ont pris cours le 23 juin 2022.

*** Madame Maria VITULANO a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2022 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Philippe LEFEBVRE. Son mandat a pris cours le 29 septembre 2022.

**** Monsieur Mario PITZ a été coopté par le Conseil d'administration en date du 19 octobre 2022 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Roger FRANSEN. Son mandat a pris cours le 20 octobre 2022.

2. Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Néant ORES Assets n'a pas de personnel et donc pas de fonction dirigeante. L'exploitation journalière et opérationnelle d'ORES Assets est confiée statutairement à sa filiale ORES en vertu de l'article 16§1 du décret électricité.			
Directeur x				
Directeur ...				
Sous-directeur				
Sous-directeur ...				
Autre ...				
Total rémunérations				

⁹ : Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ : Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² : Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

3. Annexes

- Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion
- Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois
- Annexe 3 : Formation

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

ORES Assets – Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA 26/01/22	CA 23/02/22	CA 23/03/22	CA 27/04/22	CA 25/05/22	CA 22/06/22	CA 28/09/22	CA 19/10/22	CA 23/11/22	CA 14/12/22	Taux de participation total - %
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V		V	V	V	9/10 90%
Vice-Président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	V	V	V		V	V	V	V		8/10 80%
	BULTOT Claude	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%
	BURNET Anne-Caroline	V	V	V	V		V	V	V	V	V	9/10 90%
	de BEER de LAER Hadelin	V			V	V	V	V	V	V	V	8/10 80%
	DEMANET Nathalie	V	V	V				V	V			5/10 50%
	DONFUT Didier	V	V	V	V							4/4 100%
	DUTHY André	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%
	FAYT Christian	V	V	V	V	V	V	V	V		V	9/10 90%
	FRANCEUS Michel		V	V	V	V	V	V	V	V		8/10 80%
	FRANSSEN Roger	V	V	V	V							4/4 100%
	GAUTHIER Ludivine	V	V	V	V							4/4 100%
	GILLIS Alain	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%
	HARDY Cerise	V			V	V	V	V	V		V	7/10 70%
	LEFEBVRE Philippe	V										1/4 25%
	MELLOUK Mohammed Amine							V	V		V	3/4 75%
	MEURENS Jean-Claude	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%
	PIERMAN Thomas							V	V	V	V	4/4 100%
	PITZ Mario									V	V	2/2 100%
	STAQUET Danièle	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%
	VAN HOUT Florence	V	V	V		V	V	V	V	V	V	9/10 90%
	VEREECKE Anne	V	V	V			V		V	V		6/10 60%
	VITULANO Maria								V	V	V	3/3 100%

ORES Assets – Organe de gestion 2 : Comité de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CREM 09/03/2022	Taux de participation total %	
Présidente	STAQUET Danièle	V	1/1	100%
Membres	DEMANET Nathalie	V	1/1	100%
	FAYT Christian	V	1/1	100%
	FRANSSEN Roger	V	1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	V	1/1	100%

ORES Assets – Organe de gestion 3 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud 20/04/2022	CAud 28/09/2022	CAud 07/12/2022	Taux de participation total %	
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V	V	V	3/3	100%
Membres	BULTOT Claude		V		1/3	33%
	DUTHY André	V	V	V	3/3	100%
	LEFEBVRE Philippe	V			1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V		V	2/3	67%
	VITULANO Maria			V	1/1	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois.

Néant : conformément à la délibération de l'Assemblée générale constitutive du 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et les prescriptions du CDLD en la matière.

5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0897.436.971
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	ORES
Période de reporting	2022

Nombre de réunions

Assemblée générale	01
Conseil d'administration	10
Bureau Exécutif	10
Comité de Nomination et de Rémunération	04
Comité d'Audit	03
Comité d'Éthique	01

I. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Karl	Total : 37.675,27 € • Montant indexé de l'indemnité : 37.452,31 € • Ind. km : 222,96 € (-PP 37,35% : 14.071,73 €)	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	90%
Vice-président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	BINON Yves	Total : 28.453,67 € • Montant indexé de l'indemnité : 28.089,23 € • Ind. km : 364,44 € (-PP 37,35% : 10.627,41 €)	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-président	Néant	100%
Administrateur - Membre du Comité d'Ethique (*)	BELLEFLAMME Elodie	Total : 2.082,68 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.082,68 € Ind. km : 220,49 € • Comité d'Ethique : 0 € (-PP 37,35% : 777,86 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	82%
Administrateur - Membre du Comité d'Audit	BULTOT Claude	Total : 2.777,85 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind. km : 439,62 € • Comité d'Audit : 0 € (-PP 37,35% : 1.037,47 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	85%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur-Présidente du Comité d'Audit	BURNET Anne-Caroline	Total : 3.154,24 € - Montant indexé des jetons de présence : - CA : 2.107,28 € - Ind.km : 294,22€ - Comité d'Audit : 685,50 € - Ind. km : 67,24 € (-PP 37,35% : 1.178,07 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit :</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur Membre du Comité d'Ethique (*)	de BEER de LAER Hadelin	Total : 2.069,57 € - Montant indexé des jetons de présence : - CA : 1.885,37 € - Ind. km : 184,20 € - Comité d'Ethique : 0 € (-PP 37,35% : 772,97 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	73%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DEMANET Nathalie	Total : 1.688,85 € - Montant indexé des jetons de présence : - CA : 1.155,40 € - Ind.km : 245,42 € - CNR : 226,43 € - Ind. km : 61,60 € (-PP 37,35% : 630,77 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	57%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	DONFUT Didier (**)	Total : 2.053,64 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 905,79 € Ind.km : 138,42 € • Bureau Exécutif : 905,79 € Ind. km : 103,64 € (-PP 50% : 1.026,85 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	DUTHY André	Total : 3.576,15 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind.km : 624,12 € • Comité d'Audit : 476,04 € Ind. km : 137,76 € (-PP 37,35% : 1.335,66 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FAYT Christian	Total : 2.598,04 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.097,95 € Ind.km : 244,06 € • CNR : 226,43€ Ind. km : 29,60 € (- PP 37,35% : 970,38€)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	93%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Président du Comité d'Ethique (*)	FRANCEUS Michel	Total : 2.619,62 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 1.871,16 € Ind.km : 748,46 € • Comité d'Ethique : 0 € (-PP 37,35% : 978,38 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence président du Comité d'Ethique:</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	82%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FRANSSEN Roger (**)	Total : 1.524,72 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 905,79 € Ind.km : 292,50 € • CNR : 226,43€ Ind. km : 100,00 € (-PP 37,35% : 569,48 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Ethique (*)	GAUTHIER Ludivine (**)	Total : 905,79 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 905,79 € (-PP 37,35% : 338,31 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	Total : 5.107,69 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind.km : 202,30 € • Bureau Exécutif : 2.347,56 € Ind. km : 219,60 € (-PP 50% : 2.553,89 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur	HARDY Cerise	Total : 1.722,61 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 1.645,09 € Ind.km : 77,52 € (-PP 37,35% : 643,38 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	70%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	LEFEBVRE Philippe (**)	Total : 528,93 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 221,98 € • Comité d'Audit : 230,95 € Ind. km : 76,00 € (-PP 37,35% : 197,56 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	40%
Administrateur – Membre du Comité d'éthique (*)	MELLOUK Mohammed Amine (***)	Total : 968,41 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 725,65 € Ind.km : 242,76 € • Comité d'Éthique : 0 € (-PP 37,35% : 361,69 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	75%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	MEURENS Jean-Claude	Total : 3.508,16 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind.km : 849,90 € • CNR : 226,43 € Ind. km : 93,60 € (-PP 37,35% : 1.310,29 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	PIERMAN Thomas (***)	Total : 2.537,54 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 965,93 € Ind.km : 194,04 € • Bureau Exécutif : 1.206,21 € Ind. km : 171,36 € (-PP 37,35% : 947,73 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	PITZ Mario (****)	Total : 708,81 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 485,37 € Ind.km : 223,44 € • CNR : 0€ (-PP 37,35% : 264,74 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	STAQUET Danièle	Total : 2.901,61 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind.km : 216,13 € • CNR : 326,05 € Ind. km : 21,20 € (-PP 37,35% : 1.083,69 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité de Nomination et de Rémunération :</u> 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Membre du Comité d'Audit Membre du Comité d'Éthique (*)	VAN HOUT Florence	Total : 3.023,14 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.107,28 € Ind.km : 352,90 € • Comité d'Audit : 476,04 € Ind. km : 86,92 € • Comité d'Éthique : 0 € (-PP 37,35% : 1.129,15 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	86%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	VEREECKE Anne	Total : 3.738,52 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 1.390,96 € • Bureau Exécutif : 2.347,56 € (-PP 37,35% : 1.396,30 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	Néant	Néant	80%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VITULANO Maria	Total : 1.562,10 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 725,65 € Ind.km : 443,52 € • Comité d'Audit : 245,09 € Ind.km : 147,84 € (-PP 37,35% : 583,43 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

(*) Les mandats de Président et membres du Comité d'éthique sont devenus caduques de plein droit le 23 novembre 2022 – date de la suppression du Comité d'éthique.

(**) Madame Ludivine GAUTHIER, Messieurs Didier DONFUT, Roger FRANSSSEN et Philippe LEFEBVRE ont démissionné de leur mandat d'administrateur au 30 avril 2022.

(***) Messieurs Mohammed Amine MELLOUK et Thomas PIERMAN ont été cooptés par le Conseil d'administration en date du 22 juin 2022 pour pallier à la vacance des mandats d'administrateur suite à la démission de Madame Ludivine GAUTHIER et de Monsieur Didier DONFUT. Leurs mandats ont pris cours le 23 juin 2022.

(****) Madame Maria VITULANO a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2022 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Philippe LEFEBVRE. Son mandat a pris cours le 29 septembre 2022.

(*****) Monsieur Mario PITZ a été coopté par le Conseil d'administration en date du 19 octobre 2022 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Roger FRANSSSEN. Son mandat a pris cours le 20 octobre 2022.

Index au cours de l'année 2022												
Fonction			Février 2022		Avril 2022		Juin 2022		Septembre 2022		Décembre 2022	
	Brut annuel	Rémunération de base	Index / Coeff. majoration	Brut annuel	Index / Coeff. majoration	Brut annuel	Index / Coeff. majoration	Brut annuel	Index / Coeff. majoration	Brut annuel	Index / Coeff. majoration	Brut annuel
Président	19.997,14 €	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot	1,8114	36.222,82 €	1,8476	36.946,72 €	1,8845	37.684,61 €	1,9222	38.438,50 €	1,9607	39.208,39 €
Vice-Président	14.997,85 €	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot	1,8114	27.167,11 €	1,8476	27.710,03 €	1,8845	28.263,45 €	1,9222	28.828,87 €	1,9607	29.406,28 €
Président Comité	180 €	<u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit :</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	1,8114	326,05 €	1,8476	332,57 €	1,8845	339,21 €	1,9222	346,00 €	1,9607	352,93 €
Membre CA/Comité	125 €	<u>Jeton présence administrateur/membre du Comité</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	1,8114	226,43 €	1,8476	230,95 €	1,8845	235,56 €	1,9222	240,28 €	1,9607	245,09 €

Indemnités kilométriques Montant brut/km	Mars 2022	Septembre 2022
	Brut/km	Brut/km
0,37 €	0,40€	0,42€

2. Titulaires de fonction de direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute			
			Salaire de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	
Fonctionnaire dirigeant local	GRIFNEE Fernand	300.279,34 €**	300.279,34€	39.246,51€	261.032,83€	
Directeur Réseaux	MOES Didier	272.509,01€	225.871,51€	29.521,41€	196.350,10€	
Directeur détaché	DECLERCO Christine	265.344,30€	231.285,65€	30.229,03€	201.056,62€	
Directeur Clients *** Apd 15.06.2022	DEVOLDER Olivier ***	105.298,45€	84.986,51€	11.107,74€	73.878,77€	
Directeur Stratégie et Transformation	MAHAUT Sébastien	264.593,40€	224.218,40€	29.305,34€	194.913,06€	
Directeur Informatique	MEDAETS Benoît	241.075,05€	206.962,55€	27.050,01€	179.912,54€	
Directeur Finances	OFFERGELD Dominique	264.663,42€	230.550,92€	30.133,01€	200.417,91€	
Directeur Ressources Humaines	DEMARS Frédéric	255.504,01€	220.139,01€	28.772,17€	191.366,84€	
Directeur Corporate	DE COSTER Nicolas ***	219.295,46€	183.930,46€	24.039,71€	159.890,75€	
Directeurs ayant quitté leurs fonctions en 2022						
Au 1 ^{er} février 2022	MERTENS Inne Directeur Clients***	66.045,26€	66.045,26€	8.632,12€	57.413,14€	
Au 31 mars 2022	HOUSSARD Benoît Directeur Technique***	106.057,92€	105.357,92€	13.770,28€	91.587,64€	
Total général		2.360.665,62€	2.079.627,53€	271.807,33€	1.807.820,20€	

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui / **Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui / **Non**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui / **Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 62.674,31 € hors taxes pour l'année 2022

Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle

	Bonus individuel*	Cotisation ONSS s/bonus individuel	Imposable bonus individuel	Bonus collectif	
	-	-	-	-	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré
	43.837,50€	1.909,85€	12.702,65€	2.800,00€	Administrateur Gas.be – Non rémunéré
	31.312,50€	1.364,18€	9.073,32€	2.746,15€	Néant
	18.787,50€	818,51€	5.443,99€	1.524,44€	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré
	37.575,00€	1.637,02€	10.887,98€	2.800,00€	Néant
	31.312,50€	1.364,18€	9.073,32€	2.800,00€	Néant
	31.312,50€	1.364,18€	9.073,32€	2.800,00€	Administrateur Contassur – Non rémunéré
	32.565,00€	1.418,75€	9.436,25€	2.800,00€	Administrateur Enerbel (fonds de pension) – Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré
	32.565,00€	1.418,75€	9.436,25€	2.800,00€	Néant
Directeurs ayant quitté leurs fonctions en 2022					
	-	-	-	-	
	-	-	-	700,00 €	
	259.267,50€	11.295,42€	75.127,08€	21.770,59€	

Commentaires éventuels

Les membres du Comité de direction bénéficient en outre de l'ensemble des avantages fixés par le secteur, à l'instar de l'ensemble des cadres de l'entreprise.

* Les montants de bonus individuels sont ici représentés avec indexation du mois de mars 2023. Ces bonus sont versés en respect de la politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les warrants ou stocks options représentent un avantage en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel.

** Conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018 mais également tel que prévu au contrat de travail de Mr Fernand Grifnée, un montant de 14.983,02EUR résultant de l'évolution de l'indexation tel qu'appliqué dans la Commission paritaire 326 sera remboursé à ORES afin de respecter le plafond décréteil de 245.000EUR indexé à 285.296,32EUR pour l'année 2022

*** Suite à la réorganisation interne d'ORES et les mouvements de personnel intervenus en 2022 :

Madame Isabelle CALLENS a quitté ses fonctions de direction à la date du 31 décembre 2021.

Monsieur Nicolas DE COSTER a repris la direction Corporate au 1^{er} janvier 2022.

Madame Inne MERTENS a quitté ses fonctions à la date du 31 janvier 2022.

Monsieur Olivier DEVOLDER a repris la direction Clients au 15 juin 2022.

Monsieur Benoît HOUSSARD a quitté ses fonctions à la date du 31 mars 2022 – la rémunération brute ne tient pas compte de l'indemnité compensatoire de préavis versée.

3. Annexes

- Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion
- Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois
- Annexe 3 : Formation

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

V-€ présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence

ORES – Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA 26/01 2022	CA 23/02 2022	CA 23/03 2022	CA 27/04 2022	CA 25/05 2022	CA 22/06 2022	CA 28/09 2022	CA 19/10 2022	CA 23/11 2022	CA 14/12 2022	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V		V	V	V	9/10	90%
Vice-Président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Élodie	V-€	V-€	V-€	V-€		V-€	V-€	V-€	V-€		8/10	80%
	BULTOT Claude	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	BURNET Anne-Caroline	V-€	V-€	V-€	V-€		V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10	90%
	de BEER de LAER Hadelin	V-€			V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	8/10	80%
	DEMANET Nathalie	V-€	V-€	V-€				V-€	V-€			5/10	50%
	DONFUT Didier	V-€	V-€	V-€	V-€							4/4	100%
	DUTHY André	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	FAYT Christian	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€		V-€	9/10	90%
	FRANCEUS Michel		V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€		8/10	80%
	FRANSSEN Roger	V-€	V-€	V-€	V-€							4/4	100%
	GAUTHIER Ludivine	V-€	V-€	V-€	V-€							4/4	100%
	GILLIS Alain	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	HARDY Cerise	V-€			V-€	V-€	V-€	V-€	V-€		V-€	7/10	70%
	LEFEBVRE Philippe	V-€										1/4	25%
	MELLOUK Mohammed Amine							V-€	V-€		V-€	3/4	75%
	MEURENS Jean-Claude	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	PIERMAN Thomas							V-€	V-€	V-€	V-€	4/4	100%
	PITZ Mario									V-€	V-€	2/2	100%
	STAQUET Danièle	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	VAN HOUT Florence	V-€	V-€	V-€		V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10	90%
	VEREECKE Anne	V-€	V-€	V-€			V-€		V-€	V-€		6/10	60%
	VITULANO Maria								V-€	V-€	V-€	3/3	100%

ORES – Organe de gestion 2 : Bureau exécutif

Fonction	Nom - Prénom	BE 18/01 2022	BE 15/02 2022	BE 15/03 2022	BE 19/04 2022	BE 14/06 2022	BE 13/09 2022	BE 18/10 2022	BE 26/10 2022	BE 15/11 2022	BE 06/12 2022	Taux de participation total	%
Membres	DE VOS Karl	V	V		V	V	V	V	V	V	V	9/10	90%
	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
	DONFUT Didier	V-€	V-€	V-€	V-€							4/4	100%
	GILLIS Alain	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	PIERMAN Thomas						V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	5/5	100%
	VEREECKE Anne	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%

ORES – Organe de gestion 3 : Comité de Nomination et de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CNR 09/03/2022	CNR 22/06/2022	CNR 28/09/2022	CNR 19/10/2022	Taux de participation total	%
Présidente	STAQUET Danièle	V-€	V	V	V	4/4	100%
Membres	DEMANET Nathalie	V-€		V	V	3/4	75%
	FAYT Christian	V-€	V	V	V	4/4	100%
	FRANSSSEN Roger	V-€				1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	V-€	V	V	V	4/4	100%

ORES – Organe de gestion 4 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud 20/04/2022	CAud 28/09/2022	CAud 07/12/2022	Taux de participation total	%
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V-€	V	V-€	3/3	100%
Membres	BULTOT Claude		V		1/3	33%
	DUTHY André	V-€	V	V-€	3/3	100%
	LEFEBVRE Philippe	V-€			1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V-€		V-€	2/3	67%
	VITULANO Maria			V-€	1/1	100%

ORES – Organe de gestion 5 : Comité d'éthique

Fonction	Nom - Prénom	CEth 23/03/2022	Taux de participation total	%
Président	FRANCEUS Michel	V	1/1	100%
Membres	BELLEFLAMME Élodie	V	1/1	100%
	de BEER de LAER Hadelin		0/1	0%
	GAUTHIER Ludivine	V	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V	1/1	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

PRÉSIDENT			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification
Janvier 2022	1.853,96		90% de présence totale aux réunions en 2022 (Conseil d'administration 9/10 et Bureau exécutif 9/10)**
Février 2022*	1.891,13		
Mars 2022	1.891,13		
Avril 2022*	1.928,92		
Mai 2022	1.928,92		
Juin 2022*	1.967,45	65,40	
Juillet 2022	1.967,45		
Août 2022	1.967,45		
Septembre 2022*	2006,81		
Octobre 2022	2006,81		
Novembre 2022	2006,81		
Décembre 2022*	2047,01	74,29	
VICE-PRÉSIDENT			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification
Janvier 2022	1.390,47		100% de présence totale aux réunions en 2022 (Conseil d'administration 10/10 et Bureau exécutif 10/10)**
Février 2022*	1.418,35		
Mars 2022	1.418,35		
Avril 2022*	1.446,70		
Mai 2022	1.446,70		
Juin 2022*	1.475,59	87,63	
Juillet 2022	1.475,59		
Août 2022	1.475,59		
Septembre 2022*	1.505,11		
Octobre 2022	1.505,11		
Novembre 2022	1.505,11		
Décembre 2022*	1.535,25	140,71	

* Indexation suite dépassement indive pivot

** Par délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, la rétribution annuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 80% des séances des organes de gestion.

Annexe 3 : Formations

Fonction	Nom - Prénom	27/04/2022*	23/11/2022*	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	V	2/2	100%
Vice-Président	BINON Yves	V	V	2/2	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	V	2/2	100%
	BULTOT Claude	V	V	2/2	100%
	BURNET Anne-Caroline	V	V	2/2	100%
	de BEER de LAER Hadelin	V	V	2/2	100%
	DEMANET Nathalie			0/2	0%
	DONFUT Didier	V		1/1	100%
	DUTHY André	V	V	2/2	100%
	FAYT Christian	V		1/2	50%
	FRANCEUS Michel	V	V	2/2	100%
	FRANSSEN Roger	V		1/1	100%
	GAUTHIER Ludivine	V		1/1	100%
	GILLIS Alain	V	V	2/2	100%
	HARDY Cerise	V		1/2	50%
	LEFEBVRE Philippe			0/1	0%
	MELLOUK Mohammed Amine		V	1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	V	V	2/2	100%
	PIERMAN Thomas		V	1/1	100%
	PITZ Mario		V	1/1	100%
	STAQUET Danièle	V	V	2/2	100%
	VAN HOUT Florence		V	1/2	50%
	VEREECKE Anne			0/2	0%
	VITULANO Maria		V	1/1	100%

* Jour de CA - pas de frais de déplacement complémentaires

En 2022, deux formations ont été dispensées aux administrateurs.

La première, organisée le 27 avril 2022, avait pour objet « La transition énergétique »

La seconde, le 23 novembre 2022, a abordé le sujet « Communautés d’Energie Renouvelable (CER) »

**RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR
LES PRISES DE PARTICIPATION**

VII

Dans le cadre des missions qui lui sont attribuées, le Conseil d'administration a examiné les participations que détient le groupe ORES dans le capital d'autres sociétés. Ces participations, qui sont décrites ci-après, sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Participations en Atrias

Atrias constitue une plateforme de concertation entre gestionnaires de réseaux de distribution, fournisseurs et régulateurs régionaux afin de définir les informations à échanger dans le cadre du marché libéralisé et les processus y afférents : l'élaboration du MIG. Elle a également développé et gère une plateforme informatique qui permet l'échange de données (de manière centralisée par le CMS (Central Market System)) entre les gestionnaires de réseaux de distribution et les fournisseurs.

En 2018, ORES disposait de 62 parts d'une valeur de 3,1 k€ d'Atrias. Les modifications des décrets électricité et gaz de mai 2018 ont interdit cette détention⁴. En conséquence, un transfert des parts détenues par ORES dans le capital d'Atrias vers le patrimoine d'ORES Assets a été validé par le Conseil d'administration d'ORES Assets le 24 octobre 2018 et par l'Assemblée générale d'Atrias du 23 avril 2019. ORES Assets est donc devenue détentrice des 62 parts d'Atrias.

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas eu d'évolution par rapport au 31 décembre 2021, ORES Assets détient 62 parts pour une valeur 3,1 k€.

ORES Assets détient donc des participations dans des sociétés mises en équivalence pour un montant total de 3,1 k€

PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Participations en Laborelec

Laborelec est le centre de compétences techniques du secteur qui fournit des études et projets, notamment pour la distribution d'énergie, ainsi que des services spécialisés à la demande.

Jusqu'en 2005, Laborelec était rémunérée via une cotisation payée par les gestionnaires de réseaux de distribution à Intermixt. Afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre les études et projets de Laborelec pour la distribution, et donc pour rencontrer les besoins spécifiques des gestionnaires de réseaux de distribution, ceux-ci ont décidé de participer au capital de Laborelec. Chacun des gestionnaires de réseaux de distribution électricité ayant ainsi acheté un titre Laborelec, ORES Assets, à sa constitution, détenait 7 parts de Laborelec.

En 2018, Synergrid a cédé à ORES la part qu'elle détenait dans Laborelec pour une valeur de 0,3 k€.

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas eu d'évolution par rapport au 31 décembre 2021, ORES Assets et ORES détiennent 8 parts de Laborelec pour une valeur 2,3 k€.

Participations en Igretec

Igretec, l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques de la Région de Charleroi et du Sud-Hainaut, propose des services aux entreprises, administrations et citoyens en matière de développement économique, de bureau d'études ou encore d'efficacité et services énergétiques.

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas eu d'évolution par rapport au 31 décembre 2021, ORES Assets détient 2.400 parts d'Igretec pour une valeur de 14,9 k€.

4. La modification des décrets électricité et gaz de mai 2018 ne permet plus aux gestionnaires de réseaux de distribution de détenir de parts dans une filiale commune avec un fournisseur d'énergie et a interdit la délégation de l'exercice de missions et obligations confiées à une filiale par un gestionnaire de réseau de distribution.

ORES Assets et ORES détiennent donc des participations dans d'autres entreprises pour un montant total de 17,2 k€.

Les participations du groupe ORES au 31 décembre 2022 s'élèvent ainsi à 20,3 k€, montant qui se décompose comme suit :

Participations dans des sociétés mises en équivalence	3,1 k€
Participation en Atrias	3,1 k€
Participations dans d'autres entreprises	17,2 k€
Participation en Laboretec	2,3 k€
Participation en Igretec	14,9 k€
Total	20,3 k€

Erratum

Rapports annuels 2022

ORES - ORES Assets

Une erreur matérielle s'est glissée dans le texte des rapports annuels en objet.

À la page 14 desdits rapports, intitulée « **1. Retour sur 2022 : chiffres et événements marquants** », en ce qui concerne les quantités de gaz distribuées au cours de l'année, il convient de lire **12.685.709 MWh** (et non 16.478.685 MWh).

Le texte correct du troisième pavé d'information central sur cette page est donc le suivant :

Nous distribuons près de 25 millions de MWh d'énergie par an

Électricité : 12.139.144 MWh

Gaz : 12.685.709 MWh

Règles d'évaluation

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

ORES Assets est un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ci-après GRD) en Région wallonne qui détient au 31 décembre 2022 le contrôle exclusif de sa filiale ORES ainsi que de sa filiale Connexio. Pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, ORES Assets a consolidé ses deux filiales par intégration globale.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales).

La notion de contrôle est définie comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (ci-après l'Arrêté royal du 29 avril 2019).

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus de consolidation pour la préparation des états financiers consolidés.

1. L'ÉCART DE CONSOLIDATION

Lorsque la société consolidante intègre pour la première fois une filiale dans ses comptes consolidés, les capitaux propres de la filiale comprise dans la consolidation sont :

- a) à concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, compensés par la valeur comptable de ces actions et parts dans les comptes de la société consolidante et des filiales qui la détiennent, et ;
- b) à concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par des personnes autres que la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, inscrits au passif du bilan consolidé sous la rubrique « intérêts de tiers ».

La différence résultant de cette compensation est, dans les comptes consolidés, imputée, dans la mesure du possible, aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart subsistant, après cette opération, est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « écarts de consolidation », à l'actif s'il est positif, au passif s'il est négatif.

Les écarts de consolidation positifs et les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être compensés, sauf s'ils sont afférents à une même filiale ; en ce dernier cas, ils doivent être compensés.

Les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être portés au compte de résultats consolidé. Toutefois, lorsqu'un écart de consolidation négatif correspond à la prévision, à la date retenue, d'une faiblesse des résultats futurs de la filiale concernée ou de charges qu'elle occasionnera, il est porté au compte de résultats consolidé dans la mesure et au moment où cette prévision se réalise.

2. LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce que jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

Lorsqu'une participation est mise en équivalence, elle est inscrite au bilan consolidé pour le montant correspondant à la fraction des capitaux propres de la société en cause, y compris le résultat de l'exercice, représentée par cette participation.

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill ;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe investit aussi bien dans le développement de projets informatiques que dans la recherche et le développement.

Les frais susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet ;
- les coûts supportés pour les licences informatiques.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à cinq ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

Pour les immobilisations incorporelles relatives aux projets informatiques, la durée d'amortissement est portée à dix ans pour celles acquises à partir de 2019 ; celles antérieures à 2019 restent amorties sur cinq ans.

Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations incorporelles mises en service.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition de revient, ou à leur valeur d'apport. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations corporelles mises en service.

FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

INTERVENTIONS DE TIERS

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire dès l'activation des immobilisés, sans distinction de la date de mise en service de l'immobilisé.

Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1^{er} janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois n sera amortie à partir du 1^{er} du mois n + 1.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

Installations électricité	Taux d'amortissement en %
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	5
Réseau signalisation équipement SMART	10
Postes et cabines (équipements haute tension (HT) et basse tension (BT))	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget, compteurs automatiques	10
Compteurs électriques BT SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission	10

Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33
Installations gaz	Taux d'amortissement en %
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines – stations	3
Raccordements – branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Compteurs gaz basse pression (BP) SMART	6,7
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

DIFFÉRENCE INITIALE ENTRE LA RAB TECHNIQUE ET LA VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculée sur base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 (électricité) / 31 décembre 2002 (gaz naturel) sur la base de la valeur économique de cet inventaire.

Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$RAB\ n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{mises hors service } n\ (b)$$

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan d'ORES Assets est, d'une part, liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et, d'autre part, reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

En novembre 2007, les accords entre les GRD et la CREG ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée.

Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur économique des stocks est inférieure à leur valeur comptable. A ce sujet, des réductions de valeur forfaitaires complémentaires sont actées pour adapter la valeur comptable, en tenant compte de différentes catégories d'âge, de la rotation des stocks et d'éventuelles tendances de marché. Les taux de réduction peuvent varier de 0% à 100%.

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats. Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats.

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté. Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échéancier spécifique, et si un marché public est en cours, déduction faite de la partie garantie par les sociétés de recouvrement, afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes car le Conseil d'administration estime que ces créances ne présentent pas de risque d'irrécouvrabilité.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs réglementaires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. En effet, les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif réglementaire ou déficit constaté), soit une dette (passif réglementaire ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

Ces « actifs réglementaires » relatifs aux années antérieures sont récupérés via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions :

	Décision d'approbation	Décision d'affectation
Solde électricité 2017	13 janvier 2021	27 mai 2021
Solde gaz 2017	13 janvier 2021	29 avril 2021
Solde électricité 2018	13 janvier 2021	27 mai 2021
Solde gaz 2018	13 janvier 2021	29 avril 2021
Solde électricité 2019	29 avril 2021	27 mai 2021
Solde gaz 2019	29 avril 2021	29 avril 2021
Solde électricité 2020	25 novembre 2021	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2024

Solde gaz 2020	25 novembre 2021	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2024
Solde électricité 2021	15 décembre 2021	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2024
Solde gaz 2021	15 décembre 2021	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2024

Les soldes régulatoires relatifs à l'année 2022 (à savoir un passif régulateur pour un montant de -61.671 k€ (comptabilisé dans les comptes de régularisation du passif)) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2022.

L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par la mise en réserve d'une partie de la marge bénéficiaire équitable (pay-out ratio fixé à 70% de la REMCI).

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

- Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont restitués via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions (voir à ce sujet la rubrique « actifs régulatoires »). Les soldes régulatoires relatifs à l'année 2022 d'un montant de -61.671 k€ (passifs régulatoires) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2022). L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice ; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).



T : +32 (0)2 778 01 00
F : +32 (0)2 771 56 56
www.bdo.be

Da Vincilaan 9, box E6
B-1935 Zaventem

ORES ASSETS SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
(Comptes consolidés)**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE ORES ASSETS SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (COMPTES CONSOLIDES)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés ORES ASSETS SC (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour la première année.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales règles d'évaluation, dont le total du bilan consolidé s'élève à 4.765.043.844 EUR et dont le compte de résultats consolidé présente un bénéfice de l'exercice de 79.501.138 EUR.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux exigences légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels consolidés de la ORES ASSETS SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 4 mai 2022, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du

commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents

d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés contenu dans le rapport annuel comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Zaventem, 10 mai 2023

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON *
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société